

Séance du Vendredi 29 Mai 2015

Le Président BUCCHINI

Les travaux vont reprendre.

On va reprendre sur la révision du plan régional en faveur des zones d'activité. On a un certain nombre d'amendements qui seront discutés en séance publique car la commission n'a pas eu le temps de les examiner.

ACTION ECONOMIQUE

- **Rapport n° 087 : révision du plan régional en faveur des zones d'activités et de l'immobilier d'entreprises de Corse (PREZA 2.0).**

La parole et à l'Exécutif.

M. Jean ZUCCARELLI

L'articulation entre développement économique et aménagement territorial n'est plus à démontrer et les zones d'activités tout comme l'immobilier d'entreprises cristallisent l'enjeu du développement, de l'attractivité et de la compétitivité de notre territoire.

Partant de ce constat et face à une pénurie du foncier économique aménagé et disponible, notre Collectivité a souhaité s'engager pleinement pour impulser une dynamique de création et de requalification des espaces d'accueils à destination des activités économiques productives.

Cela s'est ainsi traduit par l'adoption par votre Assemblée du Plan Régional en faveur des ZA : PREZA dès 2011.

Je rappelle que la politique engagée ainsi que la temporalité de ses actions avaient été planifiées sur du long terme, mais la crise, la question de la rationalisation des politiques publiques, les récentes évolutions des lignes directrices (PO-FEDER 2014-2020, PADDUC, 3S, feuille de route de l'action économique...) et le nouvel état du besoin, nous obligent à réajuster et à recentrer notre stratégie tout en insufflant un nouvel élan.

La révision du Plan de développement des ZA et de l'immobilier d'entreprises constitue donc l'occasion pour la CTC de poursuivre et de parfaire sa politique volontariste en la matière.

Lors de la présentation devant votre Assemblée de la feuille de route de l'action économique, je me suis engagé à ce que tout nouveau dispositif soit précédé de l'exposé d'un bilan d'action. C'est ainsi qu'un bilan d'exécution du PREZA 1.0 a été réalisé et qu'une réactualisation du besoin a été demandée à l'Observatoire Régional Economique et Social afin de pouvoir bâtir une stratégie d'intervention la plus adaptée possible à l'état de l'art.

Après 4 années d'activités, on entrevoit des résultats qui peuvent apparaître contrastés, malgré une mobilisation conjointe du FEDER et des fonds régionaux. Cela s'explique en partie :

- par le fait que sur les 300 ha jugés nécessaires en 2011 en création et en requalification, au total seuls les 2/3 des besoins ont pu muer en projets susceptibles de solliciter un soutien public,
- par le retard calendaire dans la mise en place du PREZA alors qu'une étude relative au « Diagnostic et à la stratégie du développement des ZA en Corse » a été présentée devant votre Assemblée dès mars 2006.

En définitive, le dispositif a donc pu soutenir près de 80 ha (création/requalification) tandis qu'environ 120 ha sont identifiés et seront prochainement accompagnés.

Ces résultats ne permettent pas encore de rattraper l'ensemble du retard accumulé, mais incontestablement le PREZA est en passe de combler une bonne partie des attentes et a le mérite d'avoir initié une

dynamique d'amélioration de l'offre économique avec en trame de fond le respect des équilibres territoriaux et environnementaux.

A cela, j'ajoute que la mise en œuvre du dispositif a révélé quatre points d'achoppement qui ont vraisemblablement empêché une mobilisation optimale de l'outil :

-Tout d'abord, la faiblesse de l'ingénierie de projet qui a bridé les initiatives et a retardé l'émergence de projets cruciaux. L'aide publique ne suffit pas, et comme je l'ai précisé dans la feuille de route de l'action économique, il convient que l'ADEC joue un rôle plus actif d'accompagnement en ingénierie auprès des communes et des EPCI.

-Ensuite, la mobilisation trop tardive du programme d'immobilier d'entreprises qui n'a pas permis de catalyser les initiatives de création d'entreprises.

-Mais aussi, une stratégie d'intervention qui est apparue trop peu sélective générant parfois une déperdition de l'efficacité de son action au regard de la maturité tardive de certains projets.

-Et enfin, une stratégie de spécialisation des espaces qui a semblé trop ambitieuse dans un contexte de carence de foncier économique disponible partout sur le territoire.

Mais PREZA 1.0 a permis aussi de faire émerger des projets exemplaires qui ont été étroitement associés à l'implication des maires dont il faut saluer l'action. Je veux, ici citer :

- La Z.A. de Bonifacio qui a été saluée par les représentants de la Commission européenne lors de leur venue en Corse à l'occasion du Comité de suivi des fonds communautaires.

- La Z.A. de Castellu di Rustinu, récemment inaugurée par le Président du Conseil Exécutif de Corse et qui constitue un exemple de ce qui peut être réalisé dans le rural.

La nouvelle mouture du PREZA s'appuie aussi sur l'étude réalisée à la demande de l'ADEC et qui met en évidence la persistance d'une inadéquation entre l'offre et la demande d'immobilier économique sur notre territoire.

En l'état, l'évaluation raisonnable des besoins à l'horizon 2025 est de 200 ha à créer, de 120 ha à requalifier et d'environ 15.000 m² de locaux d'activités ou de bureaux à réaliser.

A la lueur du nouvel état des lieux, et face au constat de l'inadaptation des outils aux objectifs de rattrapage, de réactivité, et d'anticipation, il est opportun pour notre Collectivité de revoir son dispositif.

Le PREZA 2.0 définit donc le dispositif que la CTC, l'Union Européenne et l'Etat mobiliseront pour constituer à l'échelle régionale une offre d'espace et de locaux en nombre suffisant, adaptée à la demande des entreprises, respectueuse de l'environnement et pertinemment répartie sur le territoire.

D'ailleurs votre Commission des Finances lors de la présentation du rapport a rappelé l'importance que peut jouer l'aménagement économique, notamment en milieu rural.

Je suis d'ailleurs convaincu qu'un maillage du territoire peut parfaitement se concilier avec une stratégie rationalisée, lorsque la logique de développement territorial et le bien-fondé de l'opération sont avérés.

L'objectif du PREZA 2.0 reste d'accompagner les espaces économiques stratégiques pour un territoire ou pour la région en couvrant plusieurs champs :

- le développement économique, en fixant durablement l'installation des entreprises et en renforçant l'attractivité.
- l'aménagement économique du territoire en luttant contre l'émiettement et la dispersion des entreprises par l'accès à des services concentrés
- le développement social en favorisant l'emploi et la qualité de vie des usagers des espaces économiques et des riverains
- l'environnement en maîtrisant les impacts et en diminuant l'aspect visuel inhérent à ces zones

Il faut rappeler que le bilan du PREZA 1.0, l'état du besoin et le contexte économique comme programmation nous ont dévoilé de nouveaux enjeux auxquels il faut répondre :

- le développement de l'immobilier temporaire en s'appuyant sur l'Axe 3a du PO-FEDER qui consacre cette formule d'hébergement
- la réduction du déficit d'attractivité
- l'amélioration du niveau de spécialisation des espaces
- l'élévation des compétences d'ingénierie de porteurs de projet
- la concentration de son action sur les projets cruciaux
- l'organisation d'articulations et de coopérations intelligentes

Ceci met en perspective le besoin de recentrer et de réajuster l'action du Plan autour de 3 axes opérationnels :

- AXE 1 : Mettre en œuvre une sélectivité accrue des projets
Cela passe par le lancement d'Appels à Projet PREZA 2.0 ; une concentration des interventions sur des espaces qualifiés d'intérêt régional (ZIR) dont les projets sont portés par des EPCI notamment.

- AXE 2 : Soutenir fortement les initiatives en faveur de l'immobilier d'entreprises, de la requalification et de la spécialisation des espaces

Cela passe par une bonification des projets d'immobilier temporaire, de requalification qualitative et des espaces qui spécialisent leurs activités

- AXE 3 : Elaborer un cadre méthodologique renforcé
 - Par une assistance à l'ingénierie aux porteurs de projets grâce à de nouveaux outils (guides, formations dédiées, assistance d'un aménageur régional...);
 - par une observation et un suivi de l'immobilier économique (mission d'observation qu'il est proposé de confier à l'OE...)
 - enfin par le souhait de renforcer le soutien des projets qui tendent vers une conception, gestion et organisation environnementale de leurs aménagements économiques (HQE, AEU, économie circulaire, Iso 14001...). On pourrait y ajouter également la liaison avec la marque territoriale Corsicamed qui pourra être attribuée à ces zones d'activité.

Je vous précise que la mise en œuvre de ces axes s'exercera en collaboration avec plusieurs acteurs du territoire (CNFPT, AAUC, ADEME, OEC, OER, DIRECCTE...).

Concrètement, le soutien du PREZA 2.0 se déclinera en 6 mesures d'aides renouvelées qui couvrent l'ensemble des phases et qui concourent à la réalisation d'un projet, de la phase sensibilisation (mesure 1) à la commercialisation (mesure 6) en passant par les phases études (mesures 2) et travaux (mesure 3, 4,5).

En termes d'exigence, le PREZA 2.0 a été conçu de manière à ce que l'offre se construise autour de projets cohérents, qui proposent si possible une valeur ajoutée mais aussi une réflexion stratégique et prospective. Une implication environnementale dans l'aménagement et la gestion de l'espace devra être absolument recherchée.

En matière d'aide économique, il faut souligner que volontairement le dispositif PREZA s'adresse à toutes les Collectivités Territoriales, Etablissements Publics et Organismes qui associent des financements publics/privés.

Les entreprises, en tant qu'aménageurs sont éligibles uniquement si elles sont regroupées (association de copropriétaires...) pour porter un projet commun.

Dans le cadre de leur projet individuel, c'est notamment à travers la CADEC via sa filiale CORSABAIL qui propose une offre de Crédit-Bail Immobilier qu'elles pourront être soutenues ainsi qu'en mobilisant des aides complémentaires sur le volet technologique ou environnemental du bâtiment auprès du SDT, de la Direction Déléguée à l'Energie ou de l'ADEME.

Je rappelle que les aides octroyées aux structures dites publiques par le PREZA, leurs permettent généralement de proposer des prix de vente ou de location en deçà du prix du marché. Ce qui constitue une aide directe aux entreprises bénéficiaires.

J'insiste volontairement sur ce point qui a été relevé par votre Commission des Finances qui a estimé que la problématique de l'immobilier d'entreprises pouvait sembler insuffisante pour financer la construction de bâtiments économiques pour une entreprise.

J'ajoute aussi que la création récente de l'Office Foncier de la Corse permettra aux communes et aux EPCI de constituer des réserves foncières destinées à des zones d'activité et de l'immobilier économique.

Globalement, la stratégie ambitionne de répondre à l'évaluation du besoin, ce qui représente un investissement total d'environ 78 M€.

On peut estimer l'intervention des fonds régionaux conjuguée aux fonds européens entre 30 à 35 millions sur 10 ans, comme cela a pu être précisé devant votre Commission du Développement Economique.

Pour conclure, nous sommes à peine à la moitié du chemin et il nous appartient à tous de relever ensemble ce défi en poursuivant et en amplifiant la dynamique engagée, afin de doter la Corse d'une armature économique attractive et compétitive, c'est-à-dire propice au développement de son tissu économique dans le respect de son environnement.

Le PREZA 2.0 reste donc une priorité, car c'est aussi l'assurance de voir naître des écosystèmes d'implantation et de mutualisation des services qui catalysent les initiatives de création, de développement et d'innovation, mais aussi qui participent à la structuration de filières, au développement de synergies et de démarches environnementales innovantes à l'instar de l'économie circulaire.

Je vous remercie.

Le Président BUCCHINI

Avis de la commission des finances.

M. Antoine ORSINI

Le Président ORSINI s'est déclaré très favorable au nouveau dispositif PREZA 2.0 qui permettra, au-delà du foncier, d'être plus interventionniste également sur le fondamental que représente l'immobilier d'entreprises, et ce en complément de l'action de la CADEC qui est limitée par des seuils minimaux.

M. BIANCUCCI a fait remarquer qu'en dépit de résultats contrastés – là, je vais faire une petite correction orale par rapport au

procès-verbal du rapport écrit - le premier dispositif, dit M. BIANCUCCI était plus adapté que le deuxième à propos des financements dédiés. Sur le montant du FEDER, il y avait une interprétation différente avec l'Exécutif avec 40 M€ d'aides en moins.

Il a par ailleurs fait une première observation qui se caractérise par un problème de financement. Ainsi il serait à son sens souhaitable, d'une part de mener une réflexion sur la spécialisation des zones, ce qui permettrait une meilleure performance en termes économique et financier, et d'autre part de définir des quotas relatifs à leur occupation.

Enfin, concernant le milieu rural, M. BIANCUCCI a fait des suggestions de nature à éviter des investissements inconsidérés et allant plutôt dans le sens de la recherche d'un développement économique équilibré.

Il a ainsi évoqué la nécessité de calibrer les projets de zones d'activités et de les insérer dans des cadres plus généraux tels le PADDUC et les zones franches de montagne qui pourraient conduire à la création d'un concept de micro zones ; dans cet ordre d'idée pourraient être instaurées la création de seuils et l'analyse préalable des conditions de faisabilité et de viabilité des projets.

M. BIANCUCCI a insisté sur le souhait que ces observations soient intégrées en marge du PREZA 2.0.

Le Président ORSINI a fait remarquer que l'examen de la carte des zones du PREZA 1.0, fait ressortir un net déficit de zones d'activités en milieu rural ; cette observation le conduisant à rappeler que sur un plan politique, il est souhaitable que l'action publique soit plutôt orientée vers l'intérieur du territoire, pour une meilleure cohérence avec le PADDUC et le plan montagne.

C'est en ce sens qu'il proposera que le dispositif PREZA 2.0 prenne en compte la nécessaire compensation sur fonds publics du désavantage naturel que connaissent les communes du rural pour le financement de leurs projets de zones, en raison autant des coûts d'aménagement supérieurs que de la faiblesse des recettes de vente des lots liée à la plus faible valeur du foncier.

Revenant sur la problématique de l'immobilier d'entreprises, **M. ZONENBERG** précisera que pour la période 2014-2020, l'Union Européenne ne finance pas les VRD ; l'Etat ayant adopté la même position, la Collectivité Territoriale de Corse se retrouve ainsi seul financeur.

Par ailleurs, la règle selon laquelle l'UE exige que les recettes potentielles soient déduites de l'assiette subventionnable des projets conduit en fait à une sorte de rééquilibrage entre communes urbaines et communes rurales car ces dernières, en raison de la faiblesse de leurs recettes de vente, diminueront moins que les premières l'assiette éligible sur laquelle est appliqué le taux de subvention.

Enfin, M. ZONENBERG indiquera qu'en matière de création de zones, il est constant que les conditions d'environnement déterminent le lancement de l'étude.

Votre Commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

M. François TATTI

Avis favorable également. Il y a eu un échange sur les montants réellement mobilisables puisqu'on évoque un volume financier global de l'opération de 80 M€. L'idée, c'était d'essayer de comprendre un peu qu'est-ce qu'on espérait comme mobilisation réelle compte tenu des taux qui étaient potentiellement mobilisés. Il a été répondu par M. ANDREANI, le représentant de l'ADEC, qu'on ne pouvait imaginer une contribution de 30 à 40 %, soit 35 M€ sur dix ans.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président BUCCHINI

Qui veut intervenir ? Mme GRIMALDI, M. BIANCUCCI, M. ORSINI, Mme SANTONI-BRUNELLI et M. DOMINICI.

Mme Stéphanie GRIMALDI

Merci Monsieur le Président,

Juste deux observations sur ce rapport dit PREZA 2.0 qui fait suite au PREZA 1.0 adopté le 31 mars 2011.

D'abord, sur le bilan quantitatif et une autre sur celle du financement.

Sur le bilan quantitatif, il est écrit dans le rapport que la moitié des besoins sont satisfaits. Pour nous, ce n'est pas le cas. Il s'agit en fait d'un bilan extrêmement contrasté. Pourquoi ?

Parce qu'en 2004, avaient été recensés 204 hectares en zones d'activités, un parc jugé sous-dimensionné. L'objectif était de requalifier 108 hectares sur les 204 existants et d'en créer 192. Or, depuis le PREZA 1.0, seuls 31 hectares ont été requalifiés sur les 108 prévus initialement et 49 créés sur les 192 hectares escomptés. 80 hectares ont été accompagnés, que ce soit en requalification ou en création, alors qu'il y avait un objectif global de 300 hectares. Pour ce faire, ont été mobilisés 2,5 M€. Donc, à ce jour, nous sommes loin des objectifs poursuivis. De 204 hectares, nous sommes passés à 253 hectares. Soit une augmentation de 24%. 77 hectares manquent à l'appel en requalification et 143 en création.

Pour nous le compte n'y est pas, mais là n'est pas la question. La question importante et essentielle est celle du financement parce que le plus gros reste à faire. Vous nous dites que les projets en cours d'instruction correspondent à 118 hectares. Et c'est là ma seconde inquiétude puisque le PO FEDER ne pourra plus sur la période 2014-2020 intervenir sur les infrastructures types VRD (Voiries et réseaux divers). Je vous renvoie là à la page 43 du plan régional. Or, on sait bien que dans tous les projets de zone d'activités, les VRD sont très coûteux et dans bien des cas, correspondent à plus de la moitié des dépenses effectuées. Jusqu'à présent elles étaient prises en charge par les crédits européens. Maintenant que ce n'est plus le cas, j'en déduis que les fonds régionaux vont assumer cette charge et que le FEDER sera affecté au reste des actions. Risque de s'ensuire un déséquilibre financier au détriment de notre Collectivité. Je souhaiterais savoir, M. le Président, si vous avez pris en considération cette donnée dans votre prévisionnel financier.

Je vous remercie.

M. Jean BIANCUCCI

J'ai un certain nombre de remarques générales que j'ai essayé de synthétiser en commission des finances.

D'abord, loin de nous l'idée de vous accabler parce que véritablement, on est dans un domaine extrêmement difficile puisqu'il touche directement à l'économie et à l'aménagement du territoire. Sauf que quand vous nous présentez votre rapport, vous faites état en page 2 et aux pages suivantes d'un certain nombre d'éléments positifs qui donnent, selon vous, des signes évidents d'amélioration de la situation.

Je poserai même la question, si le PREZA 1.0 a été véritablement efficace, à ce moment-là pourquoi faudrait-t-il le réviser ? Mais c'est une question facile et c'est un argument facile aussi.

Je veux rentrer dans le cœur du sujet.

Le cœur du sujet, c'est l'économie de la Corse, c'est de sortir définitivement de cette économie de dépendance, nous l'avons dit maintes fois, nous continuerons à le dire.

Hier soir Michel a fait une intervention très synthétique mais très juste ; nous avons aujourd'hui des données, des chiffres, des indications, des tendances et des mesures qui nous permettent de mieux ajuster le tir. Effectivement, c'est un élément positif qu'il faut verser au débat. Mais en même temps avec ces éléments que l'on a, on ne comprend pas pourquoi dans l'introduction, dans la partie liminaire sur le contexte économique régional, vous nous donnez que des tendances absolument positives comme si tout allait bien.

Le problème de l'économie est aussi lié à la question de l'emploi. Or, les indications que l'on a jusqu'à ce jour, en tout cas jusqu'à la fin de l'année (je n'ai pas eu les derniers chiffres, mais jusqu'à la fin de l'année) font état d'une augmentation du chômage. Ce sont les chiffres qui parlent. Encore une fois, peut-être que les tendances actuellement s'inversent légèrement puisqu'il m'a été dit qu'il y a une légère inversion. Mais néanmoins, la tendance générale est assez lourde, ce qui veut dire aussi que nous devons rester, en tout cas pour notre propre compte, dans une appréhension générale du secteur de l'économie. Bien entendu, on va être amenés, et tout à l'heure on en parlera, à parler des moyens de financement. Stéphanie en a parlé d'une manière précise, je le ferai d'une manière générale, il y a là aussi des manques.

Ensuite, il y a un autre niveau qui se raccroche à l'intervention d'hier soir de Michel et qui la prolonge, c'est la nécessité dans ce domaine comme dans d'autres d'avoir une évaluation constante. Où on en est ? Où on va ? Quels sont les moyens mis à disposition ? Quels sont les résultats attendus ? Quels sont les résultats obtenus ? On a une petite idée de la chose mais dans le détail, on aimerait avoir des chiffres beaucoup plus précis.

Il y a dans votre feuille de route de novembre 2014 que l'on doit raccrocher à la problématique des financements européens qui a été débattue en juillet 2014, beaucoup d'interrogations. Je vous l'ai dit et je le maintiens, je vous ai dit que vous aviez prévu de piloter la veille et la prospective, je vous avais demandé combien d'études prospectives à court, moyen et long termes ont été présentées par l'Agence ? Vous ne m'avez pas répondu. Mais je ne vous demande pas de répondre, ce sont des observations générales.

Deuxièmement, développer l'ingénierie de projets. Très bien. Combien de projets individuels ou collectifs ont été imaginés, amorcés, suivis et réalisés par l'ADEC ?

Troisièmement, structurer l'attractivité par filière et par entreprise. Combien d'entreprises en Corse ? Combien de filières ont été structurées ? Ce sont des questions qui pour nous sont des questions pendantes et ce sont des questions qui nous interpellent parce qu'il s'agit de mettre en adéquation les projets, la programmation pluriannuelle et les moyens financiers qui vont avec. Ensuite, bien entendu, chacun attend le résultat. Pourquoi ? Parce qu'on a du mal à décoller véritablement et encore une fois, je le redis, il ne s'agit pas de mettre la responsabilité uniquement sur le Président de l'Agence économique, il s'agit d'un problème général. Finalement, dans cette affaire, beaucoup de choses sont liées.

Pour ce qui concerne les fonds européens, on en a parlé tout à l'heure, Stéphanie est intervenue, j'avais insisté sur le fait, mais là aussi on est en désaccord avec l'Exécutif, qu'il y avait un manque très important qui portait à la fois sur les moyens du FEDER mais aussi sur les contreparties d'Etat. Vous m'avez répondu « oui, mais au niveau du FEADER, on a une augmentation extraordinaire ». Soit. Mais elle ne compense pas le delta et en tout cas, si le FEADER a augmenté, il a augmenté de partout en France. Si on cherche la proportion, elle a augmenté de manière plus importante ailleurs qu'en Corse. Donc, ce sont des éléments à verser au dossier. Encore

une fois, je ne vous accable pas mais dans un débat de ce type, je suis obligé de prendre ces choses-là en compte.

Sur les zones d'activités proprement dites, il y a des choix à faire. Effectivement, il faut rectifier le tir. Comment peut-t-on le rectifier ? Il y a des choix de dimensionnement des zones selon que l'on soit en milieu urbain ou périurbain et en milieu rural, voire en milieu rural profond. Les échelles ne sont pas les mêmes, les conditions ne sont pas les mêmes et si on peut imaginer en milieu urbain et périurbain des zones dédiées, spécialisées autant que faire se peut avec peut-être, suivant les créneaux choisis, des quotas, on est prêt à en discuter. En milieu rural, on sait très bien que l'on fait malheureusement avec ce que l'on a. Ce que l'on a aujourd'hui, la dominante, ce ne sont pas les activités de production.

Or, la question économique principale, ce sont des activités de production. Ce devrait être l'ambition première de la Collectivité. Je sais que c'est votre souci, mais malheureusement les résultats ne sont pas là. Les activités de production, c'est bien entendu une donnée transversale. Il ne s'agit pas uniquement de la production agricole, mais il s'agit aussi de la production artisanale et industrielle. On peut prendre par secteur, si au niveau de la production agricole il y a eu une amélioration parce qu'il y a eu une structuration des filières, on est rentré dans une démarche de valorisation et de qualité, mais l'inflexion a été donnée bien avant. On n'a pas des résultats parce qu'on a entamé une action depuis 2 ans. C'est une position de la Collectivité Territoriale de Corse qui a infléchi et qui intervient directement sur le résultat.

En matière artisanale et industrielle, je me rappelle pour en avoir fait partie, qu'il y avait un comité, d'ailleurs Dominique en faisait partie aussi, nous avons été à Paris, à la DATAR, pour l'industrialisation de la Corse. Même si à ce moment-là on pouvait quand même un peu en douter les uns et les autres, c'était une ambition légitime. On est tenu, pour avoir une économie équilibrée, d'avoir des secteurs qui se développent de manière égale, en tout cas proportionnelle.

Le secteur industriel aujourd'hui, c'est un secteur sur lequel on n'a pas eu la réussite par rapport aux ambitions que l'on avait et je dis bien que cela dépasse cette mandature. Cette ambition, c'est quelque chose que l'on porte depuis longtemps. Mais il est vrai que c'est un domaine difficile parce que le plus souvent ce sont des entreprises qui ont des sièges ailleurs et qui pourraient s'installer en Corse à certaines conditions, qui ne l'ont pas

fait étant donné que le marché lui-même a évolué au plan européen, au plan français et au niveau planétaire aussi. L'économie mondialisée a ses règles et ses conséquences et nous en subissons aujourd'hui un certain nombre. Cela ne doit pas être un obstacle ou une excuse pour une ambition qui doit être renouvelée. Il y a matière dans des créneaux porteurs d'avenir, de pouvoir avancer sur des marges positives. Je pense qu'il est légitime pour la Collectivité de Corse qui a en charge le développement économique de la Corse de pouvoir ambitionner cela. Sur les moyens qui ont été donnés, effectivement je conçois bien qu'on ne peut pas agir d'une manière conséquente sur tout le territoire. Il y a donc et il y aura nécessairement des choix à faire.

Voilà les quelques réflexions que je voulais que vous partagiez avec nous. En tout cas, j'ai essayé de reprendre un certain nombre d'indications que j'avais déjà données et qui de toute manière, pour nous, sont fondamentales si l'on veut véritablement essayer de s'attaquer aux problèmes de l'économie de la Corse.

Le Président BUCCHINI

Merci. Antoine.

M. Antoine ORSINI

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais en premier lieu dire notre satisfaction quant à la qualité du rapport qui nous est présenté, dans la mesure où il s'agit d'actualiser un dispositif, PREZA 1.0 devenant PREZA 2.0, et de le faire à la lumière de l'expérience, de le faire en s'enrichissant et en tenant compte à la fois bien sûr de ce qui a marché, des faiblesses, voire des carences du PREZA 1.0, de manière précisément à améliorer le dispositif et à ce que le PREZA 2.0 puisse donner des résultats meilleurs encore que PREZA 1.0 .

Cela s'appelle l'évaluation. C'est évaluer un dispositif, évaluer une politique publique, en l'occurrence celle en faveur des zones d'activités, non seulement pour faire un bilan à la fois quantitatif et qualitatif de ce qui a été réalisé, c'est déjà quelque chose d'important en soi de connaître et de faire connaître ce qui a été fait, et dans quelles conditions, mais aussi et surtout d'en tirer avantage pour améliorer le

dispositif. En cela je voudrais féliciter les services de l'ADEC et de l'Exécutif sur la qualité du travail accompli dans le cadre de ce rapport.

Le PREZA 1.0 : Alors on pourra discourir, et cela a été le cas à présent, sur la qualité du bilan de ce dispositif, aussi bien sur le plan quantitatif des surfaces de zones aménagées et mises à disposition des entreprises, et de la qualité de ces zones.

Certains le trouveront mitigé, d'autres plutôt positif. Chacun en fera son idée. Mais ce qu'il me semble important à dire, et je le dis aussi ici en tant que maître d'ouvrage d'une commune qui a réalisé une modeste zone d'activité en milieu rural, pour moi le PREZA 1.0 a déjà un grand mérite : c'est d'exister. Car depuis 2006-2007 que j'ai essayé de mettre en place une zone d'activité, j'ai toujours en mémoire et dans les tiroirs des échanges de courriers où on me disait qu'il fallait attendre, qu'on ne pourrait pas encore mettre en œuvre ce dispositif, même si on avait plus ou moins les financements...

Bref, il a fallu attendre le PREZA 1.0, au début de cette mandature, pour qu'un certain nombre de zones d'activités puissent se faire. Et de cela, je peux en témoigner. Après, je peux témoigner aussi du fait que ce dispositif a permis de réaliser un certain nombre d'opérations.

De quelles opérations s'agit-il ? Lorsqu'une entreprise veut s'implanter, que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain, elle a besoin d'un environnement économique favorable qui tient à quantité de facteurs, immatériels et matériels. Mais parmi les facteurs matériels et parmi les facteurs fondamentaux, et c'est ce à quoi je veux en venir, il y a nécessité absolue pour une entreprise d'avoir un foncier pour s'installer et d'avoir des murs pour installer les activités. Cela est vrai pour des entreprises qui ont des activités de production de services, cela l'est encore plus pour des entreprises qui ont des activités de production de biens.

Et donc, cela s'appelle « aménager une zone d'activité ». Cela passe, pour ceux qui ont assumé des maîtrises d'ouvrage et je m'adresse à mes collègues, par un aménagement, par des VRD (voirie et réseaux divers). Et je voudrais revenir sur un problème important qui se pose sur ce point du financement des VRD des zones d'activités, qui est le poste principal et de loin, quand on veut mettre en place une zone d'activité.

Qu'est-ce qu'il nous est dit ? Il nous est dit que l'Union européenne, contrairement à ce qu'elle faisait dans le passé, aujourd'hui ne veut plus financer les VRD, ceci au gré d'une philosophie de l'immatériel.

Je vais peut-être être un peu dur aujourd'hui avec l'Union européenne parce que, et je vais le dire en deux mots en reprenant souvent une métaphore du Président de l'Assemblée, dans cette affaire, l'Union européenne aurait plutôt tendance à « financer du vent », parce que l'immatériel c'est parfois du vent. Mais par contre le matériel, le foncier, les murs, les réseaux, ce n'est pas du vent et c'est une nécessité première. Il n'y a pas de zones d'activités sans VRD, qu'on me démontre le contraire ! Et s'il n'y a pas des financeurs qui puissent précisément apporter des crédits nécessaires pour faire ces VRD, il n'y aura pas de zones d'activités. Et s'il n'y a pas d'investissement matériel à travers les VRD, il n'y a pas de zones d'activités et donc il n'y aura pas besoin d'immatériel parce qu'il n'y aura pas de zones et il n'y aura pas d'entreprises qui s'implanteront, tout simplement.

Autre partenaire financier potentiel : l'Etat. Je vous rappelle que l'Etat a la compétence en matière de développement économique et d'emploi. Nous avons une compétence partagée entre la CTC et l'Etat dans ce domaine. Or, où est l'Etat dans le financement de ce dispositif ? Il est absent. J'ai souvenir que dans des périodes de programmation passées, certes un peu lointaines aujourd'hui d'ailleurs, à travers ce qu'on appelait à l'époque les contrats de plan Etat/Région et ensuite, dans une moindre mesure, les contrats de projet Etat/Région, l'Etat cofinçait avec la CTC et l'Europe les zones d'activités.

Aujourd'hui l'Etat est absent. Or, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de financer des opérations qui vont permettre à des entreprises de s'installer, c'est-à-dire des activités économiques, à des emplois d'être créés donc aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale. N'est-ce pas une priorité nationale, en plus d'être bien sûr régionale, celle de l'emploi et des activités économiques ?

Ceci pour dire, mes chers collègues, qu'à travers un fléchage sur l'immatériel, excessif à mon goût des fonds européens, et à travers l'absence de l'Etat dans le financement de ce dispositif, la CTC (cela vient d'être dit et le rapport le dit) est finalement le seul partenaire à financer l'aménagement des zones d'activités. Tout repose sur nos épaules budgétaires.

Il est bien évident que la question va se poser de savoir quelle capacité aurons-nous, tous investissements confondus, à assumer une telle charge aujourd'hui et demain. La question se pose, mais il faudrait que nous la renvoyions aussi à nos partenaires financiers que doivent être l'Etat et l'Union européenne, en leur disant : voulez-vous du développement économique ? Voulez-vous développer l'emploi dans des zones comme la Corse ? Ou bien tenez-vous un discours ? Mais les actes, notamment les actes financiers, ne sont pas au rendez-vous lorsqu'il s'agit de financer précisément des opérations qui permettent d'implanter les activités et de l'emploi.

La question devient politique et c'est en ces termes que je souhaitais la poser aujourd'hui.

Alors je reviens au rapport. Le rapport fait mention d'un certain nombre de faiblesses, en tout cas de besoins non complètement satisfaits à travers le PREZA 1.0, et c'est bien normal, que le PREZA 2.0 souhaite prendre en compte.

C'est le cas, par exemple, et je profite de la présence de notre nouveau collègue Fanfan DOMINICI, Président de la CADEC, de la question de l'immobilier d'entreprise. Question très importante. Il s'agit des murs de l'entreprise, de l'enseigne.

L'immobilier d'entreprise : il y a un opérateur comme la CADEC qui, en partenariat avec les établissements bancaires, finance, à travers notamment le crédit-bail, ce type d'opération. Mais la CADEC ne peut pas tout faire, et surtout je crois, et je le dis sous contrôle du Président de la CADEC ici présent, elle ne le fait qu'à partir d'un certain seuil du niveau d'investissement. Et il est vrai que, compte tenu de la taille des entreprises en Corse, il y a parfois des projets qui sont en-dessous de ces seuils et qui ne peuvent pas être éligibles à ces crédits-bail. Il est donc important qu'à côté, non pas en substitution, du dispositif mis en place par la CADEC, il y ait à travers le PREZA 2.0, un dispositif qui permette précisément de financer des projets qui ne peuvent pas l'être dans le cadre que j'évoquais à l'instant. C'est donc une avancée positive que je salue.

Autre avancée positive et qui s'appuie sur le bilan qui a été fait, c'est en matière d'ingénierie. Il est vrai que les maîtres d'ouvrages, surtout lorsqu'ils n'ont pas les services techniques, juridiques et financiers

nécessaires, sont parfois un peu démunis dans l'appréhension d'un tel projet, dans le montage, etc., et la question de l'ingénierie est une question importante. Et je crois qu'effectivement, pour qu'un tel plan en faveur des zones d'activités tourne à plein, il faut précisément que l'ingénierie soit à disposition des futurs maîtres d'ouvrages. Et en ce sens là également, le projet de PREZA 2.0 que vous nous soumettez me semble répondre à ce besoin.

Vous faites aussi la distinction, que j'approuve, entre les zones d'intérêt régional et les zones d'intérêt local, non pas tellement pour distinguer la taille des zones, parce qu'il n'y a pas de petites et de grandes zones d'activités, il y a des zones d'activités adaptées à chaque territoire. Mais il est vrai que pour les zones d'intérêt régional, la spécialisation économique des zones peut être quelque chose d'intéressant car plus attractive, alors que pour des zones de taille plus modeste au niveau local, leur caractère généraliste me semble effectivement plus adapté.

Enfin, et j'en terminerai par là Monsieur le Président, je voudrais revenir sur l'aspect des zones en milieu rural. Et là j'ai un petit regret que je vais essayer, si vous en êtes d'accord, de corriger par l'amendement que j'ai déposé, c'est que la distinction ne soit pas faite entre les zones où les entreprises vont plus naturellement (zones périurbaines, zones littorales) et les zones où elles ont moins tendance à aller (la Corse de l'intérieur). Et je souhaiterais qu'une discrimination positive, une incitation soit faite en faveur de ces territoires là. Pourquoi ? Pour deux raisons.

D'abord parce que je le disais à l'instant, l'attractivité des zones de l'intérieur de la Corse n'est pas la même pour les entreprises, loin s'en faut, que celles en zones périurbaines et littorales, c'est un premier point.

Deuxièmement, l'action publique doit contrecarrer cette tendance naturelle de l'économie. La valeur et le poids économique de cinq entreprises, ou de dix entreprises installées en zone rurale dans l'intérieur de la Corse n'a pas le même poids et la même valeur que le même nombre d'entreprises installées aux portes d'Ajaccio ou de Bastia, ou d'autres villes, ou en zone littorale. C'est d'ailleurs cette philosophie là qui nourrit le Plan montagne du PADDUC. Et d'une certaine manière, et j'en termine par là, je souhaiterais, de la même manière que les PLU vont être rendus compatibles avec le PADDUC, que le PREZA soit rendu compatible avec le Plan montagne du PADDUC. Et donc, je souhaiterais introduire un amendement visant à donner une bonification en faveur des projets qui se

situeraient dans les zones les plus contraintes au sens du Plan montagne du PADDUC, dans l'intérieur de la Corse.

Je vous remercie.

Le Président BUCCHINI

Excuse-moi de cette intervention déplacée, mais il y a des collègues qui veulent monter à Bastia... Je l'avais dit hier matin... Si on continue comme ça et c'est louable, sur n'importe quel sujet, on revient cet après-midi ! A ce moment-là, il y a un certain nombre de collègues qui doivent prendre leurs dispositions.

La parole est à Marie-Antoinette.

Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI

Je vous remercie Monsieur le Président.

Comme à mon habitude, je ne ferai pas très long, j'éviterai en tout cas d'alourdir les débats, même si c'est en effet un débat passionnant.

Un premier point déjà concernant le document qui nous est présenté aujourd'hui...

J'attends que le Président et ses collaborateurs m'écoutent, pour une fois que je devais leur faire un compliment, cela me gêne vraiment qu'ils ne l'entendent pas, vous pouvez bien comprendre...

Je voulais dire que ce document a été – et je tiens à féliciter notamment le Directeur de l'ADEC – véritablement concerté avec tous les partenaires éventuels et il est, de mon point de vue, très pratique. Même si, en effet, le bilan peut être contrasté, comme l'a dit tout à l'heure ma collègue Stéphanie. Mais aujourd'hui, et je crois que sur tous les bancs de cette assemblée, on est tous d'accord pour dire qu'il faut un PREZA. Il faut un PREZA parce que si on veut développer notre économie, il faut développer des zones d'activités économiques.

Quand je parle de « zones d'activités économiques », attention, je ne veux pas forcément parler de zones d'activités commerciales, comme on

en voit pousser un peu partout, et notamment autour des grandes zones urbaines.

Je crois qu'aujourd'hui, il faut qu'on passe à la vitesse supérieure, parce qu'en matière de développement économique, il faut montrer qu'en Corse, on est capable de faire autre chose, qu'on est capable aussi de faire des zones d'activités de type industriel, même si on a une activité industrielle qui est réduite à son strict minimum. En tout cas, c'est ce que nous devons tous nous efforcer de faire.

Alors, oui il y a un travail de concertation à mener, essentiellement avec les communautés de communes, avec les communautés d'agglomérations, parce que c'est là que réellement il y a un potentiel de développement.

C'est vrai aussi qu'il y a un problème de moyens financiers, des moyens financiers qui se réduisent, et là malheureusement, après le compliment, je vais devoir vous faire un petit reproche, un reproche d'ordre politique que je n'ai cessé de répéter depuis ces derniers mois : à savoir que le budget de l'action économique, en quelques années, en cinq ans, est passé de 20 à 10 M€. Et quand j'entends certains de mes collègues dire que si on ne peut pas, dans le cadre du PREZA 2.0 et dans le cadre du PO-FEDER, investir, on ira chercher l'argent de l'action économique, non ! Ce n'est pas possible ! Là on est carrément dans l'utopie !

Il y a de ce point de vue là, c'est vrai, un décalage au sein de cette assemblée de Corse ; les montants financiers qui sont dévolus à l'action se sont réduits comme peau de chagrin.

Il faut profiter de ce PREZA, il faut profiter du PO-FEDER qui est consacré à ce plan PREZA, mais surtout cela va passer là-aussi, encore une fois, par un courage politique parce qu'il va falloir faire des choix. On ne peut pas continuer le saupoudrage, il va falloir faire des choix. Et faire des choix, c'est quoi ? Je reviens à l'introduction de mes propos, il va falloir privilégier peut-être des zones d'activités qu'on va juger essentielles, des zones d'activités qui dans chaque territoire auront peut-être aussi une portée régionale, et malheureusement on ne pourra pas s'affranchir de faire ces choix.

Monsieur le Président de l'ADEC, je suis persuadée que vous en avez conscience, parce que si on veut réussir ce PREZA 2.0, on devra encore une fois éviter de se disperser.

Un mot aussi pour parler de cette synergie qu'il faut avoir, je le disais tout à l'heure, avec toutes les communautés de communes, d'agglomérations de notre territoire, mais aussi bien évidemment avec l'Office foncier, parce que quand nous avons voté les statuts de l'Office foncier et le contenu de ses actions, au-delà du logement, il y a aussi les activités économiques et on s'est quand même un peu appesanti sur cette question-là.

Donc, il y aura bientôt un Programme Pluriannuel des Investissements qui devra être rédigé et proposé à notre assemblée, que nous allons devoir valider et là, bien évidemment, il faut que ces zones d'activités soient déjà d'ores et déjà précisées et planifiées dans ce premier PPI.

Voilà Monsieur le Président, j'espère ne pas avoir été trop longue en tout cas.

Le Président BUCCHINI

Merci. Fanfan.

M. François DOMINICI

Merci Monsieur le Président.

Chers collègues,

Je voudrais d'abord féliciter les services de l'ADEC pour la qualité du rapport et la prospective qui en est faite. C'est vrai que c'est un document qui est très complet, avec un état des lieux et surtout une projection dans le temps.

Dire aussi que la Collectivité doit être, me semble t-il, l'élément moteur en matière de création de zones d'activités et ne pas laisser le champ libre à l'opération privée, dont certaines que l'on connaît qui ont saccagé des dizaines d'hectares forestiers, de chênes-lièges, de chênes verts, etc. Donc, il est important que la Collectivité s'engage et s'engage fortement, et le financement, en tout cas le volume financier qui est prévu

(80 M€ dont 30 ou 40 M€ assez rapidement mobilisables) me paraît être une projection intéressante.

Je voudrais revenir, le Président l'a dit tout à l'heure, sur les avantages fiscaux importants dont bénéficie la Corse en matière d'immobilier d'entreprise. La Corse est en Zone RR, avec des avantages importants au niveau de l'amortissement des biens qui sont construits par les opérateurs privés et notamment en crédit-bail immobilier d'une part, et surtout également, grâce aux interventions de nos parlementaires, au crédit d'impôt en matière d'investissement.

Ce que je pourrais relever dans ce rapport, c'est peut-être que les critères d'analyse ne vont pas forcément suffisamment loin dans l'approche de l'immobilier.

Tout à l'heure Antoine ORSINI le disait, ce qui coûte cher dans une zone d'activité, ce sont les VRD, les mises aux normes des terrains qui vont être vendus.

Ce qui est à soulever aussi, et c'est le problème que nous rencontrons avec la CADEC et notamment sa filiale de crédit-bail immobilier qui est la seule à opérer en Corse, c'est le prix du terrain à la revente. Aujourd'hui, on a un prix du terrain à la revente dans les zones d'activités telles que nous les connaissons qui est relativement cher, qui est parfois plus cher que le prix de l'immobilier d'habitation. Quand on atteint des sommets de 150 à 180 € le prix du m², vous pensez bien que le chef d'entreprise qui va d'abord payer 200 000 €, plus les frais de notaires, pour créer son entreprise, obère de façon significative l'investissement qu'il va réaliser.

Je souhaiterais que dans les critères d'analyse soient également portés les critères de vente du prix des terrains, parce que c'est un élément important. Sans cela, nos zones d'activités ne trouveront pas preneurs.

Voilà, c'est plutôt, et je m'en excuse, le Président de CORSABAIL qui fait cette observation que l'élu que je suis censé représenter aujourd'hui. C'est une opération intéressante. En tout cas, le Président de CORSABAIL se réjouit du PREZA 2.0 pour développer des zones d'activités, parce que c'est par là que se développera notre économie.

Merci.

Le Président BUCCHINI

Josette.

Mme Josette RISTERUCCI

Je vais essayer de faire synthétique.

Monsieur le Président,

Sur le bilan de la stratégie du PREZA 1.0, vous nous rappelez que quatre projets enregistrés ont été abandonnés ou mis en sommeil, c'est-à-dire que c'est 20 % des projets identifiés par l'ADEC qui ont été susceptibles d'être classés sans suite, c'est un constat.

Vous constatez une attractivité de la Corse et des espaces économiques trop faibles, nous le savons tous.

En conclusion, la stratégie est parfois mal adaptée au contexte local et on peut mettre en évidence quatre lignes de fracture, vous le dites : la faiblesse de l'ingénierie des projets, un programme immobilier d'entreprise trop peu mobilisé, une stratégie d'intervention mal ajustée qui manque d'efficacité et une stratégie de spécialisation des espaces trop ambitieuse, qui engendre des espaces fourre-tout.

Evidemment, il faut un état des lieux de l'immobilier économique en Corse, des infrastructures et des services qui sont de faible qualité, une absence de services mutualisés, une offre publique insuffisante et incomplète, et une offre privée peu attractive et essentiellement, comme le disait Marie-Antoinette, à vocation commerciale. Donc, une demande non satisfaite et quasi exclusivement endogène.

Donc, la conclusion de PREZA 1.0, c'est : des espaces économiques à requalifier, nécessité d'observer, des filières à constituer, etc.

Sur le PREZA 2.0, quelques observations : créer cet outil effectivement au service du développement, nous l'attendons tous. Il doit être une valeur ajoutée à construire, vous le notez en page 2 du rapport.

C'est une réflexion stratégique et prospective, aussi créez une charte.

Un dispositif à réajuster et à recentrer dans un cadre normatif, vous l'avez rappelé, c'est celui du PADDUC. Cadre réglementaire, c'est-à-dire l'acte III de la décentralisation. Cadre stratégique et financier, c'est le PO-FEDER 2014-2020, le CPER 2014-2020, avec une stratégie de spécialisation intelligente.

Donc, il y a une concentration de l'action et des projets stratégiques reposant sur des actes stratégiques décrits page 28, un fonctionnement par appel à projets et à sélectivité accrue ; c'est ce qui risque de vous poser aussi des problèmes.

Focaliser l'action sur des zones d'activités d'intérêt régional, oui. Mais sur les moyens de financer de ces projets : PO-FEDER axe II et III, quand les projets s'inscrivent dans les objectifs de la 3S, plate-forme Corse Financement. Vous notez l'ingénierie de l'aide publique par l'ADEC, mais dans ce nouveau modèle l'ADEC serait en mesure d'assurer une meilleure mise en œuvre du dispositif en réalisant des prestations pour des tiers.

Aussi, l'ingénierie, l'action d'animation, de sensibilisation, tout en se faisant financer par le FEDER et en facturant au réel (c'est ce que vous écrivez) le coût interne de la prestation, c'est un calcul à estimer au cas par cas. L'ADEC sera donc soumise au Code des marchés publics pour les prestations extérieures.

Je vais être courte sur les phasages : vous parlez de la réalisation d'une synthèse du PREZA dès juin 2015, nous aurions aimé l'avoir dans le document présenté et non après le vote du rapport.

S'agissant du budget prévisionnel, des coûts moyens d'aménagement et de détails du coût du moyen de requalification d'une zone d'activité en Corse, coût moyen d'aménagement d'un bâtiment économique ou de services (page 134) : l'estimation du mètre carré ne peut être une prévision globale et une véritable anticipation budgétaire ; cela revient un peu à ce que disait Fanfan tout à l'heure sur le coût du foncier.

En conclusion générale, pour faire vite, sur PREZA 2.0 : c'est certes un rapport très documenté, avec une première partie qui est une critique nourrie sur un état des lieux de l'immobilier économique en Corse

et c'est cela qui effectivement nous pose problème, au niveau des difficultés rencontrées.

La deuxième partie tient compte des constats de la première, afin d'exposer un nouveau schéma opérationnel avec en annexe une présentation des mesures de soutien et des outils mobilisés ou à construire à court terme.

Mais je dirais aussi que le PREZA 2.0 est à l'heure actuelle un catalogue de vœux pieux et de bonnes pratiques à mettre en place. Cela pourrait être une coquille vide, qui est à remplir en fait.

Le PREZA 2.0 repose sur l'utilisation financière de l'enveloppe du FEDER et il est calculé sur le système des appels à projets européens et des porteurs de projets ; c'est ce qui nous pose un peu problème parce qu'on peut avoir des points d'interrogation là-dessus.

C'est aussi un calendrier serré : approbation en session de mai pour une mise en route, si j'ai bien compris, vous me corrigerez, dès juin 2015 (page 49 du document).

Ma dernière question est simple : dans le cas où l'ADEC ne pourrait pas compter sur le financement du FEDER, où trouverait-elle les fonds pour mettre justement en route ce PREZA 2.0 ?

Merci.

Le Président BUCCHINI

La parole est à l'Exécutif.

M. Jean ZUCCARELLI

Merci Monsieur le Président.

Je vais essayer de répondre très rapidement compte tenu de l'ordre du jour.

D'abord en répondant à Stéphanie : sur le bilan quantitatif, je n'aurais pas la cruauté quand même de rappeler que ces estimations

dataient de 2004 et vous ne mentionnez nullement, et pour cause, l'action de la précédente mandature dans ce domaine.

Deuxième point : il y a une confusion sur les besoins estimés et les objectifs du plan sur dix ans. PREZA 1.0 c'est bien quelque part un plan à mi-parcours. Donc, il ne faut pas rapporter aux besoins et aux évaluations sur dix ans, il faudrait rapporter à ce qui peut être fait sur cinq ans. Et là, je crois que, sans rentrer dans les chiffres qui ont été avancés, les conclusions sont totalement différentes.

S'agissant du financement : effectivement, et là je rejoins aussi ce qui a été dit par Antoine ORSINI, on peut regretter les engagements de l'Etat sur ce plan, on peut regretter que l'Union européenne ne prenne pas en charge les VRD, mais il faut rappeler que le reste des coûts peut être pris en charge par l'Union européenne, donc il y a une complémentarité entre l'intervention de l'Union européenne et ce qui pourra être encore une fois à la charge de la Région, mais c'est une charge importante de crédits régionaux, et puis, rappelons-le, ces aménagements génèrent des recettes qui viendront en déduction des montants d'aide. Car il y a une recette, il faut combler la différence, avec la possibilité quand même d'offrir un prix inférieur au marché à l'arrivée. Voilà, l'équation.

Donc, je m'associe tout à fait à ce qui a été dit et sur les 30 à 35 M€, en effet, il peut être envisagé de l'ordre de 20 M€ sur dix ans s'agissant de la contrepartie régionale.

Sur l'intervention de Jean : on est partis sur un bilan, un examen du bilan de l'action économique, je crois que ce n'est pas le lieu parce que la discussion pourrait nous emmener extrêmement loin.

Simplement quelques points de cadrage : sur la nécessité d'évaluer de manière constante et permanente, c'est précisément l'objectif de la mission d'observation qui sera confiée à l'Observatoire économique pour pouvoir mettre en œuvre un suivi continu sur les besoins et les disponibilités.

Sur les études prospectives : Jean disait « combien d'études prospectives ? ». Encore une fois, on ne va pas se livrer au bilan. Le bilan a été pour partie réalisé (c'est un bilan d'étape, mais bien avancé déjà, de la mandature) à l'occasion de la réactualisation de la feuille de route, donc on ne va pas refaire ici le débat sur tout ce qui a été réalisé. Du reste, je l'ai

précisé, pour chaque nouveau rapport de la réactualisation de la feuille de route, il y a un bilan du dispositif précédent.

Alors, on dit « combien de filières ont été accompagnées ? », je ne vais pas toutes les reprendre et les égrener, mais je vais quand même rappeler les résultats obtenus, notamment sur l'aéronautique, notamment sur les TIC parce que les TIC, ce n'est peut-être pas une production en dur mais c'est une production locale, c'est une économie de production ; l'agroalimentaire, etc. On peut détailler toute l'action qui a été menée pour encourager, structurer et accompagner les filières et accompagner individuellement les porteurs de projets.

Du reste, nous pourrions évoquer très rapidement, parmi les projets qui ont été accompagnés ou qui sont en train de l'être, les projets qui ont une action en termes de filières.

Par exemple, sur l'aéronautique, le regroupement des activités sur la zone de Mezzana (projet porté par la CAPA) ; nous sommes dans une action structurante au niveau de la filière. Mais on pourrait encore évoquer le projet de Valle Verde en Costa Verde de transformation du végétal, notamment axé sur la noisette. La zone d'activité artisanale et agroalimentaire que vous connaissez bien, Monsieur le Maire, sur Cuttoli. Et je pourrais en citer encore bien d'autres...

Sur l'intervention d'Antoine ORSINI, j'ai déjà rappelé son propos sur les questions de financement, et au-delà de l'appréciation très positive, et je l'en remercie, sur la qualité du rapport, vous avez souligné l'importance de l'immobilier d'entreprise, notamment l'immobilier d'entreprise temporaire qui peut prendre la forme, vous le savez, d'hôtels d'entreprises, de pépinières... C'est très important, on sait que c'est un catalyseur des initiatives ; c'est la raison pour laquelle nous avons fait un axe important du rapport et que c'est aussi, toutes les études le démontrent, un gage de survie des entreprises en création. Les entreprises qui sont accompagnées et hébergées dans ces lieux réussissent mieux, c'est très important et c'est un gage de réussite.

Alors là-dessus, très rapidement, on peut citer les projets. Ils ne sont pas encore réalisés, mais ce sont des projets que nous accompagnons aujourd'hui : le projet de Porto-Vecchio et l'espace de coworking, le projet de Viggianello (pépinière et hôtel d'entreprise), le projet M3E de la CAPA

qui veut adosser une pépinière d'entreprise à l'incubateur technologique territorial, n'est-ce pas...

Vous avez également effectivement approuvé la distinction entre ZIR et les zones d'intérêt local, en soulignant, et vous avez eu raison de le faire, l'intérêt de pouvoir conserver un caractère généraliste, en tout cas d'être moins spécialisant sur les zones d'intérêt local qu'on ne peut l'être, qu'on ne peut le favoriser sur les zones d'intérêt général, chacun le comprendra, en milieu rural.

Et enfin, vous avez effectivement bien noté une modification positive pour les zones rurales et de rendre compatible le PREZA 2.0 avec le Plan montagne intégré dans le PADDUC. Donc, sur le principe, on en est d'accord, mais bien évidemment sous réserve aussi d'être confronté à l'atteinte des plafonds. On peut modifier mais on risque de se trouver de toute façon, puisqu'on est déjà atteint par les plafonds, à ne pas pouvoir rendre la mesure plus effective.

Marie-Antoinette s'est livrée à un satisfécit général sur le projet. Elle a insisté sur une nécessaire sélectivité des zones, une nécessaire spécialisation et sélectivité des zones ; oui, effectivement, c'est bien compris dans le plan pour privilégier les ZIR, pour privilégier également le portage par les intercommunalités et bien entendu, il est important, puisque nous avons souligné le rôle qu'assumera l'Office foncier, d'intégrer dans le PPI son action dans le cadre du PREZA.

Fanfan DOMINICI s'est associé, comme vous l'avez fait Marie-Antoinette, pour saluer le travail des équipes ; donc, je le ferai à mon tour. C'est un bon travail qui a été fait. Je veux bien en prendre ma part de responsabilité puisque si cela ne marche pas, c'est le politique qui doit rendre des comptes... Comme disait l'autre, je veux bien prendre les honneurs puisque je devrais prendre les coups si cela ne marchait pas...

Sur les avantages fiscaux qui ont été soulignés par Fanfan, très rapidement, je crois qu'il faisait référence au régime AFR d'aide aux entreprises qui, effectivement, permet aux entreprises de bénéficier au-delà de l'aide dont nous parlons principalement dans le PREZA. Il a rappelé l'intérêt du crédit-bail et on ne manque jamais de le faire. Et il a souligné le travail des parlementaires qui ont défendu (et l'ADEC a apporté sa contribution dans ce travail) la prorogation et le maintien du crédit d'impôt investissement, il convient là-aussi de le rappeler, et également l'utilité de

l'Office foncier puisque nous avons parlé tout à l'heure des questions de prix de vente et de prix d'achat du foncier, et précisément l'une des missions de l'office c'est bien, en assumant le portage, de pouvoir acquérir à un prix raisonnable ce foncier et de pouvoir effectuer un portage, et donc quelque part de diminuer le coût au final de l'opération pour les collectivités, et donc pour les entreprises en sortie qui se porteront acquéreurs de ces espaces.

Pour en terminer avec l'intervention de Josette, qui a souligné le rôle d'ingénierie. Je ne reviendrai pas sur les questions de financement, parce que nous manquons un peu de temps là-dessus.

Sur la mise en route de l'outil, oui, le calendrier est bien opérationnel puisque nous démarrons les formations du CNFPT dès le mois de juin prochain. Nous sommes dans ce calendrier et le premier appel d'offres est prévu. Il y a continuité de toute façon entre les deux rapports, vous avez vu que certaines dispositions concernent les projets qui ont été déposés à compter du 1^{er} janvier 2015. Il y a donc bien entendu continuité, il n'y a pas rupture dans l'accompagnement, l'instruction des projets antérieurement déposés, mais nous allons tenir ce calendrier avec les premiers appels à projets début 2016.

Je crois que j'ai essayé de répondre le plus rapidement possible à l'essentiel des questions. On ne peut pas être tout à fait exhaustif.

Merci.

Le Président BUCCHINI

Nous allons donc examiner les amendements.

- **Amendement n°16 déposé par M. Antoine ORSINI au nom du groupe Corse Social-Démocrate.**

Avis de l'Exécutif ?

M. Jean ZUCCARELLI

On est d'accord sur le principe de l'amendement, mais il semblerait que le « + 20 % » puisse poser une difficulté. Je proposerais

qu'on le reformule « une bonification sera accordée aux projets situés dans les zones les plus contraintes »...

Le Président BUCCHINI

Par rapport à la proposition de l'Exécutif, est-ce que l'auteur de l'amendement se contente des propos de l'Exécutif ?

M. Antoine ORSINI

Je veux bien m'en contenter mais je ne comprends pas bien en quoi il y aurait un problème puisqu'on ne dépasserait pas les 80 %, ce qui est indiqué dans le rapport. Ensuite, on dit « une bonification », d'accord mais laquelle ? On peut rajouter « dans le cadre des plafonds imposés par l'Union européenne », évidemment.

M. Jean ZUCCARELLI

Donc, sous réserve, « dans le cadre des plafonds » puisque cela semble poser une difficulté sur la formulation.

« + 20 % », en valeur absolue, cela peut sembler poser une difficulté. On peut peut-être la ramener à + 10 %, ce qui est déjà considérable compte tenu des niveaux de financement qui sont prévus au PREZA.

Le Président BUCCHINI

L'amendement est sous-amendé au niveau de 10 %. Y a-t-il des interventions ?

Je mets aux voix le sous-amendement de l'Exécutif. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

Le sous-amendement est adopté.

Je mets aux voix l'amendement sous-amendé. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

L'amendement est ADOPTE.

- **Amendement N°1 déposé par le groupe Femu a Corsica.**

Mme Agnès SIMONPIETRI

Simplement pour dire que c'est une série d'amendements qui sont tous de la même famille.

Dans le plan, il y a, par rapport aux orientations du PADDUC et notamment du Plan montagne, pas des contractions mais des omissions par rapport à des préconisations du PADDUC qui nous semblent fondamentales, comme la densification, la préservation des terres agricoles, la non-artificialisation des sols et les énergies renouvelables. C'est l'esprit général de l'ensemble des amendements.

Le Président BUCCHINI

Comme c'est la famille, on commencera par les cousins germains.

Donc amendement N°1.

Avis de l'Exécutif ?

M. Jean ZUCCARELLI

Favorable.

Le Président BUCCHINI

Est-ce qu'il y a des interventions ?

Je mets aux voix l'amendement. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

L'amendement est ADOPTE.

- **Amendement N°2 du groupe Femu a Corsica.**

Avis favorable de l'Exécutif.

Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

L'amendement est ADOPTE.

- **Amendement N°3 du groupe Femu a Corsica.**

Avis favorable de l'Exécutif.

Je mets l'amendement aux voix.

Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

Le vote est commencé, mais tu veux dire quelque chose ?

Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI

Président, bien évidemment, je ne souhaite pas alourdir les débats, d'autant que je fais partie des gens qui montent à Bastia, mais quand même, sur la méthode, on découvre des amendements en séance publique, on n'a pas eu le temps de les étudier... Je comprends qu'on veuille aller vite, mais quand même ! On nous demande de nous positionner sur des amendements qu'on n'a même pas eu le temps d'étudier, donc on lève la main en fonction de si la phrase nous plaît ou ne nous plaît pas. Moi, ça me gêne vraiment de voter dans...

BROUHAHA

Je caricature, Hyacinthe, mais ce que je veux dire par là, c'est qu'on se retrouve dans cette situation là, en tout cas en ce qui concerne notre groupe et mes collègues. C'est un peu dommage de se retrouver sur un dossier aussi important... Normalement, les amendements sont censés être étudiés en commission. Voilà tout ce que je voulais dire.

Le Président BUCCHINI

Moi j'ai déjà dit tout à l'heure d'entrée, et tu m'excuses de te le dire, que la commission n'avait pas examiné les amendements. C'est un problème avant tout des commissaires et présidents de commissions.

Deuxièmement, dans le débat je demande si quelqu'un veut intervenir, à chaque fois. Toutes les fois qu'on regarde un amendement, je demande si quelqu'un veut intervenir sur le fond et sur la forme ; chaque collègue a le droit d'intervenir.

Ne perdons pas de temps car on doit aller à Bastia.

L'amendement N°3 est ADOPTE.

- **Amendement N°4 déposé par le groupe Femu a Corsica.**

Avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix l'amendement. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

L'amendement est ADOPTE.

- **Amendement N°5 déposé par le groupe Femu a Corsica.**

Y a-t-il quelqu'un qui veuille intervenir ?

Avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix l'amendement. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

L'amendement est ADOPTE.

- **Amendement N°6 du groupe Femu a Corsica.**

Y a-t-il quelqu'un qui veuille intervenir ?

Avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix l'amendement. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

L'amendement est ADOPTE.

- **Amendement N°7 du groupe Femu a Corsica.**

Y a-t-il quelqu'un qui veuille intervenir ?

Avis de l'Exécutif ?

M. Jean ZUCCARELLI

L'Exécutif sous-amende l'amendement puisque il y a déjà 20 % qui sont appliqués au travers du critère d'éco-socio-conditionnalité qui est dans l'action 3.3. C'est déjà pris en compte pour 20 %, donc le sous-amendement consiste à supprimer le deuxième terme de l'amendement.

Le Président BUCCHINI

Avec l'autorisation d'Agnès, est-ce qu'on supprime ? On supprime.

Je mets aux voix la suppression proposée par l'Exécutif.

Le sous-amendement est adopté.

Je mets aux voix l'amendement sous-amendé. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

L'amendement est ADOPTE.

- **Amendement N°8 déposé par le groupe Femu a Corsica.**

Y a-t-il des interventions ?

Avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix l'amendement. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

L'amendement est ADOPTE.

- **Amendement N°9 déposé par le groupe Femu a Corsica.**

Y a-t-il quelqu'un qui veuille intervenir ?

Avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix l'amendement. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

L'amendement est ADOPTE.

- **Amendement N°10 du groupe Femu a Corsica.**

Y a-t-il quelqu'un qui veuille intervenir ?

Avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix l'amendement. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

L'amendement est ADOPTE.

- **Amendement N°11 du groupe Femu a Corsica.**

Y a-t-il quelqu'un qui veuille intervenir ?

Avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix l'amendement. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

L'amendement est ADOPTE.

- **Amendement N°12 déposé par le groupe Femu a Corsica.**

Y a-t-il quelqu'un qui veuille intervenir ?

Avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix l'amendement. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

L'amendement est ADOPTE à l'unanimité.

- **Amendement N°13 déposé par le groupe Femu a Corsica.**

Y a-t-il quelqu'un qui veuille intervenir ?

Avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix l'amendement. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

L'amendement est ADOPTE à l'unanimité.

- **Amendement N°14 déposé par le groupe Femu a Corsica.**

Y a-t-il quelqu'un qui veuille intervenir ?

Agnès veut expliquer ?

Mme Agnès SIMONPIETRI

Simplement, dans la grille actuelle d'évaluation pour l'acceptation des dossiers, la pente a un poids important de 4 sur une échelle générale, avec des différences entre les pentes : vous avez 1 point si c'est une pente de 10 à 20 % là où vous installez la zone, 2 points pour une pente de 5 à 10 %, 3 et 4 points pour un terrain plat.

Nous, nous considérons que c'est contraire à ce que nous avons voté dans le PADDUC, c'est-à-dire essayer d'économiser le terrain agricole à meilleure potentialité, évidemment les plus plats. Il n'y a aucune raison de privilégier les terrains plats par rapport à des terrains qui seraient légèrement en pente et dont la pente n'empêche absolument pas l'installation d'une zone, puisqu'il suffit de l'aménager intelligemment. Sinon on n'aurait jamais construit là où on a construit dans notre île...

Donc, voilà, c'est simplement dire : au-dessus de 20 %, effectivement on peut comprendre que ce soit compliqué, mais en-dessous il n'y a aucune raison de privilégier une pente plutôt que l'autre. C'est tout pareil, je ne vois pas pourquoi on privilégierait les terrains les plus plats.

Et en plus, par rapport aux zones de montagne de l'intérieur de la Corse, quelques fois on va pouvoir faire une zone artisanale sur un terrain

légèrement en pente et ce ne sera pas un handicap particulier. Donc, il n'y a pas de raison de le considérer comme un handicap.

Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI

Moi je profite de cet amendement pour intervenir parce qu'à l'occasion de l'amendement N°1 présenté par Antoine ORSINI, j'avais demandé la parole mais vous ne m'avez pas vue Monsieur le Président, pour dire une chose bien simple et cela explique le vote contre de cet amendement : les projets vont dépendre de leur intérêt, et de ce point de vue là je pense que le Président de l'ADEC me rejoint, et non pas sur la topographie, ni sur le fait qu'il est en zone montagne ou pas. Je crois que si on n'est pas sur cette voie-là, on risque de se planter sérieusement sur le PREZA. Voilà ce que je voulais dire.

M. Jean ZUCCARELLI

Nous souhaitons conserver le scoring en l'état qui est progressif...

Excusez-moi, je pensais que vous aviez demandé l'avis de l'Exécutif.

M. François DOMINICI

Président, nous sommes dans le cadre des zones d'activités, donc on n'est pas dans le cadre de zones rurales d'exploitation, etc. Forcément, plus le terrain est pentu, moins il a de chance de réussir et plus il coûtera cher. Donc, forcément, les terrains plats sont de la zone d'activités parce qu'ils vont permettre une meilleure construction, une construction plus rapide et moins chère. Et donc là, à partir du moment où la zone d'activités est acquise, est réalisée, il n'y a plus à avoir d'état d'âme je dirais, s'il peut y en avoir, sur les terrains agricoles puisqu'ils sont tous par définition agricoles.

Le Président BUCCHINI

Réponse de l'Exécutif.

M. Jean ZUCCARELLI

Fanfan DOMINICI a en partie répondu, donc nous souhaitons conserver le scoring en l'état. Donc rejet de l'amendement.

Le Président BUCCHINI

L'Exécutif émet un avis défavorable.

Agnès vous maintenez votre amendement. Donc ceux qui sont pour l'amendement déposé par Agnès lèvent la main ? Ceux qui sont contre ?

L'amendement d'Agnès est REJETE.

Amendement n° 15 déposé par le groupe « Femu a Corsica »

A l'article 4, il faut rajouter : « favoriser le rééquilibrage au profit des zones les plus contraintes au sens du Plan Montagne du PADDUC ».

Y a t-il des interventions ? Non. Alors position de l'Exécutif.

M. Jean ZUCCARELLI

Avis favorable.

Le Président BUCCHINI

Avis de l'Assemblée, on lève la main. Ceux qui sont contre ? Groupe Rassembler pour la Corse.

L'amendement est ADOPTE.

On a visité l'ensemble des 16 amendements, on va maintenant voter sur le document qui vient d'être amendé. Ceux qui sont pour adopter le PREZA lèvent la main ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

TRANSPORTS

- **Rapport n° 089 : Adoption du principe d'une acceptation de la mise en œuvre d'une subdélégation pour la partie d'activité de service public de desserte maritime abandonnée par la SNCM**

La parole est à l'Exécutif.

Le Président GIACOBBI

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les derniers mois ont détérioré la situation de la SNCM et fait naître et développer de nouvelles perversions.

L'Etat a raconté beaucoup d'histoires et omis de dire la vérité à propos de l'Europe.

Premièrement, il nous a caché jusqu'au bout, rassurez-vous nous avons découvert les choses, le procès en manquement devant le Tribunal de l'Union européenne, c'est-à-dire que parce que les sommes n'ont pas été remboursées, recouvrées ni par l'Etat, ni par nous, assez vite, l'Union européenne accuse la France, la commission va devant le Tribunal de l'Union européenne. Il y a eu un réquisitoire du Procureur, nous risquons une amende de 200 M€ parce que nous n'aurions pas recouvré assez vite, excusez du peu, et l'Etat nous a menti et nous a caché le fait qu'il y avait ce procès, nous l'avons découvert, il nous a interdit de présenter notre défense, tout cela est assez lamentable.

Par ailleurs, l'Etat a voulu faire croire à une formule de discontinuité acceptée par l'Union européenne. J'ai le regret de dire que c'était un mensonge, un gros mensonge ! Nous nous en sommes rendu compte puisque nous sommes allés à l'Europe directement et nous avons constaté que l'Union européenne n'acceptait la discontinuité qu'à la condition que la nouvelle SNCM, celle qui reprenait la SNCM, ne soit pas reprenneur de la DSP, mais seulement d'une subdélégation.

A la SNCM, nous avons eu des révélations effrayantes, deux affaires assez sordides et assez ignobles je dois le dire. La première cela a été la vente du navire Napoléon Bonaparte dans des conditions suspectes à tout le moins, en deçà de la valeur réelle, etc., etc. Nous envisageons donc une plainte avec constitution de partie civile sur cette ténébreuse affaire, en réalité très claire, j'espère que l'enquête le révélera.

Par ailleurs, l'utilisation des fonds ainsi dégagés a été utilisée pour alimenter un plan de départ volontaire, plusieurs dizaines de millions d'euros pour quelques dizaines de salariés. Plusieurs dizaines de millions d'euros pour quelques dizaines de salariés ! Tous choisis naturellement tout en haut de la hiérarchie. Là aussi, nous interrogeons la direction de la SNCM qui naturellement ne nous répond pas et nous envisageons évidemment, de saisir la justice sur cette affaire.

L'Etat a discrètement, mais de manière constante et déterminée, soutenu, peut-être même organisé l'offre DUFOUR et GARIN. Vous savez que M. GARIN est notoirement insolvable. Nous ne connaissons que trop M. DUFOUR, non seulement à cause de la SNCM, mais pour son lourd passé à Air Littoral, sa remarquable expérience de la défaillance de l'entreprise, son art de faire financer les collectivités territoriales, ses erreurs de gestion, et de finir par s'en aller avec un pécule tout à fait considérable.

Cette offre, drôle de nom pour ce qui tient plutôt d'une prise ou d'un projet de prise que d'un projet d'offre, consiste à vendre des navires à un tiers bien connu moyennant une caution et après quelques mois d'activité, à liquider et à ce moment-là évidemment, avoir soustrait de l'actif des biens pour moins de la moitié de leur valeur. Pour moins de la moitié de leur valeur !

Voilà ce qu'a soutenu l'Etat jusqu'à ces quelques jours ! Il faut le dire ! Eh bien c'est dit.

Alors nous avons tout fait, bien entendu, pour éviter ce scandale potentiel et à la fin nous avons écrit au Tribunal en indiquant que si le Tribunal choisissait cette offre, nous saisirions le Procureur de la République avec l'ensemble des éléments du dossier.

Tout ceci pour vous dire que cette affaire est quand même menée de la part de la République de manière étrange, et je pourrais vous en

raconter comme cela beaucoup, je me contente des faits les plus saillants si j'ose m'exprimer ainsi. Donc, il faudra bien à un moment ou à un autre que l'on s'explique et on s'expliquera. Alors on s'expliquera soit devant le Parlement, on s'expliquera devant la juridiction répressive, mais enfin il faudra bien que ceux qui sont allés là-dessus s'expliquent.

Aujourd'hui, tout simplement, nous savons que le Tribunal va choisir le 10 juin, ayant écarté définitivement la tentative de M. GARIN et de M. DUFOUR, le Tribunal choisira. Nous savons que le plan social concernera environ 800 salariés sur les 1 550 que compte la société, qui est financé à hauteur de 85 M€. Nous savons que l'Union Européenne a garanti qu'une reprise sans DSP, mais avec la possibilité d'une subdélégation de la DSP par la CMN en faveur du repreneur, n'entraînerait aucun risque d'obligation de remboursement des aides d'Etat illégales ni pour le repreneur, ni pour la CMN.

C'est un point important, cela a été écrit par l'Union Européenne, cette fois-ci il ne s'agit pas de « on dit », nous nous en sommes assurés, cela a été écrit tant à la CMN qu'au Tribunal. Autrement dit, l'Union Européenne dit actuellement, indépendamment du fait que la DSP soit résiliée dans 18 mois, si le repreneur reprend sans DSP, il peut néanmoins bénéficier d'une subdélégation de la DSP par la CMN et à ce moment-là nous lui garantissons que nous considérons qu'il n'y a pas de continuité. Par conséquent il ne sera pas redevable du remboursement des aides illégales... Le montant des aides illégales c'est 600 M€ quand même aujourd'hui, puisque chez nous c'est 197 + 86, pour l'Etat je ne sais plus le calcul exact, mais je crois que cela tourne au total au-delà de 600 M€ pour un passif total qui est encore beaucoup plus important.

Je signale au passage que l'Etat refuse toujours par écrit de nous dire que nous pouvons continuer à payer. L'Etat refuse de nous dire que nous pouvons continuer à payer, l'Union Européenne nous dit que nous ne pouvons plus continuer à payer, pas nous le dit, nous l'écrivit, et nous avons un procès en cours. C'est la raison pour laquelle le paiement du mois d'avril qui devait intervenir le 5 mai est retenu jusqu'à la décision du Tribunal, mais le Tribunal, lui, a bien compris qu'il ne pouvait pas prolonger les choses, d'ailleurs indépendamment de cette raison, l'Union Européenne a indiqué au Tribunal qu'elle n'accepterait pas la prolongation de la situation au-delà d'un mois ou deux. Donc les choses sont extrêmement claires. Alors, on peut critiquer l'Union Européenne, mais constater qu'elle est dans son droit. L'Etat s'est mis dans des situations

illégalles, de mensonges, de faux, mais l'Union Européenne est dans son droit.

Vous êtes aujourd'hui saisis dans des conditions qui sont très imparfaites, puisque nous vous interrogeons sur un principe et que nous devons à nouveau vous saisir (l'Assemblée de Corse) sur cette subdélégation, dès lors que nous disposerons d'un texte précis de contrat et surtout du nom de la société repreneuse sur laquelle il faudra bien vous exprimer.

Mais aujourd'hui, on vous interroge sur le principe pourquoi ? Vous me direz : à quoi cela sert ? Eh bien cela sert à une chose très simple, c'est que le 29 mars, il y a deux mois, il faut tout dire, nous avons saisi les administrateurs judiciaires sur la possibilité de cette subdélégation, c'est-à-dire que nous leur avons dit que c'est la seule solution qui est acceptée par Bruxelles, malgré toutes les sottises qu'on nous disait de la part de l'Etat, de la part de tout le monde ; tout le monde disait la sienne, mais nous, nous savions que c'était la seule solution possible de discontinuité, donc il fallait s'assurer de cela.

Les administrateurs judiciaires ne nous ont pas répondu, mieux encore, ils ont demandé au Tribunal l'autorisation, c'est extravagant, de retarder d'un mois leur réponse et puis par la suite, ils nous ont saisis, il y a une quinzaine de jours, ils nous ont mis en demeure sous huitaine tout d'un coup d'avoir à saisir votre Assemblée et d'avoir accepté par avance la subdélégation, même sans en connaître l'auteur, le bénéficiaire, même sans avoir l'accord de la CMN, même sans connaître le texte du contrat. On leur a répondu que l'Assemblée de Corse ne pouvait pas et n'avait pas le droit de le faire dans ces conditions-là et que la seule chose que nous pourrions faire, c'est effectivement de vous saisir sur le principe et qu'il nous faudrait revenir devant l'Assemblée pour avoir une subdélégation définitive. Pour cela, il faut que la CMN nous le demande, il faut qu'on s'accorde, les uns et les autres, sur un texte de subdélégation. Rassurez-vous, pendant ce temps-là, on y travaille entre avocats : les avocats de chacun des repreneurs potentiels, les avocats de la CMN et les nôtres travaillent sur un texte, mais il faut bien qu'on s'accorde pour vous le présenter.

Donc aujourd'hui on ne vous le présente que sur le principe et pas sur le nom. Cela veut dire, M. le Président, en pratique que peut-être on sera obligés de demander une réunion d'urgence de l'Assemblée de Corse un peu plus tard, mais nous ne sommes pas maître du calendrier. Je pense

que raisonnablement, si le Tribunal se prononce le 10 juin, nous pourrions le faire à la session normale de l'Assemblée de Corse le 28 et 29, si mon souvenir est bon.

Aujourd'hui, ce qu'il vous est demandé, c'est simplement de dire que l'Assemblée n'est pas opposée au principe de cette subdélégation, sachant que, je le répète, c'est la seule solution qui permette de poursuivre l'activité de la SNCM au titre de la DSP, sans pour autant encourir le risque de rembourser 600 M€. Ceci est confirmé aujourd'hui par l'Europe tant au Tribunal de commerce qu'à la CMN.

C'est également, cette subdélégation, un enjeu social considérable. De quoi s'agit-il ? Si je prends les deux offres de reprise dans la réalité, pas dans ce qu'en disent les journaux, dans la vérité vraie, dans les chiffres, Baja Ferries offre dans sa proposition 497 salariés, s'il n'y a pas de subdélégation de la DSP, et 800 s'il y a une subdélégation, vous voyez donc que c'est une différence tout à fait considérable. S'agissant du groupe Rocca, il propose 780 salariés, si mon souvenir est bon, sans la subdélégation et naturellement il sera amené à en proposer plus j'imagine s'il y a la subdélégation. Quoi qu'il en soit, c'est un enjeu important en termes de reprise de salariés.

Je vous propose donc de vous prononcer favorablement sur ce principe, sachant que si nous le rejetons – et c'est naturellement le droit de l'Assemblée de le rejeter après tout – bien entendu vis-à-vis de toutes les parties à cette affaire et bien entendu de l'Etat qui est à la recherche d'un bouc émissaire, nous serions dans ce cas-là un bouc émissaire extrêmement commode, ce serait tout à fait injuste bien entendu. L'Etat essaie de trouver un bouc émissaire et trouvera en nous ce bouc émissaire si nous rejetons cette proposition de subdélégation dans son principe, il nous accusera naturellement de créer une difficulté supplémentaire et de prendre une responsabilité considérable quant aux conséquences en termes d'emplois.

Le Président BUCCHINI

Je vous remercie.

Donc comme il n'y a pas eu possession du rapport de la commission... Donc je prends la liste des intervenants : Tony, Michel, Gilles, Jean-Marie, Hyacinthe, Jean-Christophe, Fanfan.

M. Paul-Marie BARTOLI

M. le Président,

Une précision pour les membres de l'Assemblée : je n'ai pas pu me rendre devant la commission ce matin, parce qu'à la même heure je tenais une réunion avec M. le Préfet en Préfecture, au sujet justement de la situation de la SNCM, et que je suis revenu de la réunion à 10h 30.

Le Président BUCCHINI

La parole est à Tony.

M. Antoine SINDALI

Merci M. le Président.

Depuis plusieurs mois, nous vivons un « feuilleton lamentable ». Certes, dans cette Assemblée, nous connaissons depuis des années le feuilleton SNCM. Nous avons toujours soutenu l'opérateur historique collectivement et nous savons quelles étaient les carences au niveau de la société, les difficultés au niveau de la fiabilité, on a évoqué tout cela plusieurs fois, mais il n'empêche que nous avons toujours garanti le service public dans le cadre d'une délégation au groupement SNCM-Méridionale. Mais depuis le mois d'octobre, après la mise en redressement judiciaire, vraiment, je répète, le feuilleton que nous vivons est lamentable et ici je voudrais publiquement saluer la patience et la responsabilité des marins et des salariés de l'entreprise, parce qu'ils avaient trente-six fois les motifs d'engager des actions de grèves, ils en ont engagé d'autres pour des motifs moins importants.

Donc je voudrais saluer ici le fait qu'ils ont préservé leur outil de travail, c'est légitime, et pour nous c'est le plus important, l'outil de desserte publique maritime de la Corse. Je dis qu'ils ont eu beaucoup de patience et de sens de responsabilité face à tous les atermoiements auxquels ils ont été confrontés. Moi je n'ai pas les mêmes informations, mais puisqu'il nous les a données publiquement, je fais miens les propos du Président de l'Exécutif face aux mensonges, de manière pudique de la part d'un parlementaire qui soutient le gouvernement, il a dit « de l'Etat », moi je dirai « du gouvernement ». Je vous prie de m'excuser, parce que ce sont des êtres humains, des hommes qui gèrent les affaires de l'Etat et là, en

l'occurrence, il y a eu effectivement ce que vous avez appelé des mensonges et je suis d'accord avec ce que vous avez dit.

Cela dit, nous nous sommes interrogés, les choses étant ce qu'elles sont, comme disait le Général, de GAULLE évidemment, pour ceux qui ne comprendraient pas quand je dis le « Général »...

Le Président GIACOBBI

Je pensais que c'était le Général PAOLI !

M. Antoine SINDALI

C'est pour cela que je t'ai regardé, tu peux rapprocher la personnalité des deux hommes, mais de cela on en parlera dans d'autres sphères. Donc les choses étant ce qu'elles sont, nous sommes aujourd'hui à la fin du feuilleton et à une issue où il y a toujours les mêmes contraintes financières, économiques, juridiques et sociales, car je l'ai toujours dit dans toutes mes interventions publiques, il y a aussi l'aspect social. Là, l'aspect social va être habillé par ce que l'on appelle de manière élégante un plan de sauvegarde de l'emploi, *anc'assai*, mais c'est essentiellement un plan social qui va arriver. Déjà une lueur, c'est qu'il y a les financements pour soutenir ce plan social, mais il n'empêche qu'il va y avoir un plan social.

Donc dans la situation actuelle, nous nous sommes, au niveau de notre groupe, un petit peu interrogés effectivement sur l'opportunité de ce vote d'aujourd'hui ; mais vous avez répondu à l'avance puisqu'en réalité, conformément à l'article 43 qui est évoqué et à la jurisprudence sur les subdélégations, il ne peut y avoir subdélégation que s'il y a résiliation d'une convention de service public et il faut que la subdélégation soit accordée à un tiers par celui qui avait la délégation, et il faut aussi l'accord de l'autorité délégante.

Le décor étant une bonne fois planté, mais vous l'avez déjà dit, il est bien certain qu'on s'est interrogé de savoir qu'est-ce qu'on allait voter et quel était l'intérêt de voter aujourd'hui. Vous nous avez présenté les choses en disant qu'effectivement c'était une position de principe qui nous était demandée, si je puis me permettre un terme qu'on emploie dans d'autres sphères, pour « éclairer le jeu ». Donc, si c'est cela, mais comme vous avez donné la garantie, non pas la garantie, mais vous nous avez dit que nous étions dans l'obligation de toute façon de revenir devant

l'Assemblée, autorité délégante, pour approuver le principe de la subdélégation, je ne vais pas alourdir, je n'ai pas l'habitude de parler longtemps, les choses sont dites. Et pour ce qui concerne, en dehors de tout ce que j'ai indiqué sur le feuilleton qui s'est déroulé sur la situation et sur le plan social, parce que les choses graves ce sont celles-là, ce que vous nous demandez aujourd'hui, évidemment, notre groupe est favorable à accorder le principe d'une subdélégation, à condition que nous soyons, lorsque le repreneur sera connu et les conditions de la reprise aussi, que nous revenions devant l'Assemblée pour donner à ce moment-là notre accord pour la subdélégation en connaissance de cause.

Je vous remercie.

Mme Pascaline CASTELLANI remplace le Président BUCCHINI

Merci. La parole est à Michel STEFANI.

M. Michel STEFANI

Merci Mme la Présidente.

Je voudrais tout d'abord, par rapport à la recevabilité du rapport et les délais non respectés puisqu'il nous a été adressé, ne serait-ce qu'hier, lever un point d'ordre qui a son importance et qui peut nuire à la validité de la délibération que nous pourrions prendre aujourd'hui. Tout cela pour insister sur l'idée suivante : que la précipitation n'est peut-être pas aujourd'hui ce qu'il y a de mieux à faire dans ce dossier, étant entendu que nous sommes en attente d'une décision importante du Tribunal de commerce de Marseille, notamment sur l'attribution à un des candidats repreneurs qui semblerait être encore en course, puisqu'il est question de Baja Ferries, voire de Rocca Transports.

Cela étant, l'examen de ce rapport nous renvoie effectivement à l'examen de cette période depuis que la SNCM a été mise en redressement judiciaire en novembre 2014 et l'analyse que nous pouvons en retirer pour ce qui était au départ, faut-il le rappeler, présenté comme une simple formalité technique devant conduire à un abandon des amendes anti service public prononcées par la commission européenne.

Tout cela, aujourd'hui apparaît pour ce que c'est, c'est-à-dire une manœuvre hostile contre la compagnie, une manœuvre hostile même contre le service public de continuité territoriale et les principes mêmes de celle-ci, et je dirais que nous devrions, si on suit ce raisonnement, arriver au pire à un démantèlement de la compagnie, voire à une liquidation de celle-ci.

Donc vous dénoncez à juste raison, M. le Président de l'Exécutif, le comportement du gouvernement, faut-il y insister, qui est dans cette affaire quand même représentant de l'Etat actionnaire, qui par ses décisions vient aggraver celles qui sont prises par ailleurs par l'autre actionnaire, Véolia-Transdev, avec une caractéristique évidente dans cette attitude qui est la déloyauté.

Je rappelle que des engagements avaient été pris par le ministre des transports, M. CUVILLIER, avec les organisations syndicales en tenant compte de la délégation de service public et de la convention qui avait été attribuée aux deux délégataires (CMN et SNCM) en septembre 2014, prévoyant un renouvellement de la flotte et appuyée sur la mise en œuvre d'un plan de restructuration, qui a été d'ailleurs validé par les organisations syndicales, devant amener à une meilleure exploitation de la compagnie et une réponse plus adaptée aux besoins de service public tels qu'ils avaient été définis par les élus de l'Assemblée de Corse dans le cahier des charges de cette délégation de service public.

J'avais cru comprendre, M. le Président, dans votre intervention à l'Assemblée nationale, que vous étiez en juillet 2014 plutôt favorable au choix qui avait été retenu par le Premier Ministre, M. VALLS, qui mettait un terme à ce qui avait été envisagé s'agissant des discussions entre les organisations syndicales et le Ministre des transports, M. CUVILLIER, qui depuis a été remplacé par M. VIDALIES.

Alors, on ne peut évacuer de la réflexion, vous l'avez fait, les choix qui ont été ceux de la commission européenne. Toutefois il faut distinguer ce qui relève de décisions de justice émanant de la Cour de justice européenne et ce qui relève de simples avis qui peuvent être émis soit par la DG concurrence, soit par des collaborateurs de la commission européenne. Les avis restant des avis, ils n'ont pas en l'état une portée juridique qui s'impose à la Collectivité et je dirais que d'un point de vue politique, et là bien sûr nous retombons sur la responsabilité qui est celle du gouvernement, il faudrait que l'autorité en matière de transports et s'agissant particulièrement de la définition de la politique des transports

entre le continent et la Corse, c'est-à-dire la Collectivité Territoriale de Corse, puisse exercer cette compétence majeure qui est la sienne et ne plus être exposée aux décisions qui viennent et qui émanent de la commission européenne avec un seul objectif : étendre sur la desserte de la Corse, la présence des opérateurs low cost avec les difficultés que cela engendre.

Nous l'avions dit, mais nous le regrettons aujourd'hui de le constater, ce qui se passe dans le maritime va arriver dans l'aérien et le recours fait par Ryanair contre les OSP sur Figari en témoignent. Il y a donc un esprit de concurrence qui est un esprit de concurrence déloyale conduit par les opérateurs low cost qui se manifeste à présent sur l'ensemble des dessertes de la Corse (aérienne et maritime) qui doit nous interpeler au moment où nous devons prendre des décisions qui intéressent l'avenir même d'une compagnie qui emploie, cela a été rappelé, 1 600 salariés, mais dont l'activité a un impact important de part et d'autre de la Méditerranée, puisque nous savons que dans notre région et pour ne nous en tenir qu'à celle-ci, près de 110 entreprises sont aujourd'hui prestataires pour diverses activités de la SNCM. Cela représente bien sûr, du point de vue social, un impact non négligeable, tout le monde le comprend : je ne parle pas de l'Ecole de marine qui pour l'essentiel bénéficie du reversement de la taxe d'apprentissage de la SNCM et on pourrait comme cela énumérer un certain nombre de retombées économiques et mesurer au mieux l'impact social que pourrait avoir la disparition de cette compagnie.

Donc, nous considérons pour notre part que nous ne pouvons en l'état être favorables au principe de la subdélégation tout en soulignant quand même là aussi, les atermoiements de la commission européenne. C'est virevolte en quelque sorte, puisque ce qu'elle propose aujourd'hui après avoir dénoncé la continuité, revient en quelque sorte à la finaliser à travers l'opérateur fiable qui resterait en activité, qui se trouve être la CMN, tout en retenant aussi que cet opérateur semble ne pas vouloir bénéficier de cet « avantage » que pourrait lui procurer la situation.

Nous sommes donc à un moment particulier qui nécessiterait, vous l'avez rappelé, une très grande transparence ; elle semble faire défaut, et lorsque celle-ci découle plus ou moins du comportement de l'Etat et des actionnaires, cela accentue notre réticence à prendre des décisions dans la précipitation. J'ajoute qu'à l'issue de la dernière séance du Tribunal de commerce de Marseille, les organisations syndicales qui ont été informées de la teneur des offres de reprise faites à cet instant-là ont adopté unanimement (l'ensemble des organisations syndicales) des motions qui

repoussent l'éventualité d'une reprise par les candidats qui seraient retenus éventuellement, les deux restant en tout cas à notre connaissance, qui récusent la possibilité de ces reprises et qui souhaitent, et demandent plutôt, qu'un scénario de continuité et de pérennité de l'entreprise soit examiné à présent, puisque je le rappelle, le Tribunal de commerce de Marseille a aussi annoncé que la période de redressement judiciaire serait prolongée jusqu'au mois de novembre 2015.

Il y a donc la possibilité, en se donnant le temps, de faire cette recherche d'une solution pérenne pour la SNCM, le service public de continuité territoriale dans un esprit d'intérêt général bien compris.

Voilà le sens de mon intervention et de la réflexion qui est celle de notre groupe à cet instant. Je résume : nous ne sommes pas favorables aujourd'hui à envisager cette possibilité de subdélégation, étant entendu que nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour nous prononcer sur l'opportunité et la pertinence de celle-ci. Nous considérons, en revanche, qu'il est possible, puisque il y a ces six mois supplémentaires reconnus au redressement judiciaire, de faire la recherche d'une solution pérenne avec l'Etat, l'actionnaire qui aujourd'hui reste l'actionnaire principal de la SNCM et les salariés.

Le Président BUCCHINI

La parole est à Gilles.

M. Gilles SIMEONI

En quelques mots, très brièvement.

Aujourd'hui, et nous le voyons tous quotidiennement à travers notamment les retranscriptions des articles de presse qui sont quasiment, il faut le dire, notre seule source d'information, y compris à nous élus, nous constatons que la SNCM est plus que jamais une sorte de vaisseau fantôme, de bateau ivre, au cœur d'une énième tempête qui risque très probablement, au moins sous sa forme actuelle, de l'envoyer définitivement par le fond. Mais le problème majeur est que au lieu d'essayer collectivement de nous transformer en capitaine, ou en tout cas en stratège de ce qu'il faudrait faire pour stabiliser ce bateau ivre et tenter de le ramener au port de l'intérêt collectif de la Corse, au lieu de nous donner les moyens de réaliser cette

politique, nous sommes accrochés comme des bouées dans le sillage de ce bateau qui est livré à toutes les tempêtes.

Donc, moi je pense que fondamentalement, politiquement, et je ne dis rien que nous n'ayons déjà dit à plusieurs reprises, nous devons changer de cap, pour continuer dans la métaphore maritime.

Je m'adresse à l'Exécutif, et d'abord et principalement bien sûr au Président de l'Exécutif et également au responsable de l'Office des transports, nous ne mésestimons pas les difficultés extrêmes du dossier que vous avez à gérer en votre qualité de Président et de Conseiller exécutif en charge de cette question. C'est un dossier éminemment complexe au plan juridique, au plan financier, au plan social, par ses implications directes et indirectes et à cette complexité objective s'ajoute bien sûr le poids de la sédimentation de décennies de non-décisions ou de décisions contraires à l'intérêt de la Corse. Raison de plus pour essayer de nous doter d'une méthode qui nous permette de nous en sortir.

Alors je ne reviens pas sur les incertitudes majeures qui continuent de peser aujourd'hui sur l'issue à très court terme de cette affaire : incertitudes sur le financement du plan social, incertitudes sur l'identité du repreneur, incertitudes sur le devenir de la flotte, incertitudes sur le nombre d'emplois qui seront créés, incertitudes sur la capacité à franchir sans encombre, y compris en termes de conflits sociaux et leur expression récurrente, la grève, la saison qui s'annonce, incertitudes sur la forme juridique définitive que prendra l'exploitation de cet outil indispensable à la Corse dans les années à venir. Mais je dirais que dans ce processus chaotique, nous nous trouvons singulièrement désarmés et moi je pense quand même qu'il y a une forme, je le dis tranquillement, de dysfonctionnement de notre institution. Que l'Exécutif s'empare comme il l'a fait de ce dossier, c'est normal, mais que l'Assemblée et les élus qui la composent ne soient pas informés en temps réel des éléments centraux du dossier nous placent, nous élus de la Corse, dans une situation qui n'est pas satisfaisante par rapport aux décisions que nous devons prendre.

Vous venez de dire, M. le Président de l'Exécutif, quatre choses essentielles que vous n'aviez jamais dites avec, je ne dirai pas la même franchise, mais en tout cas avec la même force. Vous nous avez dit « il y a eu un mensonge d'Etat sur l'existence d'un recours fondamental introduit devant les autorités communautaires ». Vous l'aviez dit, c'est vrai. En avons-nous, au jour d'aujourd'hui, tiré des conséquences dans

l'organisation de notre stratégie, dans la façon qu'a la Corse et son institution, l'Assemblée de Corse dans son ensemble, celle qu'hier nous avons mobilisé pour une déclaration solennelle ? Est-ce que nous avons dit une seule fois, ces dernières semaines et ces derniers mois, de façon forte et solennelle à l'Etat : vous nous avez menti sur un point essentiel et nous en tirons des conséquences ? Nous ne l'avons pas fait.

Vous nous avez dit que les autorités étatiques nous ont menti délibérément sur un temps long sur la question de la discontinuité ; nous n'en avons pas tiré les conséquences.

Vous nous avez dit et vous nous avez appris qu'il y avait eu des choses tout sauf claires et vous nous avez notamment signifié que le Napoléon Bonaparte, le fleuron de la flotte, avait été non pas vendu, mais bradé dans des conditions douteuses et que le produit de cette vente avait servi à financer dans des conditions très contestables, alors même que nous avons un problème social d'ensemble à gérer, le départ anticipé de quelques privilégiés.

Sur ces questions, même si vous l'avez dit, nous n'avons jamais eu un document d'ensemble qui nous donne les éléments d'appréciation. Nous n'avons jamais réfléchi, au niveau de notre institution, au niveau de cette Assemblée, à intégrer ces éléments épars dans une stratégie cohérente.

Donc, moi je crois vraiment que si l'Exécutif, dans un dossier éminemment complexe veut voir sa capacité dans la négociation renforcée, il doit s'abstraire de discussions techniques au coup par coup, y compris quand le calendrier est dicté par d'autres acteurs importants mais qui ne sont pas la Corse, et il doit s'adosser non seulement à la légitimité et à la force politique de cette Assemblée, mais également à l'ensemble des forces vives, nous l'avons dit et nous l'avons répété, qui sont dépendantes de la qualité de la solution qui sera in fine trouvée.

Et pour que nous réussissions cela, si ce n'est pas trop tard, il faut que nous mettions la barre au bon niveau au plan politique. Concernant les carences dans notre réflexion collective, d'autres le diront sûrement après moi, mais nous ne pouvons pas ne pas relever que la commission qui était prévue n'a pas été réunie depuis des mois, voire depuis des années, que l'étude sur la faisabilité d'une compagnie corse pour laquelle des moyens humains spécifiques avaient été décidés par l'Assemblée de Corse, cette étude n'a pas été réalisée, en tout cas elle ne nous a pas été communiquée.

Que va-t-il se passer au lendemain de la décision prise par le Tribunal de commerce de Marseille ?

Il y aura, si j'en crois ce qui est dit dans les journaux, un repreneur privé qui va exploiter, peut-être dans le cadre d'une subdélégation, les lignes concernées par la DSP initiale. Comment la jonction entre le dispositif organisé par cette décision de justice et le schéma politique, que jusqu'à aujourd'hui cette Assemblée a privilégié, sera-t-elle organisée ?

Le schéma politique que nous avons ensemble voulu privilégier et dont nous devons, à travers l'étude annoncée et le travail de la commission prévu, définir les contours, ce schéma est celui d'une maîtrise par la Corse la plus large possible de ses transports maritimes. Nous l'avons dit et répété, parce qu'une île se doit de maîtriser ses transports maritimes et nous devons ensemble trouver les chemins juridiques et financiers nous permettant d'apprécier la faisabilité d'une compagnie corse. C'était celui-là l'objectif ! Comment allons-nous articuler ce qui passe aujourd'hui avec notre objectif ?

Le Président GIACOBBI

Cela a été dit par écrit.

M. Gilles SIMEONI

Cela a été dit par écrit, mais que disons-nous aujourd'hui ?

Le Président GIACOBBI

Il y a des documents.

M. Gilles SIMEONI

Eh bien, M. le Président, donnez-moi les documents dans lesquels vous avez fait référence par écrit à tous les mensonges gravissimes auxquels vous avez fait référence aujourd'hui, donnez-moi les éléments écrits dans lesquels, à la suite de cette litanie, vous avez proposé à cette Assemblée de valider ensemble une stratégie. Nous ne les avons pas et moi je ne viens pas aujourd'hui vous faire un procès, je me comporte...

Le Président GIACOBBI.

Vous n'avez qu'à voir les documents.

M. Gilles SIMEONI

Mais lesquels, dites-moi ? Vous nous répondrez sur ces points précis. Est-ce que la commission a été réunie ? Est-ce que le document sur la compagnie régionale nous a été communiqué ? Je ne crois pas que j'invente, moi je ne l'ai pas.

Alors écoutez, si ce document existe et que je ne l'ai pas lu, j'arrête mon intervention, communiquez-le moi.

Le Président BUCCHINI

La parole est à Jean-Marie.

M. Jean-Marie POLI

Merci M. le Président.

C'est en effet un dossier complexe et qui en plus est aujourd'hui dans l'hypothèse, puisqu'on nous demande aujourd'hui d'analyser une possibilité de subdélégation dans une situation qui concerne un secteur vital de la vie de notre île et de notre économie.

Il y a aussi en suspens des décisions qui pourront être lourdes de conséquences au niveau social et au niveau de la tragédie humaine qui est en train de se profiler par rapport à la suppression de certains emplois. Tout cela, nous l'avions pris en compte et nous l'avions déjà évoqué à plusieurs reprises.

Pour notre part, aujourd'hui, encore une fois et encore dans un dossier aussi important que celui-ci, la Corse se trouve dans l'urgence et ce n'est pas par négligence, mais c'est parce qu'à un moment donné on a le sentiment qu'on n'a pas vraiment pris à-bras-le-corps la réalité de la problématique qu'est la possibilité pour les Corses de maîtriser leurs transports.

Cette demande de subdélégation, si elle intervient, elle est assujettie, si mes renseignements sont bons, à une période de neuf mois en référence au cahier des charges de la DSP et de l'article 43, je crois.

Donc, évidemment que nous sommes dans l'urgence, et comme cela a été évoqué tout à l'heure, par ailleurs, il va falloir éviter certaines situations difficiles, je le répète, qui concernent le domaine social, qui concernent le domaine des hommes, mais aussi qui concernent la vie et le travail des gens de notre peuple à qui l'on se doit de ne pas créer des situations les empêchant de faire leur entreprise.

Donc cette période de 9 mois, nous, M. le Président, nous souhaitons ardemment, conformément à ce que nous avons déjà évoqué il y a plusieurs années en arrière, que l'Assemblée de Corse enfin se mette sérieusement à étudier la faisabilité de cette compagnie régionale sous la forme d'une SPL d'exploitation.

Ce débat n'est jamais venu sur le fond et sur la forme comme il devrait l'être sur un sujet si important dans cette enceinte. La commission de faisabilité de la compagnie régionale s'est réunie une ou deux fois et ensuite cela a été, pour paraphraser un petit peu, le brouillard sur la mer... C'est un sujet d'une importance capitale pour la Corse.

Nous avons demandé, lors de la dernière réunion de cette commission de faisabilité, de diligenter auprès de l'Europe une expertise sur cette faisabilité et notamment sur la possibilité que la Corse pourrait prétendre d'avoir certaines dérogations.

Depuis, à moins que je n'aie pas été destinataire d'informations, je dois reconnaître que notre groupe en tous les cas n'a pas été informé de cette demande pressante et déterminante.

Voilà, M. le Président, on passera rapidement parce que d'autres l'ont fait avant, pour rappeler l'urgence de ce dossier et la question fondamentale qu'elle pose. Nous, nous souhaitons vraiment que l'on rentre dans le concret et nous vous demandons, M. le Président, de mettre à l'ordre du jour au sein de cette Assemblée sous la forme d'un rapport l'étude d'une compagnie régionale maritime. Merci.

Le Président BUCCHINI

Hyacinthe.

M. Hyacinthe VANNI

Je ne vais pas intervenir sur le fond parce que tout a été dit ou presque, mais un peu sur la forme.

Moi je pense que si l'Etat nous ment, l'Exécutif ne dit pas toute la vérité, en tout cas c'est l'impression que j'ai. Et plus particulièrement, M. le Président de l'Office des transports, je m'adresse à vous, il y a un outil qui s'appelle « Office des transports » où on pourrait avoir ces débats en amont, où tous les groupes seront représentés (les syndicalistes, les socioprofessionnels) et on n'a jamais eu de débat, jamais, ou alors peut-être que je n'ai pas reçu la convocation.

Je ne comprends pas qu'on puisse se passer d'un espace où on pourrait vraiment dialoguer avec tout le monde, où on pourrait purger certaines choses, vous ne le faites pas. Je pose la question : pourquoi ? Avez-vous peur des débats ? Je pense que non. Alors je m'interroge, vous m'apporterez la réponse tout à l'heure.

Sur les dossiers de faisabilité de la compagnie régionale, je rejoins Jean-Marie, j'étais présent à ces deux réunions, après plus rien. Alors si les documents ont été envoyés, *hè veru chè Bisinchi hè luntanu ma u fattore colla sempre per u mumentu*, personnellement je ne les ai pas reçus. La commission ne s'est plus jamais réunie, pourquoi ? Pour quelle raison ? Est-ce que c'est voulu ? Apportez-nous ces réponses-là.

Aujourd'hui, vous arrivez avec un dossier de subdélégation et on n'a pas purgé l'histoire de la compagnie régionale. Voilà, ce sont sur ces interrogations-là, M. le Président, que j'aimerais avoir une réponse.

Le Président BUCCHINI

La parole est à Jean-Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Oui, brièvement.

Mon groupe, par la voix de Gilles et de Hyacinthe, s'est déjà exprimé sur le dossier. Moi je vais intervenir politiquement et

juridiquement sur deux ou trois points qui me paraissent importants, étant entendu que je reprends naturellement à mon compte ce qui a été dit par mes amis et par d'autres, notamment par Tony, sur la démonstration juridique.

Dans le moment que nous vivons, la subdélégation ce n'est plus un débat idéologique, c'est un passage obligé. Aujourd'hui il y a une attente et une pression économique et sociale qui sont très fortes. Je peux entendre et même partager certains des propos de notre collègue et ami Michel STEFANI sur la genèse de tout cela, sur le comportement de l'Etat, sur un certain nombre de sujets qui nous ont conduits à la situation actuelle, mais en même temps, si nous voulons sécuriser a minima la desserte dans le cas d'une procédure de redressement judiciaire et demain de reprise d'activité à travers un certain nombre d'offres qui sont aujourd'hui posées au Tribunal de commerce à Marseille, nous ne pouvons malheureusement pas faire autrement.

Donc le problème, de notre point de vue, n'est plus là et ce que nous voudrions aujourd'hui à l'endroit du monde économique qui nous regarde et qui attend avec beaucoup d'inquiétudes les décisions qui vont être prises, c'est que nous puissions renvoyer un signal de sagesse et de maturité au sens où nous le voyons bien, l'attractivité de la desserte a été pénalisée lourdement. Je crois que de toutes les saisons que nous avons pu connaître, celle-ci est l'une des plus catastrophiques au sens où au 29 mai nous ne savons pas comment les choses peuvent s'organiser par-delà les questions juridiques, d'un strict point de vue fonctionnel et cette attente, cette inquiétude dominant aujourd'hui et je crois qu'il est de notre responsabilité politique d'envoyer des signes d'apaisement en disant que pour ce qui nous regarde, dans la diversité de nos opinions politiques, nous tentons de dégager un chemin de compromis.

Au plan politique quelle est la difficulté ? La difficulté est posée par le fait que nous abordons constamment ce débat avec un goût d'inachevé ; d'inachevé d'une part, parce que nous voyons à quel point il est contraint, notamment par les décisions politiques émanant de l'Etat, judiciaires, des juridictions commerciales, administratives ou communautaires, etc., mais en toute hypothèse qui nous échappent et on arrive à un moment donné au bout d'un parcours avec une forme de contrainte qui, quelque part, réduit les marges de manœuvre de notre Assemblée. Politique également parce que l'on voit bien aujourd'hui que

sur ces questions telles que soulevées par Gilles et par Hyacinthe, effectivement, subsiste une grande interrogation.

La compagnie régionale, on est resté effectivement au milieu du gué, je pense que les questions techniques telles que nous les avons sollicitées à plusieurs reprises n'ont pas été abordées. Il nous manque des outils d'aide à la décision, il nous manque un cadrage et je crois que ces documents-là n'ont pas pu nous parvenir au sens où ils n'existent pas. Donc à partir de là, il y a un problème qui est un problème clef et qui se résume, de mon point de vue, à deux questions :

1) Est-ce que la Collectivité Territoriale de Corse, l'autorité délégante aujourd'hui, peut être à court ou à moyen terme le propriétaire de la flotte ?

2) Est-ce qu'une SEM ou une SPL est en l'état un outil économiquement viable (et j'emploie « viable » à dessein, je ne dis pas rentable) à court terme pour exploiter les lignes de la desserte ?

Nous, on a un jugement politique, je ne dis pas idéologique, qui consiste à dire que nous devons inventer dans le domaine du maritime un outil plus complexe, parce que les problématiques de coûts ou autres sont d'une autre nature, mais tout aussi efficaces que celui que nous avons mis en œuvre dans l'aérien. Nous savons que les canons économiques, que les modèles, que les conditions de la desserte sont radicalement opposées, qu'on ne parle pas du tout des mêmes choses, mais nous savons également que depuis trente ans que le problème est posé, il serait temps que nous apportions une réponse.

Alors aujourd'hui nous disons un goût d'inachevé, parce que sur ces sujets-là, comme Gilles et Hyacinthe viennent de le rappeler pour ce qui concerne notre groupe, nous n'avons pas eu les réponses attendues. Alors, il faut qu'on y réponde pourquoi (et je termine) parce qu'aujourd'hui vous nous demandez de valider ce rapport de subdélégation. J'ai posé hier une question orale sur la problématique de la compensation du conflit de juillet dernier. Il y a un débat sur les chiffres, avec le Président de l'ADEC, on en a un peu parlé, on va aller au bout des choses et on va confronter les lectures.

Ce qui est certain, pour finir, c'est qu'aujourd'hui on a besoin de réponses sur ces sujets-là et on a besoin, je le répète en forme de

conclusion, d'élargir le champ de la réflexion stratégique. En clair, sur la problématique du GECT, sur la question de l'autorité du transport qui serait régie dans le cadre de l'Europe, sur la question d'une continuité territoriale européenne, sur la problématique des liaisons entre la Corse et le reste de la Méditerranée par-delà le seul continent français, n'y a-t-il pas de manière très opérationnelle des pistes qui ne sont pas des pistes idéologiques, mais des pistes techniques, pratiques, pour pérenniser la desserte à un coût et une fiabilité qui garantissent un service global ?

Alors je m'arrête pour vous dire qu'en l'état, vous l'avez compris, nous voterons ce rapport mais avec ce profond, ce puissant goût d'inachevé et surtout ces questions qui demeurent malheureusement sans réponse, étant entendu que par-delà le vote d'aujourd'hui, par-delà la saison qui va débiter et s'achever dans quelques mois à peine, demeure une question de fond : pouvons-nous oui ou non être maîtres avec d'autres des conditions de la desserte maritime de la Corse en étant propriétaires de la flotte et en posant utilement la question d'une société d'exploitation SEM ou SPL comme nous l'avons demandé à plusieurs reprises ?

Le Président BUCCHINI

Fanfan.

M. François DOMINICI

M. le Président, chers collègues,

Je parle sous le contrôle de Dominique, mais je pense être le plus ancien par rapport à l'Office des transports et à la continuité territoriale : depuis février 1984 et pendant plusieurs années jusqu'à septembre 1997, j'étais l'agent comptable et le directeur financier de l'Office des transports.

En 1984, la continuité territoriale était gérée par la SNCF, par un certain inspecteur général des travaux publics, M. PIOT, qui était rémunéré pour réaliser 7, 8 ou 10 mandats par an, d'ailleurs rémunéré à un haut niveau (2 millions de francs) pour faire 7 ou 8 mandats, ou 10 mandats par an.

Donc nous avons, avec Philippe CECCALDI et Pierre ANTONIOTTI, dégagé la SNCF de la gestion de la Collectivité Territoriale. Puis en 1986, on s'est rendu compte que la SNCM était

finalement une filiale à 100 % du groupe CGM et qu'elle alimentait de façon assez abusive la trésorerie du groupe CGM à des taux d'ailleurs à l'époque très en dessous du marché financier, parfois avec 4 et 5 points d'écart par rapport à ce que l'on pouvait emprunter sur le marché où les taux étaient à 13 ou 14 %.

Alors, nous avons dégagé le groupe CGM du giron de la SNCM. Et puis on s'est attaqué aux clés de répartition, qu'est-ce qu'on versait à la maison mère ? Pourquoi on versait au Maghreb ? Pourquoi on intervenait sur des opérations immobilières ? Etc. Nous avons balayé tout cela et nous pensions raisonnablement que nous avons donné à la SNCM, à notre compagnie historique les moyens suffisants pour naviguer, pour prendre cette métaphore, non pas de ses propres ailes mais avec ses propres bateaux.

Nous pensions avoir donné tous ces moyens-là. Nous avons à l'époque mis en garde les représentants syndicaux et je rendrai un hommage à un homme qui était particulièrement intéressant et honnête dans son comportement, même si le syndicaliste parfois l'emportait sur le reste, Paul MORACCHINI. Je lui avais dit à l'époque, « Paul, votre amendement qui pèse 20 % de l'effectif des personnels à bord, va un jour pénaliser la compagnie ».

Mais nous sommes allés plus loin ensuite avec François PIAZZA ALESSANDRINI pour obtenir et exiger -d'ailleurs le Président de l'Exécutif le rappelait il y a quelques mois de ça- les comptes de la SNCM, les comptes de la CMN, comme nous avons exigé, mon cher Paul, la mise à mort du GIE aérien avec la présentation des comptes d'Air France et d'Air Inter pour qu'il n'y ait pas un pillage de la continuité territoriale.

Finalement, on s'est rendu compte que rien n'était fait. Il faut savoir aussi qu'au départ, la formule de réactualisation de la continuité territoriale était basée sur un certain nombre de critères extrêmement favorables à la compagnie. Je prendrai le coût de la manutention, du carburant bien évidemment, mais un élément que notre Président de l'Exécutif connaît bien, le PIB marchand à l'année n+2. Vous voyez un peu ce que cela pouvait donner comme augmentation de la continuité territoriale. Et puis, tout cela est tombé dans une enveloppe suite aux accords de Matignon, avec une enveloppe figée, contrainte et qui plus est, a été ensuite impactée par la non indexation sur la DGF, ce qui fait que tous les ans on perd de l'argent.

Le fait aussi que nous n'ayons pas suffisamment contrôlé les dépenses et les comptes des compagnies par la suite, Tony tu me contrediras, 98 et 99, fait que nous n'avons plus maîtrisé les dérapages financiers qui ont été l'objet des conséquences actuelles et finalement, du redressement judiciaire de cette compagnie qui n'arrive plus à faire face à la situation.

Aujourd'hui, on est effectivement dans une situation extrêmement compliquée, économique, sociale avant tout et ça va être pénalisant pour tout le monde.

Voilà, M. le Président, je voulais seulement intervenir car j'ai lu les propositions des différents repreneurs. Je ne vais pas remplacer, loin s'en faut, les juges commissaires du Tribunal de commerce, mais j'ai été particulièrement scandalisé par le fait qu'on puisse proposer comme filiale Air Corsica et la SITEC dans les propositions de reprise. Je ne savais pas que nous avions vendu nos actions d'Air Corsica à la SNCM et que nous avions vendu la SITEC, ou en tout cas la majorité de nos parts, à la SNCM. Alors, je ne vois pas comment les repreneurs peuvent faire de telles propositions et comment peuvent-elles être acceptées par les juges commissaires qui auront à analyser cette situation.

Jusqu'à preuve du contraire, sans faire un cours de droit commercial, une filiale c'est au moins 50 % des participations. Qu'ils aient des participations chez nous, 10, 15 %, oui d'accord, qu'ils se présentent comme des clients potentiels de la SITEC, pourquoi pas ? Qu'ils restent au capital d'Air Corsica, pourquoi pas ? Mais de là à dire que ce sont des filiales, je voudrais, M. le Président, que vous puissiez faire faire les rectifications qui s'imposent pour ne pas obérer les propositions des uns et des autres.

Le Président BUCCHINI

Merci. Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. le Président, les révélations que vous avez faites dans votre intervention sont consternantes et elles sont révélatrices d'un état de fait, de manœuvres, de choses qui sont difficilement appréciables.

Il semblerait que certaines offres de reprise ont été faites en commandite et que le Tribunal de commerce soit aux ordres puisqu'il y a des avis divergents, tantôt on veut favoriser l'un, tantôt on veut favoriser l'autre, mais on ne connaît pas la grille de lecture d'appréciation. On découvre par les journaux, par les retours du comité d'entreprise, heureusement qu'il y a un minimum d'informations qui transitent et qui nous reviennent par cet élément et ce traceur d'appréciation qui est l'avis des personnels concernés, il est défavorable à toutes les propositions, les quatre.

Dans ces conditions, on a un objectif à deux niveaux qui est d'abord politique : d'assurer cette continuité territoriale, et ensuite social, de créer des conditions de travail harmonieuses autour d'une mission forte de service public, si possible avec des emplois potentiellement publics.

On s'éloigne de tous ces objectifs et on subit au jour le jour les événements ; événements que veut nous imposer l'Etat par le biais des procureurs où il y a à ce niveau mélange des genres. L'Etat est l'actionnaire majoritaire, il a 50 % des parts de TRANSDEV via la Caisse des dépôts et il a ses actions en direct, ce qui le porte à plus de 50 %.

Aujourd'hui, il y a manœuvre, on est au milieu. M. le Président, je crois à votre sincérité en disant que vous aussi, vous n'êtes pas informé, que vous subissez. Mais en navigation, la manœuvre la plus difficile c'est l'accostage et elle a besoin d'anticipation en permanence. Là, on n'anticipe jamais. On arrive, on doit toujours faire un vote en urgence, on est toujours pris par une décision, par une injonction.

Aujourd'hui, vous dites que vous nous avez écrit, que vous nous avez donné des documents sur la compagnie régionale, sur toutes ces choses. Il n'y a pas d'élément de dossier factuel qui peut être assimilé à un projet réaliste d'une feuille de route des besoins maritimes de la Corse et de l'objectif d'en avoir la maîtrise.

Il y a 20 ans, une équipe d'aventuriers dans cette même Assemblée a eu les moyens de créer une compagnie aérienne. C'était bien plus difficile, on n'avait pas le recul, on n'avait même pas le personnel, on n'avait pas la vision. Aujourd'hui, c'est un fleuron de l'aéronautique mondiale, même dans sa petite dimension. Là, alors qu'on est dos au mur, qu'on doit être normalement dans l'obligation de faire une proposition alternative à ces trois offres qui sont toutes des offres marginales, on n'est pas là et on espère que peut-être, suivant les conditions de l'offre de reprise de tel entrepreneur privé ou tel autre, il y aura une clause léonine qui nous permettrait éventuellement de pouvoir acheter des bateaux dans les années à venir et de les leur louer aux conditions qu'ils auront préalablement imposées dans le cadre de la reprise actuelle de la DSP. Ce n'est pas raisonnable.

Je crois qu'on a neuf mois pour proposer une société publique (société d'économie mixte, SPL, établissement public de navigation, société anonyme...). On peut faire des choses, mais qu'on décrète, qu'on demande au Tribunal de commerce une partition, qu'il remette les bateaux et qu'on regarde dans ces conditions-là, quelles sont les offres de reprise pour le personnel navigant, que l'on fasse nous aussi une offre de reprise en s'associant à des partenaires fiables. Le partenaire fiable, aujourd'hui, de facto, il est dans l'article 43 : c'est la CMN.

Aujourd'hui, on veut voter quelque chose pour enlever un boulet à la CMN, pour qu'elle continue de respirer tranquillement sur l'autre moitié de la délégation de service public qui dégage des dividendes annuels en positif de l'ordre de 10 M€. Ce n'est pas acceptable. Ils ont fait une offre conjointe, il faut en assumer les avantages et les inconvénients. Ils ont, certes, simplement une obligation de moyens sur 9 mois, mais il y a globalement l'offre morale.

Pourquoi une entreprise sérieuse ne se positionne pas ? C'est que les propositions ou les demandes du Tribunal de commerce sont peut-être incohérentes, elles ne sont peut-être pas économiquement acceptables, il y a peut-être des hypothèques énormes. Cela veut dire qu'on va aujourd'hui prendre le risque de laisser entériner une logique de subdélégation à une offre qui est considérée comme marginale par celui qui a montré qu'il était sérieux et on va s'en contenter. Ce n'est pas un mécanisme qui intellectuellement est recevable.

Je ne partage pas l'avis de Michel STEFANI sur une vision étatique du transport, mais je partage la vision sur un transport public adossé à nos moyens. Quand on a une disponibilité financière qui est de l'ordre de 70 M€, pour la fraction restante de la continuité qui va sortir du giron de la DSP par le fait du désastre de la gestion VEOLIA TRANSDEV, on a largement les moyens, même a minima, de constituer une offre politique et sociale publique qui est au moins à la hauteur de ces trois tableaux. On en a les moyens.

Dans ces conditions, si on veut continuer à voir le scénario du Napoléon Bonaparte avec des décapitalisations qui sont très délictueuses dans l'esprit et dans les faits, eh bien qu'on continue, parce que lorsqu'on écrit « oui, la Collectivité Territoriale de Corse pourra éventuellement racheter les bateaux et les mettre à disposition », le délégataire, il va les vendre mais pour lui. Donc, il va rentrer dans son fonds de capitalisation.

Là-dessus, j'estime qu'on ne doit pas accepter le principe de la subdélégation dans un laps de temps aussi court et qu'on doit, nous, travailler sur un délai restreint de 30 jours pour regarder réellement quelles seraient les opportunités pour la Collectivité Territoriale de Corse de porter au Tribunal de commerce une offre de reprise réelle avec une société publique dont il faudra définir le contour et la forme juridique. Si on ne fait pas ça, on fait une faute politique, on n'est pas à la hauteur de l'enjeu et on est en train de brader les transports de la Corse à des marginaux, des gens qui n'ont jamais eu une dimension de transport maritime dans les conditions où on les attend : un gestionnaire individuel qui n'a jamais dû prendre la barre d'un seul bateau dans sa vie, un transporteur routier ; et un transport tropical. Ces trois offres, je me fie à l'avis des salariés, elles sont illégitimes, elles sont irrecevables et on est en train, nous, de voter une subdélégation pour leur permettre de devenir légitimes. Ce n'est pas du tout acceptable.

Donc, je voterai contre. J'étais déjà contre la DSP, mais là, la subdélégation, cela fait beaucoup.

Le Président GIACOBBI

Je vais être obligé d'être un peu long parce qu'il y a beaucoup de choses qui ont été dites, parfois justes, parfois hallucinantes et je vais donc être obligé de rappeler un certain nombre de vérités.

D'abord, Tony SINDALI, qui lui connaît le dossier, probablement un de ceux qui le connaissent le mieux, a bien compris les choses. Je l'en remercie parce qu'effectivement j'ai parlé de l'Etat, mais j'entendais le Gouvernement. Il y a quand même des gens qui ont des responsabilités lourdes dans cette affaire. Je regrette presque d'avoir fait faire une première commission d'enquête parlementaire, c'est-à-dire sur les conditions de privatisation parce qu'aujourd'hui, il y aurait des choses bien plus lourdes à dire sur ce qui s'est passé après, sur ce qui s'est passé depuis deux ans.

Michel STEFANI souligne le problème du délai et il a raison, nous avons saisi sur ce rapport de principe l'Assemblée en retard mais on ne pouvait pas faire autrement. Je souligne que « l'acte » que nous prenons aujourd'hui n'a qu'une valeur indicative et aucune valeur juridique. Autrement dit, de ce que vous allez décider sur le principe ou non de la subdélégation, c'est plutôt indicatif, cela n'a pas une valeur juridique. Ce qui aura un engagement juridique, c'est lorsque vous serez amenés à vous prononcer sur la subdélégation, probablement au mois de juin, le Tribunal se prononçant le 10 juin, je pense que nous pourrions matériellement saisir l'Assemblée dans les délais de manière à s'assurer des choses.

Deuxièmement, pour être très précis, la commission de l'Union Européenne est une autorité juridictionnelle lorsqu'elle se prononce en matière de concurrence. Elle prend des décisions juridictionnelles comme le fait l'autorité de la concurrence en France et tout autre organisme de même nature en Europe. Autrement dit, lorsqu'elle déclare une aide illégale, c'est une décision de justice. Par conséquent, cela peut être contesté mais uniquement devant le Tribunal de l'Union européenne.

Les décisions auxquelles Michel a fait allusion par lettre de la Commissaire à la concurrence ou du Directeur général à la concurrence à Bruxelles, n'ont pas de caractère juridictionnel, mais néanmoins ce sont des décisions de droit. Elles donnent la position de la commission et ont une portée juridique. Nous nous appuyons donc tant sur des décisions de la commission en tant qu'autorité de juridiction que sur les décisions de la commission, décisions de caractère administratif. Nous sommes depuis le 2 mai 2013, en correspondance très régulière avec des rencontres, avec le ou la commissaire européenne, successivement M. ALMUNIA et Mme VESTAGER aujourd'hui.

S'agissant de la période de redressement judiciaire jusqu'au 28 novembre, Michel rappelle qu'effectivement, le Tribunal a prononcé une prolongation de la période jusqu'au 28 novembre. Simplement, la position du Tribunal est illégale. Il n'a pas le droit, cela lui est interdit, de prononcer une prolongation jusqu'au 28 novembre, c'est contraire au droit européen. Ce qui veut dire que le Tribunal a outrepassé son droit et l'Union européenne a indiqué que si le Tribunal prolongeait la période, eh bien l'Union européenne prendrait des mesures de sanction et de coercition ; c'est dans la lettre de la commission. Le Tribunal l'a compris puisqu'il a fixé sa décision au 10 juin, il sait très bien qu'il ne peut pas aller au-delà du 15 juin.

Gilles SIMEONI parle en termes généraux du dossier, mais il y a des faits. Je veux bien qu'on fasse des métaphores maritimes et de la poésie, mais il y a des faits, des réalités économiques et du droit.

Il faut être précis. Rappeler qu'il y a des risques financiers considérables, pas loin de 1 milliard de passif pour la SNCM et une menace d'amende pour nous sur le non-recouvrement de plusieurs centaines de millions d'euros.

Je rappelle que le groupe Femu a Corsica m'a reproché à l'époque d'émettre le titre de 197 M€, qui a d'ailleurs indirectement enclenché le fait que la SNCM soit devant le Tribunal de commerce. Heureusement que je n'ai pas écouté ce groupe, parce qu'aujourd'hui, pour le coup, nous serions complètement sans défense devant le Tribunal de l'Union Européenne sur cette affaire. Par conséquent, nous avons bien fait d'émettre le titre, c'est la moindre des choses.

Je réponds à Gilles SIMEONI, il n'existe aucune incertitude sur le financement du plan social à ma connaissance. Le financement du plan social a été acté à hauteur de 85 M€ par l'actionnaire TRANSDEV entre autres et par l'Etat. Je ne vois pas en quoi il y a un risque d'incertitude : 85 M€ pour 800 ou 850 personnes, cela peut toujours paraître insuffisant mais faites le calcul, cela représente de l'ordre de 100 000 € par personne. Donc, il n'y a aucune incertitude sur le financement du plan social. Il y en avait il y a 15 jours encore, il n'y en a plus aujourd'hui. Il n'y a aucune incertitude sur le nombre de salariés repris. Les repreneurs se sont engagés à reprendre... Alors c'est vrai qu'il y a des différences en revanche, M. GARIN, de la haute fantaisie, qui peut reprendre 3000 personnes, ça n'est pas grave puisque de toute façon, il n'a pas un sou pour le faire...

Mais s'agissant des deux hommes, M. ROCCA et M. BERREBI : l'un propose 497 salariés repris (M. BERREBI) et s'il obtient la subdélégation il propose 800 ; et M. ROCCA propose, même sans la subdélégation, 780 et plus s'il y a la subdélégation.

Je m'excuse auprès de Gilles, c'est vrai qu'il n'y a pas tout à fait d'incertitudes, mais il y a des fourchettes et en tout cas sur le chiffre de 497 pour BERREBI et 780 pour ROCCA, ça les engage.

Sur le sort des navires, c'est important, il y a, pour répondre à Gilles, une certitude totale si c'était M. GARIN qui était désigné, puisqu'il n'y a pas d'incertitude, une partie des navires fileraient immédiatement (deux navires) en propriété au groupe GRIMALDI, le jour même de la reprise. Il n'y a pas d'incertitude, ils sont « embarqués », si j'ose dire. Mais les autres offres, celle de M. ROCCA ne prévoit aucune cession de navires, aucun transfert de propriété ; celle de M. BERREBI prévoit le transfert de propriété du navire Danielle Casanova qui remonterait à la société mère, à la propre société du repreneur. Il faudra y veiller. Il n'y a pas à ce jour, sauf dans l'offre de M. GARIN, d'incertitudes.

L'Assemblée de Corse a été informée. On peut toujours estimer que l'Exécutif n'en a pas fait assez, mais j'ai essayé d'informer l'Assemblée en temps réel. J'ai transmis beaucoup de documents. Par exemple, lorsqu'on me dit que vous apprenez aujourd'hui qu'il y a un recours devant le Tribunal de l'Union européenne, je m'excuse de vous dire que si mon souvenir est bon, je l'ai dit à l'Assemblée de Corse et j'ai transmis le rapport de l'Avocat général, M. Melchior WATHELET (je me rappelle son nom parce qu'il a un nom un peu compliqué) ; je vous réitérerai ses conclusions, elles sont très claires, je les avais transmises exprès.

S'agissant de la vente du navire, je vous en parle aujourd'hui, mais il fallait d'abord s'assurer -c'est à l'avocat que je parle- d'un certain nombre de choses :

Ecrire dans un premier temps au Procureur de la République avant de préparer une plainte entre les mains du juge d'instruction qui sera soumise à l'Assemblée.

Sur la DSP actuelle, je rappelle qu'elle ne court plus que pour environ 13 mois, puisqu'elle a été annulée par le Tribunal administratif et

qu'en réalité, nous sommes dans une période de résiliation. Donc, il nous appartiendra de la refaire.

S'agissant de la maîtrise par la Corse de l'investissement nouveau de la SNCM, nous avons préparé un schéma, cela peut se faire par une SEM, nous avons même écrit des statuts, nous avons prévu un financement, nous avons pris contact avec la Caisse des dépôts – je l'ai indiqué à plusieurs reprises à l'Assemblée - sur la base du livret A + un point sur 30 ans. Nous avons pris des contacts avec des investisseurs privés, mais encore faut-il que tout ça soit prêt et nous en avons très souvent parlé. Mais je vais y revenir en répondant à d'autres questions.

S'agissant de la question de Jean-Marie POLI, il a raison de dire que c'est à tort, que c'est dommage en tout cas, que nous nous trouvions obligés de vous soumettre la subdélégation dans l'urgence. Simplement, je lui rappelle que nous avons saisi de ce sujet les administrateurs judiciaires il y a plusieurs mois, mais ils ne nous ont pas répondu.

Sur la subdélégation, sur la durée restant à couvrir au titre de l'article 43, en réalité c'est 9 mois plus 3, donc cela fait 12 mois et cela couvre l'essentiel de la période de résiliation puisqu'actuellement, nous avons une période de résiliation (je ne me rappelle plus de la date prononcée par le Tribunal administratif) qui va jusqu'au 1^{er} octobre 2016. Nous n'y arriverons pas tout à fait, mais je vous garantis qu'on trouvera le moyen d'y parvenir.

Il a raison de dire qu'on doit mettre à profit cette période pour mettre en place notre montage d'investissement définitif et le financement de l'acquisition de nouveaux navires des délégataires de service public. Là-dessus, on n'est pas au bon vouloir des repreneurs. Pas du tout ! D'abord, il y a des dispositions dans le contrat actuel, il y aura des dispositions dans le nouveau contrat encore plus coercitives. Ensuite, ce n'est pas une option qu'on ouvre au repreneur, c'est une obligation : les nouveaux navires sont financés par nous. Point !

S'agissant de la difficulté de la question posée sur la DSP, on a interrogé Bruxelles. On n'a pas de réponse à ce jour. Ce que je peux vous dire à ce jour, mais je dois prochainement rencontrer la commissaire européenne et cette question sera abordée, au regard du droit français, c'est important, une SPL est assimilable à une régie. Par conséquent, ça la dispenserait au regard du droit français, d'appel d'offres, nous pouvons

exercer le service public directement en régie. Malheureusement, cela n'est pas le cas au plan européen, je vais me le faire confirmer bien entendu. L'Europe considèrera en fait qu'une compagnie publique, une régie, une SPL, peu importe, devra pour exercer son activité, être mise en concurrence dans le cadre d'obligations de service public approuvées par l'Union Européenne et d'une procédure d'appel d'offres acceptée par l'UE. On peut constituer une SPL pour exploiter, mais nous ne sommes pas du tout garantis, on ne peut pas lui donner l'activité comme ça, nous n'avons pas le droit au regard du droit européen (et on peut le regretter) à directement exercer l'activité. On est obligés de passer par la concurrence, même si nous sommes propriétaires. C'est d'ailleurs la situation que l'on connaît avec Air Corsica puisqu'on en est propriétaire, peu importe que ce soit une SPL ou non, Air Corsica serait, même si c'était une régie, obligée de passer par un appel d'offres.

S'agissant de ce qu'a dit Jean-Christophe ANGELINI, je vais essayer de ne pas me répéter, je rappelle que si nous ne pouvons pas aujourd'hui, à ce stade, à ce jour, reprendre la SNCM telle qu'elle est, et je réponds également à Paul-Félix, c'est parce que c'est un risque trop considérable. Il y a un milliard de passif et si c'est nous qui reprenons, automatiquement nous serons dans la continuité. Par conséquent, il nous faudra rembourser. Vous me direz qu'une partie du passif est à nous-mêmes, mais on a peut-être 250 M€, je n'ai pas le calcul exact en tête, aussi le reste du passif, 700 M€, ce sera quand même à nous de le rembourser, c'est vraiment très difficile.

Je réponds en même temps à Paul-Félix BENEDETTI, pourquoi voulez-vous qu'on fasse une offre au Tribunal de commerce aujourd'hui ? D'abord, nous n'avons pas les moyens. Quand même, si nous avons refusé, l'Assemblée le sait, je crois savoir qu'elle n'avait pas marqué son désaccord avec moi, si nous avons refusé qu'on nous offre la SNCM pour 1 € (parce qu'on nous l'a offerte pour 1 € après délibération du conseil d'administration de VEOLIA), si nous ne l'avons pas prise, c'est parce que cela ne coûtait pas 1 €, cela nous aurait coûté plusieurs centaines de millions d'euros, cette acquisition à 1 €. C'est la raison pour laquelle on ne pouvait pas.

Question plus précise : pouvons-nous être propriétaire de la flotte m'interroge Jean-Christophe ? On a la possibilité d'être propriétaire de la flotte. L'option qu'on a vraiment prise, c'est de dire : on va acheter des nouveaux navires. Je pense, mais on aura l'occasion d'en reparler,

effectivement vous présenter un rapport là-dessus, la SEM est la meilleure solution, le financement est possible, nous avons vu la Caisse des dépôts. Pourquoi c'est le meilleur financement ? Parce que cela permet d'associer des partenaires privés minoritaires mais qui connaissent vraiment le sujet un peu mieux que nous.

Pouvons-nous exploiter quelle que soit la solution juridique ? On en aura prochainement la confirmation de Bruxelles, nous ne pouvons l'exploiter qu'en faisant un appel d'offres. C'est ça aussi la difficulté considérable. Qui dit appel d'offres, dit accord de l'Union européenne sur le cahier des charges et sur les modalités de l'appel d'offres. Je crois que j'ai répondu assez largement à Paul-Félix BENEDETTI.

Fanfan DOMINICI connaît par cœur le sujet. Je vais simplement dire que je suis d'accord avec ce qu'il a dit. Il a rappelé tout le travail qui a été fait, il connaît mieux que personne le sujet, il n'y a pas grand monde qui le connaît, en tout cas dans cette Assemblée, Tony SINDALI le connaît incontestablement, Fanfan aussi. On ne peut pas avoir de difficultés avec eux.

Enfin, je voudrais donner quelques éléments relativement positifs dans cette affaire compliquée.

La première : l'enveloppe de continuité territoriale allait vers un déficit considérable, c'est un élément subi que nous avons. Je le rappelle une fois de plus, Tony SINDALI avait eu le mérite, d'une part de plafonner l'aide sociale et d'autre part, de renégocier les termes. Malgré cette action qui nous a sauvés de dizaines et de dizaines de millions d'euros, la mécanique a continué à déraiper. Une année, nous nous sommes retrouvés avec un déficit, depuis, nous sommes en excédent. Nous avons résisté à toutes les pressions, les menaces illégales et scandaleuses de l'Etat qui voulait nous faire payer le carburant, il nous a même envoyés devant la Chambre régionale des comptes, c'était cocasse. Finalement, l'Etat a dû avaler son chapeau ! Heureusement, on n'a pas payé sur le carburant parce que je vous signale que le Tribunal administratif de Bastia a débouté la SNCM sur les surcoûts du carburant, là aussi, renvoyant l'Etat au ridicule.

Nous sommes extrêmement clairs sur le fait que les repreneurs, quels qu'ils soient, que ce soit l'un ou l'autre (et ils ne peuvent pas faire autrement) seront évidemment d'accord sur l'organisation des investissements nouveaux.

Je dis aussi que nous avons gagné la confiance des services de l'Union européenne, c'est-à-dire que plutôt que de passer par l'Etat pour discuter avec l'UE, nous traitons directement et le rapport se fait de manière très confiante.

Sur la subdélégation à ce stade, je me résume, M. le Président, je demande à l'Assemblée d'en approuver le principe. J'indique à l'Assemblée qu'elle sera saisie à la session de juin, en fonction du résultat du Tribunal. Naturellement, immédiatement, nous commencerons les discussions sur l'achat des nouveaux navires. Je veux bien, effectivement, qu'on ne soit pas allés assez vite, mais je vous assure, vous verrez, on a les éléments, aussitôt après je vous propose ou même au cours du mois de juin, de réunir à nouveau la commission, faire le point du dossier et préparer les pièces sur la société d'investissement. Je crois que le moment est venu de créer la société d'économie mixte de transports maritimes de la Corse.

Le Président BUCCHINI

Je vous remercie, M. le Président.

Avant de mettre aux voix le rapport, si chacun veut bien être attentif, il convient à ce que l'Assemblée accepte de délibérer en délais abrégés. Michel a fait une intervention comme quoi, on a eu ce rapport en retard. Approuver le vote en délais abrégés puisqu'on vient d'en discuter, c'est régulariser de manière que si quelqu'un veut faire un recours, qu'on n'ait pas de difficultés de ce type-là.

Dans un deuxième temps, on va procéder au vote. Qui est pour le rapport présenté par l'Exécutif ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE (vote contre du groupe Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche et de M. Paul-Félix BENEDETTI).

On passe aux motions. Aline va présider la séance parce que je suis dans l'obligation de partir. Auparavant, pour les questions diverses, je vais donner la parole à Serge, parce qu'il y a des correspondants à désigner. Il faut qu'un certain nombre de collègues restent même pour les motions,

pour la simple raison que si nous ne sommes pas 14, Aline va arrêter les travaux de la session.

Je donne la parole à Serge.

DESIGNATIONS DIVERSES

M. Serge TOMI

Avec votre permission, il nous appartient de prendre acte d'un certain nombre de changements qui ont eu lieu suite au départ de trois élus de cet hémicycle.

Première chose, en ce qui concerne le groupe Rassembler pour la Corse, il vous est demandé de prendre acte que M. GIORGI remplacera M. MILANI et/ou M. PANUNZI dans toutes leurs anciennes délégations.

Pour ce qui concerne le remplacement de MM. CASTELLI et NICOLAI, il vous est d'ores et déjà demandé de prendre acte que M. François DOMINICI remplacera M. NICOLAI en commission des finances et que Mme Sonia PRUVOT remplacera M. CASTELLI en commission de la culture. Il restera à pourvoir le poste à la commission des compétences.

Nous avons pour la commission de délégation de service public et là, la désignation se fait en fonction de l'ordre du tableau, des titulaires et des suppléants, Mme BEDU-PASQUALAGGI qui deviendra titulaire.

Au niveau du conseil syndical du Parc régional, Mme BARTOLI et Mme CASALTA pour remplacer MM. CASTELLI et NICOLAI. Pour le groupe Corse Social-Démocrate, c'est M. ORSINI qui remplacera M. LUCCIONI.

Il restera à désigner les conseils d'administration de l'Office des transports, de l'Office hydraulique avec deux titulaires, de l'ODARC, de la CADEC, de la SEM Bois Energie et du SMAC entre autres. Nous invitons les groupes concernés, le groupe Démocrates, Socialistes et Radicaux et le groupe Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche à faire part

de leurs propositions le plus rapidement possible pour ne pas bloquer le bon fonctionnement de ces instances.

Merci.

Mme Pascaline CASTELLANI remplace le Président BUCCHINI

Nous allons commencer l'examen des motions.

EXAMEN DES MOTIONS

A la demande de M. TATTI qui doit partir parce qu'il a des réunions en début d'après-midi, je vous propose de commencer par celle déposée par M. TATTI sur l'implantation de production d'énergies renouvelables du traitement des déchets.

M. TATTI, est-ce que vous pouvez présenter votre motion ?

Merci.

Motion n° 2015/01/018 avec demande d'examen prioritaire déposée par M. François TATTI : implantation de production d'énergies renouvelables et de traitement des déchets

M. François TATTI

Vous me donnez la parole en tant que rapporteur de la motion, en tant que président de la commission, en tant que conseiller ?

Mme Pascaline CASTELLANI

D'abord, en tant qu'auteur de la motion. Ensuite, en tant que rapporteur et on ouvrira la discussion.

M. François TATTI

Si je demande à évoquer ce sujet en premier, c'est parce que nous avons une réunion en Préfecture à ce sujet dans 3/4 d'heure désormais avec

les deux Préfets des deux Départements, parce que justement il y a une urgence assez sérieuse à anticiper sur les problématiques.

La motion proposée consiste à demander au Gouvernement une dérogation à la loi pour permettre les implantations de traitement des déchets et d'énergies renouvelables dans le territoire de Corse qui sont soumis à la loi littoral, mais en dehors des espaces proches du rivage, avec un certain nombre de garanties, comme la consultation préalable du conseil des sites, par exemple.

Cette demande nous paraît la seule solution que nous avons trouvée pour passer au cas particulier, le cas difficile d'un projet qui est en panne, qui est très important pour la Corse : c'est le projet d'extension du centre de traitement des déchets de Tallone qui est dans la zone littorale et qui serait bloqué par l'application stricte de la loi littoral. Mais bien entendu, la demande va au-delà et elle est destinée à permettre que ces installations puissent prospérer dans l'île avec toutes les garanties qui s'attachent à ces sujets.

Bien entendu, il s'agit d'un acte important puisque modifier, déroger à la loi littoral, ce n'est pas un acte mineur, c'est ce qui vous est demandé. Mais en dehors du fait que nous le demandons avec un certain nombre de garanties, nous le demandons aussi parce qu'il me semble que c'est une aberration de la loi ou un oubli lorsque la loi a été prise, pour une raison très simple, c'est que nous sommes devant une contradiction majeure. Les installations de traitement de déchets comme de production d'énergies sont des outils indispensables à un territoire. Ils sont soumis à un certain nombre de contraintes. Ces contraintes sont notamment celles de l'éloignement de toute zone d'habitation, c'est-à-dire qu'on ne peut pas construire à moins de 300 m d'une habitation ou à moins de 500 m, voire plus lorsqu'il s'agit de certaines installations.

La loi littoral oblige, au contraire, à construire en continuité urbaine. Donc, il y a une contradiction qui fait qu'on ne peut pas réaliser ces installations, contradiction qui en revanche n'a pas été oubliée par la loi montagne qui elle l'a prévue et prévoit cette dérogation comme il se doit compte tenu qu'avec l'esprit de protection de l'environnement qui s'attache à ces lois, on ne peut interdire et en même temps de réaliser les installations dont elle a besoin pour justement protéger l'environnement.

Bien entendu, ce qui vous est demandé, c'est un acte politique. Nous n'avons pas le pouvoir de décision demandé par l'ensemble des collectivités adhérentes du SYVADEC, qui se sont réunies, qui ont demandé à l'Exécutif et à l'Assemblée de Corse de travailler pour trouver des solutions au plan de l'urbanisme à cette question-là parce que nous sommes dans une impasse.

Vous connaissez la situation du traitement des déchets en Corse puisque nous en avons parlé ici, il y a un plan que nous avons adopté. Ce plan prévoit un certain nombre de mesures dont des installations de prétraitement que sont le tri mécano-biologique. Il prévoit également de passer désormais à une autre phase qui consiste à développer le tri de manière intensive.

Alors que justement l'ensemble des équipements de traitement sont pratiquement réalisés même s'il en reste toujours à faire, qu'un grand retard a été rattrapé au cours des 5 ou 6 dernières années, il serait pour le moins extrêmement dommageable qu'à l'occasion d'un des équipements majeurs de l'île, nous soyons bloqués, pénalisés parce que nous ne serions pas capables de surmonter une difficulté administrative et que du coup, nous puissions nous retrouver en situation de revenir en arrière complètement et de revenir à une situation d'urgence alors que tout a été fait pour anticiper, pour que ce travail se présente dans des conditions les plus harmonieuses possibles.

Aujourd'hui, cet acte est destiné à demander au Gouvernement de manière solennelle à s'impliquer dans un amendement qu'il pourrait déposer ou que les Parlementaires corses pourraient déposer, ce qu'ils ont déjà fait une fois, à l'occasion de la loi sur la biodiversité qui va être présentée le 24 juin prochain à l'Assemblée nationale.

Voilà en quelques mots, Mme la Présidente, les termes de la motion qui vous est proposée.

Il y a un rapport de la commission. Je ne vais pas le détailler parce que je pense que des personnes vont prendre la parole. La motion a reçu un avis favorable de l'ensemble des groupes avec une non-participation de Femu a Corsica et de Corsica libera à l'occasion de l'examen de la motion.

Mme Valérie FRANCESCHI

J'aurais aimé intervenir cinq minutes parce que le problème de Tallone, je le connais un peu, beaucoup. C'est vrai qu'aujourd'hui, la mairie de Tallone, je voulais juste le rappeler, a quand même déjà acheté du foncier (17 ha) pour implanter une usine de tri mécano-biologique. Le permis de construire avait été accordé. Aujourd'hui, il est bloqué parce qu'effectivement, cette construction correspond à une zone d'urbanisation. Or, cela n'entre pas dans un hameau nouveau et donc n'est pas possible une urbanisation.

Le 23 juin, la mairie de Tallone devra arrêter puisque c'est ce qui était prévu. Alors, le 23 juin le problème de déchets, de 50 % du traitement des déchets en Corse restera entier.

Cette motion, on va la voter. Mais ce que l'on aurait souhaité, c'est que soit retiré l'aspect de production des énergies renouvelables parce qu'on pense que ce sont deux choses différentes, que cela pose un problème parce que ce sont des terres agricoles et c'est un sujet particulier dans notre région en particulier. Ce sont deux choses qu'on aimerait voir dissociées dans la motion.

Merci.

Mme Agnès SIMONPIETRI

Cette motion cherche à trouver une réponse dans l'urgence à des problèmes qui n'ont pas été suffisamment anticipés. L'amendement qui a été proposé à l'Assemblée nationale a été recalé parce qu'il y a éminemment un gros souci sur l'ouverture de la loi littoral d'un coup à des dérogations sans que l'on ait mesuré à l'avance les conséquences potentielles que cela pourrait avoir.

On nous annonce la fermeture de Tallone qui est saturée depuis trois ans. Depuis 2010, on n'a pas cessé de tirer la sonnette d'alarme sur la nécessité impérieuse et urgente d'arrêter de transporter les déchets et de les enfouir en vrac. On fait la même demande depuis des années et on voit aujourd'hui le résultat, c'est-à-dire qu'on continue plus que jamais à enfouir en vrac, on en est pratiquement à 90 % des déchets. Cela fait des années que ça dure, on n'a pas pris les mesures fortes qu'il aurait fallu prendre pour

mettre en place le tri. On a fait des investissements lourds sans suivi derrière.

On demande aussi à l'Office de l'environnement depuis des années de choisir les bons systèmes, on ne choisit pas les bons systèmes, de surveiller l'exécution, la manière de fonctionner, on ne la surveille pas. Résultat, on a investi 5 M€ pour un résultat qui est extrêmement faible puisqu'on a un taux de tri qui est parmi les plus bas, probablement le plus bas en France et qui est en dessous de 10 %.

Aujourd'hui, qu'est-ce qui se passe ? Le centre d'enfouissement de Tallone est saturé, on continue à enfouir, pire on régresse, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, dans le journal, on voit que le verre d'Ajaccio va être envoyé tout l'été à Tallone. C'est un volume énorme, c'est le volume des professionnels d'Ajaccio. Tout ça pour un oubli d'une démarche administrative ! Ce sont des choses qui sont intolérables.

Nous-mêmes, notre propre responsabilité dans cette Assemblée, c'est : combien de tonnes on a envoyé à Tallone en papier, en emballage, en verre depuis 2010 ? On n'a pas réussi à ce que la Collectivité Territoriale de Corse qui devrait être à la pointe comme modèle, soit arrivée à trier ses déchets. Aujourd'hui, on paie cash par la saturation du centre d'enfouissement de Tallone.

On comprend très bien la condition que met le maire de Tallone à l'extension qu'il accepte du centre d'enfouissement. Le problème, c'est que la solution (qui est à notre avis un leurre) qu'il a choisi, c'est un tri mécano-biologique qui pose plusieurs problèmes. Le premier, c'est qu'on fait croire à la population que ce tri mécano biologique va diminuer les nuisances. Or, dans le dossier-même qui a été présenté en enquête publique, il est dit que 40 % des déchets, notamment la pointe saisonnière, en plein été, là où les odeurs, les nuisances sont les plus importantes, cette pointe saisonnière ne passera pas dans le TMB, mais sera enfouie directement. C'est un leurre !

Donc, on va demander un amendement à la loi littoral qui est une démarche de principe politique extrêmement importante pour la création d'une installation qui n'est pas performante. C'est la seule installation, parce que les centres d'enfouissement dans la loi actuelle, on peut les faire. Les déchetteries en continuité de l'existant, là où elles doivent être puisqu'elles doivent être au plus près des usagers aussi. Donc c'est un amendement sur

mesure pour une installation dont nous pensons qu'elle ne sera pas efficace. Il y a un premier problème.

Le deuxième problème, c'est que le fait de mettre un tri mécano-biologique au plus près du centre d'enfouissement, cela va faire appel d'air pour l'ensemble des déchets de la Corse, c'est-à-dire qu'on va continuer à considérer que la Plaine est la poubelle de la Corse. Pour nous, c'est inacceptable.

On va déroger à la loi littoral, donc ouvrir une boîte de Pandore sans en avoir étudié les conséquences possibles. On va soutenir un projet qui de facto va renforcer le fait qu'on continue à transporter, puisque ce tri complémentaire mécanique au tri à la source avec nos mains, si on en a besoin, il faut qu'il soit près des gisements. On ne peut pas le faire loin, on ne peut pas accepter que des déchets d'Ajaccio passent le Col de Vizzavona. C'est absurde ! Si demain il y a un tri mécano-biologique à faire, il faut le faire près d'Ajaccio, près de Bastia. On s'est mis nous-mêmes dans une impasse par nos propres insuffisances. Je dis « nous », parce que c'est un problème qui nous concerne tous et qu'on ne peut pas s'en exonérer, il n'y a aucune raison.

Donc, c'est un problème collectif. Nous disons qu'on ne peut pas déroger. On n'est pas pour une dérogation à la loi littoral.

Par contre, ce que nous disons, c'est qu'il faut immédiatement changer de braquet. Dans le même temps qui va permettre la construction d'un tri mécano-biologique qui va prendre deux ans, qui va servir à pas grand-chose par rapport aux nuisances pour la population, on peut renverser la vapeur. Si on s'attaque demain, et je crois qu'il y a unanimité maintenant au sein de l'Assemblée et chez beaucoup d'élus qui sont responsables des collectes, etc., si on passe à la vitesse supérieure, si on change de braquet, si on dit « on prend exemple sur ce qui se passe près de chez nous » parce que pendant des années, on nous a dit « mais le tri à la source, on n'est pas assez civiques, ce sont les gens du Nord qui font ça », ce n'est pas vrai. En Italie, en Sardaigne, cela se fait et je ne parle pas de San Francisco où cela s'est fait en l'espace de deux ans. On a une multiplication d'exemples sur lesquels on peut prendre ce dont on a besoin nous, puisqu'on a des configurations très différentes suivant les endroits, suivant les habitats, etc. En deux ans, c'est-à-dire dans le même délai, on peut arriver à une diminution tellement significative des déchets qu'on va

prolonger de façon encore plus significative la durée de vie des quelques centres d'enfouissement qui existent.

Donc, le défi, il est là. Pour nous, il n'est pas question de déroger à la loi littoral pour une installation, il est de se mettre dans la tête qu'il faut passer à la vitesse supérieure et qu'on va résoudre le problème mais de façon complètement différente.

Voilà pourquoi nous, nous ne pouvons pas accepter cette motion. Par contre, nous sommes prêts à participer à tout ce qui peut se faire dans ce sens-là.

Mme Josette RISTERUCCI

J'ai juste une question à poser à Maria et à François sur le problème de la production d'énergies renouvelables qui rejoint ce que disait Valérie tout à l'heure. Pour avoir eu l'expérience des éoliennes dans le Cap Corse – je parle du premier projet, pas de celui de Meria, ce n'est pas pareil – s'il s'agit de cela, j'attire votre attention sur l'installation d'éoliennes près d'habitations qui est source de nuisances sonores. Donc, déroger à des règles de distance à ce sujet-là, ça peut poser problème. Je souhaiterais que dans la motion on puisse modifier ou l'enlever. Je n'interviens pas sur le problème des déchets, je ne suis pas très compétente.

M. Jean-Marie POLI

Je me suis exprimé comme mes autres collègues de la commission ce matin. C'est toujours pareil, on est dans le même constat, on est dans une urgence. Celle-ci est assez complexe puisqu'il s'agit de pouvoir traiter correctement les déchets que la Corse produit et ce, je tiens à le souligner, malgré les efforts qui ont été faits depuis quelques années, notamment au travers de l'investissement qu'il y a eu par la constitution du plan, qui est la feuille de route là-dessus et les effets directs par rapport aux efforts qui ont été demandés, aux campagnes d'incitation, au tri, etc. Eh bien on constate qu'on paie le retard historique des infrastructures dans ces domaines-là et pas seulement, également au niveau des stations d'épuration dont la Corse est équipée, on est toujours dans cette problématique d'urgence. A un moment donné ou à un autre, il va falloir prendre le taureau par les cornes et se décider à régler ces problèmes sur quelque chose de moyen et long termes, mais quelque chose d'efficace.

Sur la problématique du centre d'enfouissement et de tri des déchets, nous considérons, tout en étant conscients qu'il va y avoir un problème demain, après-demain parce que ces déchets, il va falloir les traiter, nous considérons qu'il est capital de ne pas toucher à la loi littoral parce que c'est l'ouverture d'une porte qui peut ensuite en appeler d'autres. Nous savons et nous sommes tous d'accord là-dessus pour se dire que la Corse est soumise à des pressions de spéculation immobilière, de projets, etc. Le PADDUC qui a été présenté et adopté témoigne des efforts de la vision, tout au moins de la prise de conscience que les élus de cette Assemblée ont sur cette problématique. Toucher à la loi littoral, pour nous, peut créer une jurisprudence que nous ne souhaitons pas et que nous rejetons.

M. Antoine ORSINI

M. POLI vient de le rappeler, nous serons confrontés demain à un problème important pour l'élimination des déchets en Corse et en responsabilité, nous ne pouvons pas ne pas prendre de décision. Premier point.

Deuxièmement, je suis sensible aussi au fait que les dérogations à la loi littoral, d'une manière générale, peuvent être périlleuses. Dans ce cas et par rapport à cela, je ne suis pas un spécialiste de la question, mais je souhaiterais plutôt que soient examinées les possibilités de pouvoir y déroger de manière ponctuelle par rapport à un projet crucial qui pose un véritable problème pour la Corse sans que pour autant on puisse considérer ouvrir la boîte de Pandore.

Troisième et dernier point, je suis également sensible et je rejoins, en pensant les comprendre, les propos de Valérie tout à l'heure lorsqu'elle dit « pourquoi mettre à la fois les dérogations pour les installations liées à la production d'énergies renouvelables au traitement des déchets ? ». Je pense à certains types de production d'énergies renouvelables auxquels elle faisait allusion et qui sont évidemment à éviter dans certains territoires agricoles de plaine qui sont très consommateurs d'espaces.

En revanche, je crois que dans la rédaction de la motion, il faudrait peut-être, mais je m'en remettrai à l'avis de l'Exécutif évidemment, enlever la production d'énergies renouvelables en tant que telles, mais ne pas fermer la possibilité d'installations de traitement de déchets qui

aboutissent aussi à la production d'énergie parce qu'il y a certains procédés de traitement de déchets qui peuvent aboutir notamment dans un processus de valorisation, ce que nous devons inciter précisément, à produire de l'énergie.

Je suis assez favorable à enlever la partie « production d'énergies renouvelables », mais en revanche à garder la possibilité d'associer traitement des déchets dans une même unité avec la production d'énergies. Je crois que c'est sans doute une question de rédaction de libellé de la motion qui mériterait d'être revue.

M. Hyacinthe VANNI

Un sujet aussi important que les déchets ou un amendement à la loi littoral, on ne peut pas trop discuter quand il manque les 3/4 des conseillers territoriaux, que l'Exécutif est déserté, à la va-vite, avec une motion... C'est quand même un sujet sérieux, aussi bien sur les déchets que sur la loi littoral, on ne peut pas le discuter comme ça. Je pense que vraiment, ce n'est pas sérieux qu'on en discute entre nous, les 3/4 des gens sont partis.

Je propose qu'on la reporte parce que ce sont des sujets importants. Je ne dis pas que les autres motions ne sont pas importantes, mais bon, je vous demande la réflexion.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Je me rallie à tout ce qui vient d'être dit par les membres de mon groupe, mais je souhaiterais avancer un autre argumentaire.

Il y a eu un plan de traitement de déchets qui a été voté, qui est partagé par l'ensemble des élus de cette Assemblée, qui est intéressant et dont les objectifs sont relativement élevés.

Malheureusement, nous avons constaté ces dernières années que les résultats annuels tendaient à diminuer du fait que les Corses en général n'arrivaient pas à mesurer quel était l'impact de leurs gestes au quotidien, justement parce qu'ils voient tous les jours des camions qui traversent la Corse pour se rendre d'Ajaccio à Tallone ou d'un bout de la Corse à un autre bout de la Corse.

On voit bien que ce problème des transports est depuis le début non seulement le problème financier de ce plan, mais aussi le problème qui anéantit complètement la démonstration et les effets positifs de ce que l'on voudrait faire. Je crois qu'aujourd'hui, c'est un faux problème qui est en train de se poser et que malheureusement, la seule chose qui pousse à ce tri mécano-biologique, c'est une bulle spéculative. Aujourd'hui, les déchets, c'est le secteur d'activités le plus lucratif en Corse. Quand on veut mettre un tri mécano-biologique à plusieurs dizaines de kilomètres du gisement, c'est qu'il y a bien un intérêt. C'est qu'il y a des gens qui se gavent avec des sommes astronomiques en faisant ce transport.

Est-ce que notre objectif, nous politiques, nous développeurs, est celui-là ? Est-ce qu'on veut continuer à rester dans la bulle spéculative ? Ou est-ce qu'on veut finalement assainir une situation et faire en sorte que les déchets soient traités autrement et à la base, et que le tri soit efficace ? Parce que n'oublions pas qu'aujourd'hui, le déchet a une valeur ajoutée. Quand on vend des canettes, quand on vend du papier, etc., etc., aujourd'hui on peut en tirer un bénéfice, alors que malheureusement ce qui nous amène à faire ce choix nous fait faire des dépenses supplémentaires. Donc, il y a une incohérence totale entre le choix d'implantation d'un tri mécano-biologique à Aléria et le plan qui est mis en œuvre par notre assemblée, c'est complètement incompatible.

Mme Pascaline CASTELLANI

Dernière intervention, Antoine GIORGI.

M. Antoine GIORGI

Merci Mme la Présidente.

C'est la dernière, mais j'arrive, pour une fois, je demande une petite intervention.

Je voulais simplement dire que je vois que les choses n'ont pas changé en ce qui concerne le débat sur les déchets ; ce débat existe depuis de nombreuses années.

Par rapport à la motion, je pense, en effet, que c'est une motion qui est importante, c'est-à-dire qu'on demande une dérogation à la loi

« littoral », ce n'est pas tous les jours qu'on peut faire ce genre de chose et de surcroît, de manière assez rapide comme on vient de le dire.

Je suppose que si c'est demandé aujourd'hui, c'est qu'il y a certainement une urgence et c'est dans cet esprit là qu'on veut peut-être faire cette demande, par rapport à un sujet : le sujet de Tallone. C'est essentiellement dans ce domaine-là.

Ce que je ne comprends pas, et ma collègue Valérie l'a dit, c'est qu'en plus de cette urgence, en plus du problème de Tallone, on rajoute le problème des énergies renouvelables. Je crois qu'il faudrait dissocier à mon avis les choses, régler le problème d'urgence de la dérogation par rapport à Tallone et ne prendre en compte uniquement que cet aspect-là.

Voilà ce que je voulais rajouter au débat.

Merci.

Mme Pascaline CASTELLANI

M. TATTI pouvez-vous répondre aux intervenants ?

M. François TATTI

Merci Mme la Présidente.

D'abord, tous les arguments que j'ai entendus sont extrêmement fondés. C'est sûr, il n'y a aucun projet qui est idéal. Le projet de Tallone n'est pas idéal. La situation du transport de déchets en Corse est loin d'être idéale ; il y a des surcoûts de transport très importants. Bien entendu, nous avons des progrès très importants à faire également.

Je vous rappelle cependant que, s'il y a un dossier sur lequel la Corse a avancé, c'est celui du traitement des déchets. Il y a encore 5 ou 6 ans, nous avons une trentaine de décharges sauvages dans l'île et nous avons construit des centres de stockage, nous avons fait une vingtaine d'équipements de transfert et de recyclerie, il y a des flux qui se sont instaurés de recyclage et de traitement des déchets, etc.

Tout ceci s'est mis en place en dehors du plan, puisque la Corse n'avait plus de plan. Nous avons remisé l'ancien plan adopté par l'Assemblée de Corse qui prévoyait de faire du traitement thermique.

Aujourd'hui, la situation est compliquée certes, mais nous venons d'adopter un nouveau plan. Et un nouveau plan, pour le mettre en œuvre, il faut 5 à 10 ans, c'est comme-ça, sinon cela veut dire qu'on aurait fait un plan simplement pour constater ce qui a déjà été fait.

Le plan prévoit désormais de faire du tri mécano-biologique dans les zones qui sont prévues et les financements à la clé, mais l'enquête publique est toujours en train d'être finalisée et donc, la Corse se dotera de ces équipements, je n'en doute pas, pour l'avenir.

La question qui est posée est une question lourde et je comprends la sensibilité des élus par rapport à la loi « littoral ». Bien entendu, c'est un problème qui est très sensible et l'idée n'était pas aujourd'hui de faire une brèche dans cette loi « littoral ». On s'en est gardé pendant tout le débat sur le PADDUC et donc ce n'est pas le but.

Le but c'était simplement, sur une micro-situation qui est celle des installations de traitement des déchets, dans les zones de Corse qui produisent des déchets... Parce que demain, si nous faisons quelque chose dans le périmètre de Bastia ou d'Ajaccio, on va être confronté à la même difficulté d'une manière générale, parce que nous allons être dans des espaces soumis le plus souvent à la loi « littoral » et également dans des espaces qui vont être concernés par ces mêmes sujets parce qu'ils vont rencontrer les mêmes problématiques.

Donc, l'idée n'était pas d'entériner simplement une situation qui n'était pas exceptionnelle, ni même d'entériner des mouvements de transport qui aujourd'hui sont excessifs nous le savons, mais au contraire de préparer l'avenir de manière sérieuse.

Sur la question qui est posée de dissociation par Antoine GIORGI et Valérie FRANCESCHI auparavant, pourquoi pas, il n'y a pas de velléité d'auteur sur ce sujet et s'il faut, pour simplifier les choses, n'évoquer dans la motion que la question du traitement des déchets, effectivement cela peut être une solution intéressante.

Maintenant la question que je me pose, et je la pose publiquement, parce que je suis mandaté par l'ensemble des présidents de communautés de communes et d'agglomérations de Corse pour faire cette démarche auprès de l'Assemblée et pour lui demander de donner plus de force à ce travail des parlementaires corses qui ont déposé un amendement une première fois et qui vont le redéposer la fois suivante. Donc la question qui se pose aujourd'hui est de savoir si finalement, avec ce débat, nous ne sommes pas en train de diminuer la portée du travail des parlementaires et si finalement nous n'allons pas compliquer la tâche.

Je me pose la question. Malheureusement, mes collègues ne sont pas là pour me répondre et pour savoir s'il est plus intéressant de retirer l'amendement, comme le propose Hyacinthe, ou s'il vaut mieux continuer. D'après ce que j'entends, il y aurait une majorité pour voter cette motion. Peut-être faut-il qu'il y ait deux minutes de concertation, Mme la Présidente, avant de prendre la décision définitive.

Mais aujourd'hui, je comprends les positions des uns et des autres, elles sont parfaitement respectables. Cela étant, si dans un mois, nous n'avons pas de solutions pour traiter les déchets, c'est-à-dire que si toutes les collectivités locales concernées, et ce n'est pas seulement Bastia et Ajaccio parce que les déchets que le SYVADEC traite, il les traite de manière collégiale, il n'y a pas forcément une collectivité ou l'autre qui va être pénalisée, tout le monde va être pénalisé. Et si nous n'arrivons pas à traiter les déchets, à passer ce cap difficile certes, mais pas difficile dû à la l'imprévision du traitement des déchets, difficile dû à une question qui est une question ponctuelle et à un contentieux qui est problématique, nous allons reculer. C'est-à-dire que les avancées que nous avons connues vont être remises en cause parce que la population va se dire « décidément, dans cette Corse, on fait quatre pas en avant et cinq en arrière dans la foulée », ce que nous voudrions éviter en termes d'image, surtout si nous voulons développer demain le tri sélectif.

Si vous nous permettez, Mme la Présidente, deux minutes pour voir comment modifier la motion pour supprimer la question qui concerne l'énergie et ensuite, une petite concertation pour essayer de savoir quelle est la bonne solution à prendre.

Mme Pascaline CASTELLANI

Avis de l'Exécutif ?

Mme Maria GUIDICELLI

Mme la Présidente, j'entends tous les arguments.

On est sur un sujet qui se joue à deux niveaux : il y a une immédiateté, une difficulté réelle, concrète et tout à fait urgente qui est le traitement des déchets à court terme, c'est-à-dire d'ici la fin du mois. Mais on met ceci en vis-à-vis avec une autre approche qui consisterait à permettre, par des dérogations ou une adaptation de la loi « littoral », effectivement, ce type d'installation.

Je suis de ceux et de celles qui pensent que la loi « littoral » est tout à fait sanctuarisée et qu'elle doit le demeurer, je préfère le dire de manière très claire.

Ceci étant dit, nous avons, dans notre souci encore une fois de préserver cet environnement extraordinaire qui est le nôtre, la volonté aussi de mettre en œuvre des procédés de traitement et d'élimination de nos déchets, et dans un délai qui soit un délai absolument raisonnable.

Il en va de même d'ailleurs, mais je n'ai pour ce qui me concerne, aucune exigence, que les choses soient claires, par rapport aux problématiques énergétiques auxquelles faisait référence Valérie. Je voudrais juste attirer votre attention sur une chose, je vais prendre un seul exemple et vous allez voir pourquoi les choses peuvent être très liées :

En matière de traitement des déchets, on peut effectivement mettre en œuvre des systèmes de valorisation des biodéchets, c'est une chose. Et la méthanisation, via la valorisation des déchets d'élevage, c'est à la fois du traitement de déchets, du recyclage et de la production d'énergie, d'électricité. C'est pour cela que s'il y avait une démarche qui devait aller au bout et plus loin, encore que, à ce stade là de vos échanges, je me demande s'il est opportun aujourd'hui de maintenir la motion, je vous le dis très tranquillement, mais on va effectivement avancer dans la réflexion. Mais si vos débats vous amenaient à dire qu'il fallait maintenir la motion, je trouverais dommage que vous saucissonniez la problématique de l'énergie parce que cela fait partie de notre objectif d'autonomie énergétique, encore une fois.

Après il y a des sujets qui nous sont propres : cette volonté de diminuer notre dépendance, etc. Bref, après il faut voir comment on peut mettre en œuvre.

Josette, sur la question des éoliennes, c'est bien l'inverse que l'on vise. Aujourd'hui, si on applique la loi, l'éolienne doit être en continuité d'urbanisation, c'est-à-dire près des habitations, avec toutes les nuisances que cela comporte, donc c'est l'inverse qu'il faut essayer de pouvoir obtenir.

Je ne vais pas aller plus loin de ce point de vue là. C'est vrai que la proposition des parlementaires dans leur ensemble qui a été proposée à l'occasion de la loi sur la transition énergétique, n'a pas été retenue pour les mêmes raisons que celles que vous avez invoquées là, c'est-à-dire : c'est dans l'urgence, il faut peser, il faut regarder les conséquences que cela peut avoir par ailleurs, il y a deux approches, l'approche urbanistique et l'approche environnementale... Ce sont malheureusement des sujets qui, de fait, sont compliqués et c'est pour cela que la Ministre n'a pas souhaité donner suite à la proposition d'amendement. Mais en revanche, au niveau du Ministère, autant que je vous le dise, les deux services ont missionné aujourd'hui, pour étudier la question, les services liés aux questions environnementales et les services qui concernent l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Et, effectivement, cela pourra faire l'objet d'un autre examen à l'occasion de la loi sur la biodiversité.

Voilà ce que je peux vous dire.

Mme Valérie FRANCESCHI

Juste pour te répondre Maria, Camille ne déposera son amendement que sur les déchets, pas sur les énergies renouvelables.

M. François TATTI

Madame la Présidente, je propose qu'on modifie la motion pour retirer la mention des énergies renouvelables, malgré l'avis défavorable de l'Exécutif car je vois qu'il n'y aura pas de consensus, même pas a minima, si on ne fait pas cette modification.

Bien que le texte ait été parfaitement étudié et dans l'état d'esprit qui est le nôtre, qui est celui de protéger la Corse et au contraire, de ne pas

lui compliquer son évolution positive, mais compte tenu de la sensibilité de certains groupes et effectivement, des difficultés autres que cela pourrait ouvrir en l'absence d'étude d'impact de cette adjonction, je propose qu'on retire la mention des énergies renouvelables.

Je propose également qu'on maintienne cette motion comme un signal aux parlementaires d'une majorité, je l'espère large, de l'Assemblée de Corse pour avancer dans le sens indiqué et permettre de présenter cette demande au Gouvernement.

Mme Pascaline CASTELLANI

Je vais vous proposer de modifier la motion en enlevant des considérants les énergies renouvelables et dans la délibération, c'est donc « Demande au Gouvernement que par dérogation, les constructions ou installations du traitement des déchets... », en enlevant « la production d'énergies renouvelables ».

Je mets aux voix la motion. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE.

• **Motion N°2014/O2/029 déposée par Mme Valérie FRANCESCHI : Demande de mise en place d'un système de carnet sur le modèle Sarde pour lutter contre le camping caravanning sauvage en Corse.**

Mme Valérie FRANCESCHI

Merci Mme la Présidente.

Il s'agit d'une motion qui vraiment se dirige vers la lutte contre le camping sauvage en Corse.

Ce n'est pas dirigé complètement vers les camping-caristes, mais ils en sont aussi les instruments puisqu'avec les camping-cars ils ont un libre accès à tous les endroits.

Ce que je demandais, c'est que l'ATC puisse réfléchir sur un dispositif peut-être qui ressemble à celui de la Sardaigne ; à savoir, un

carnet qui serait remis aux camping-caristes qui descendent du bateau et qu'ils devraient faire tamponner dans des campings ou des installations communales qui prévoient qu'ils puissent stationner.

Mme Pascaline CASTELLANI

Merci. Je vois qu'il y a un amendement de la commission ?

Mme Valérie FRANCESCHI

En fait, l'amendement de la commission était juste pour modifier le fait qu'on demande « une réflexion sur le dispositif » à mettre en place et pas immédiatement le dispositif. Juste qu'on mène une réflexion.

Mme Pascaline CASTELLANI

On dit donc « Propose d'étudier la mise en place d'un système de carnet.... ».

Avis de l'Exécutif ?

Mme Maria GUIDICELLI

Favorable.

Mme Pascaline CASTELLANI

Des interventions ?

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE.

• **Motion N° 2014/E4/042 déposée par MM. Ange SANTINI et M. Marcel FRANCISCI au nom du groupe Rassembler pour la Corse : Rénovation de logements existants en modifiant les critères techniques d'éligibilité au Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique (C.I.T.E.).**

Qui la présente ?

Mme Valérie FRANCESCHI

Je la présente :

« **PROPOSE**, au titre de l'alinéa 3 de l'article L.4422-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux propositions d'adaptations législatives, que les textes de loi correspondants soient modifiés en conséquence.

MANDATE le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse pour élaborer dans un délai de trois mois, en partenariat avec les services compétents de la Direction de l'Energie, l'ADEME et EDF, des dispositions techniques adaptées à la Corse pour aménager de manière précise les dispositifs nationaux, notamment le Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique. »

Mme Pascaline CASTELLANI

Je vous remercie. Il y a un amendement qui « mandate le Président pour élaborer ».

Mme Valérie FRANCESCHI

En fait, je pense qu'on s'était trompé de cible tout simplement. Visiblement, après discussion avec les services de l'environnement, il semblerait que ce n'était pas la bonne personne que l'on interrogeait.

Mme Pascaline CASTELLANI

Avis de l'Exécutif ?

Mme Maria GUIDICELLI

Je n'ai pas vu l'amendement.

Mme Pascaline CASTELLANI

L'amendement dit qu'on remplace « Mandate le Président de l'Office de l'Environnement » par « Mandate le Président du Conseil exécutif ».

Mme Maria GUIDICELLI

C'est « Mandate le Président de l'Agence de l'Urbanisme de la Corse » qui est en charge des questions énergétiques ; la Présidente en l'occurrence.

Pour ce qui me concerne, je suis tout à fait favorable à la proposition.

Mme Pascaline CASTELLANI

Des interventions ?

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE.

• **Motion N°2015/E1/011 déposée par Mme Josette RISTERUCCI au nom du Groupe « Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche » : Maintien du conseil de l'ordre des infirmiers**

Mme Josette RISTERUCCI

Rapidement, on a déjà eu l'occasion d'intervenir sur l'ordre des infirmiers, qui a été supprimé par un amendement de la Ministre de la Santé nuitamment, parce que cela ne coûte pas un rond de toute façon à son ministère...

Je propose, à la demande des infirmiers libéraux en Corse, c'est le maintien du conseil de l'ordre. Cela ne changera pas le texte au niveau ministériel, mais il y a un travail qui est fait en Corse de façon cohérente entre le conseil de l'ordre et les représentants des salariés des organisations syndicales.

Je propose cette motion.

Mme Pascaline CASTELLANI

Avis de l'Exécutif ? Favorable.

Des interventions ?

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE.

• **Motion N° 2015/E1/013 déposée par Mmes Josette RISTERUCCI, Diane BEDU-PASQUALAGGI, Rosy FERRI-PISANI, Marie-Paule HOUEMER, Alexandra PAGNI, Marie-Jeanne FEDI, Valérie FRANCESCHI, Benoîte MARTELLI, membres de la commission du développement social et culturel : Remboursement des frais engagés pour la formation de stagiaires d'aides-soignants.**

Mme Josette RISTERUCCI

Rapidement. On a eu la discussion hier, on souhaite que l'Exécutif puisse donner l'ordre de mandater rapidement l'hôpital de Bastia pour que les fameux 5 stagiaires puissent être remboursés des frais qu'ils ont engagés (au contraire d'autres) le plus vite possible, parce qu'ils auront fini leur formation et ils n'auront pas été remboursés de sommes allant jusqu'à 1 000 €.

Mme Pascaline CASTELLANI

Avis de l'Exécutif ? Favorable.

Des interventions ?

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE.

• **Motion N° 2015/E1/017 déposée par Mme Josette RISTERUCCI au nom du Groupe « Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche » : Suppression de postes budgétaires à l'hôpital de Bastia.**

Mme Josette RISTERUCCI

Je vais faire vite aussi.

Domage que le Président du Conseil de surveillance de l'hôpital de Bastia ne soit pas là, Gilles, j'aurais aimé qu'il y soit.

Il est annoncé 46 suppressions de postes à l'hôpital de Bastia, en échange de quelques millions d'euros pour faire des travaux.

J'ai expliqué que c'était un chantage contre les usagers et l'emploi qui est inadmissible. Je vous passe les économies qui sont demandées et je souhaiterais que l'on puisse demander le maintien de ces 46 emplois.

Quand on parle d'emplois en Corse en permanence, vous en avez un exemple et je vous remercie de votre soutien.

Mme Pascaline CASTELLANI

Avis favorable de l'Exécutif.

Des interventions ?

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE.

• **Motion N°2015/E1/016 déposée par M. Jean BIANCUCCI au nom du groupe Groupe « Femu A Corsica » : produits corses.**

Mme Agnès SIMONPIETRI

Il s'agit d'aller un peu plus loin que ce qui se fait maintenant : c'est-à-dire que l'Etat qui ne fait pas son travail de contrôle sur l'origine

des produits, les appellations, etc., les obliger d'une part à faire leur travail, ce qui est quand même un comble, mais aussi de mettre en place une commission de travail pour essayer d'aller plus loin, de progresser, parce que si on va faire une marque commune, etc., et que derrière il n'y a pas les moyens de contrôle qui suivent, on n'y arrivera pas.

Donc, il s'agit d'essayer de presser un peu le mouvement par rapport à ce problème là qui est récurrent depuis des années et des années, sur l'authenticité et la garantie pour le consommateur des produits dits «corses ».

Mme Pascaline CASTELLANI

Avis de l'Exécutif ?

Mme Maria GUIDICELLI

Tout ce qui concourt à la transparence et à la mise en œuvre d'une activité économique relocalisée nous paraît absolument fondamental, donc nous y sommes favorables.

Mme Pascaline CASTELLANI

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est ADOPTEE.

• **Motion N°2015/E1/014 déposée par le Groupe Femu A Corsica : Bactérie Xylella Fastidiosa.**

Mme Agnès SIMONPIETRI

Malheureusement, l'arrêté qui a été pris par le Préfet le 11 mai dernier nous paraît tout à fait insuffisant. Je ne reviens pas sur l'ensemble de la problématique, tout le monde la connaît et on avait voté une motion à l'unanimité le 25 septembre demandant la suspension d'entrée de tous les végétaux. Le Préfet n'a pris en compte qu'une partie de la demande, c'est-à-dire qu'il a interdit l'introduction des végétaux sensibles à la xylella sur 200 espèces. Le problème est qu'il est absolument impossible aux particuliers de reconnaître les espèces sensibles aux espèces non sensibles.

Des dérogations sont prévues, mais quand les contrôles sont faits à l'arrivée, ils sont faits de façon aléatoire, donc c'est comme une passoire. En plus, on ne peut pas contrôler les colis postaux, les voitures individuelles... On a vu des voitures passer en provenance de Livourne pleines de plans végétaux, sans aucun contrôle.

Donc, la seule mesure lisible et la seule mesure de protection complète, c'est l'interdiction d'entrée de tous les végétaux, avec une dérogation beaucoup plus encadrée pour les végétaux destinés à l'agriculture et aux plants-mère pour l'horticulture.

Ou bien on veut vraiment se protéger, sinon on fait des demi-mesures. Ce qu'a fait le Préfet, c'est un premier pas, mais ce n'est pas suffisant, c'est une demi-mesure. Nous, on demande la mesure complète tout simplement.

Mme Pascaline CASTELLANI

Avis de l'Exécutif ?

Mme Maria GUIDICELLI

C'est un sujet qui a fait l'objet d'avancées, c'est une évidence, grâce à Dieu. Le Président et Député, devant l'Assemblée nationale, a effectivement considéré qu'il avait obtenu de grandes avancées et des réponses positives. Ceci étant, pour ce qui concerne l'Exécutif, aujourd'hui réduit à sa plus simple expression, c'est-à-dire ma modeste personne, je laisse le soin à l'Assemblée d'opter ou d'aller plus loin si elle considère que cela peut être un atout supplémentaire. Mais je ne peux pas, à ce stade là, vous donner plus que cette indication là.

Mme Pascaline CASTELLANI

Des interventions ?

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE.

- **Motion N° 2015/E1/012 déposée par M. Michel STEFANI au nom du groupe « Elu(e)s communistes et citoyens du front de gauche » : S.N.C.M.**

M. Michel STEFANI

Cette motion a eu pour partie un éclairage dans le débat que nous avons eu précédemment. Nous avons eu également des réponses hier dans le cadre des questions orales, il n'en demeure pas moins que les propos qui ont été tenus par le Président du Conseil exécutif à l'instant, reviennent en tout cas sur un aspect de cette motion qui nous interpelle ; à savoir, le premier point de celle-ci s'agissant du versement de la compensation financière due à la SNCM au titre de la délégation de service public en cours, puisque le Président de l'Office des transports hier nous a répondu que ce versement était effectué et que dans son intervention tout à l'heure, le Président de l'Exécutif a dit que probablement ce versement serait suspendu et en tout cas, qu'il restait soumis à l'avis émis sur ce sujet par l'Union européenne.

Nous, nous tenons à ce que les trois points de cette motion soient respectés comme l'a dit hier le Président de l'Office des transports de la Corse et nous demandons, bien entendu, à l'Assemblée de Corse de se prononcer en ce sens.

Mme Pascaline CASTELLANI

Avis de l'Exécutif ?

Mme Maria GUIDICELLI

Je crois qu'il y a effectivement à donner des clarifications, comme cela a été dit et néanmoins, le Président du Conseil exécutif a donné un certain nombre de précisions. Cette motion aujourd'hui réclame effectivement un certain nombre de réponses.

L'appel de la décision du tribunal administratif a été introduit ; cela fait partie des choses qui ont été actées.

La procédure d'attribution de la DSP sera relancée moyennant un cahier des charges qui sera a priori le même que celui qui existait jusqu'alors.

Donc, l'Exécutif considère que ces besoins d'éclaircissements sont légitimes et ne viennent en rien remettre en cause les propos d'ailleurs qui ont été tenus tout à l'heure par le Président du Conseil exécutif.

En l'absence du Président de l'Office des Transports, je considère qu'effectivement, cette motion peut faire l'objet d'une attention tout à fait positive.

Mme Pascaline CASTELLANI

Je vous remercie.

Je mets aux voix la motion. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE.

• **Motion N° 2015/E1/019 déposée par le groupe « Femu a Corsica : Motion de soutien à M. David GROSCLAUDE, Conseiller régional d'Aquitaine.**

Mme Fabienne GIOVANNINI

Merci Mme la Présidente.

Comme vous l'avez dit, c'est une simple motion de soutien.

M. GROSCLAUDE, Conseiller régional d'Aquitaine, est en grève de la faim pour le respect des délibérations qui ont été adoptées par le Conseil régional d'Aquitaine et par le Conseil régional de Midi-Pyrénées pour la mise en place d'un office de la langue.

Je rappelle qu'en Pays Basque, un tel office existe sous la forme d'un GIP et donc, ils attendent depuis plus d'un an maintenant la confirmation du Gouvernement qui n'arrive pas, malgré les maintes et maintes relances. Donc, il a décidé une grève de la faim.

Il a eu plusieurs soutiens de la part d'autres conseils régionaux et comme nous étions en réunion, j'en ai profité pour faire une motion d'urgence. Je vous remercie.

Mme Maria GUIDICELLI

L'Exécutif est favorable.

Mme Pascaline CASTELLANI

Des interventions ?

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE.

DESIGNATIONS

J'ai deux informations à vous donner :

- **Conseil de l'énergie de l'air et du climat :**

Mme Alexandra PAGNI remplace M. Ange SANTINI.

- **Conseil maritime de façade de Méditerranée :**

Il faut désigner un titulaire et un suppléant :

Titulaire : Fabienne GIOVANNINI

Suppléant : Mme Marie-Jeanne FEDI

Mme Maria GUIDICELLI

Juste une information :

Suite aux questions orales que vous avez posées hier sur le devenir du Paisolu d'Aitone, le Président du Conseil exécutif réunit le comité de pilotage le 11 juin à 15 heures. Je serai en charge du pilotage de ce dossier et donc, le comité de pilotage ne s'étant plus réuni, il était

constitué d'anciens élus désignés sous la précédente mandature. Donc, on va faire cela de manière un peu informelle, parce que c'est urgent et qu'il faut qu'on y travaille.

Que chacun des groupes, éventuellement, nous fasse connaître ses représentants de manière à ce qu'on réactualise ce comité et soyez présents le 11 juin à 15h.

Mme Pascaline CASTELLANI

On note les participants :

Femu a Corsica : Fabienne GIOVANNINI
 Rassembler pour la Corse : Alexandra PAGNI,
 Elu(e)s communistes et citoyens du Front de gauche : le
 Président BUCCHINI.

M. Jean-Marie POLI

Les trois membres du groupe sommes pris ce jour là, nous avons une réunion internationale à l'Assemblée nationale française.

Est-ce qu'on peut mandater quelqu'un pour participer à d'autres réunions ?

BROUHAHA

Mme Pascaline CASTELLANI

Prochaine réunion de l'Assemblée de Corse les 25 et 26 juin.

Je continue, les participants :

Corse Social-Démocrate : Rosy FERRI-PISANI
 Gauche Républicaine : Pascaline CASTELLANI
 Corsica Libera : Jean-Marie POLI
 Elus démocrates, socialistes et radicaux : François DOMINICI.

Merci à tous.

La séance est levée 14 H 40.

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

—
ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015

28 ET 29 MAI

**REVISION DU PLAN REGIONAL EN FAVEUR
DES ZONES D'ACTIVITES ET DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES DE
CORSE (PREZA 2.0)**

Rapport n° 2015/E1/087

RECUEIL DES AMENDEMENTS

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015

28 ET 29 MAI

Révision du Plan Régional en faveur
des Zones d'Activités et de l'immobilier
d'entreprises de Corse (PREZA 2.0)

Rapport n° 2015/E1/087

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE FEMU A CORSICA

PROPOSITION D'AMENDEMENT

- Page 21 - paragraphe 3-1-1

Rajouter un alinéa : « *favoriser le rééquilibrage au profit des zones les plus contraintes au sens du Plan Montagne du PADDUC* »

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015

28 ET 29 MAI

Révision du Plan Régional en faveur
des Zones d'Activités et de l'immobilier
d'entreprises de Corse (PREZA 2.0)

Rapport n° 2015/E1/087

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : LE GROUPE FEMU A CORSICA

PROPOSITION D'AMENDEMENT

- Page 31

SUPPRIMER de « compte tenu...Néanmoins » (décalage par rapport aux objectifs du PADD)

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015

28 ET 29 MAI

Révision du Plan Régional en faveur
des Zones d'Activités et de l'immobilier
d'entreprises de Corse (PREZA 2.0)

Rapport n° 2015/E1/087

AMENDEMENT N° 3

DEPOSE PAR : LE GROUPE FEMU A CORSICA

PROPOSITION D'AMENDEMENT

- Page 34 - Paragraphe 2-2 - Action

RAJOUTER 3^{EME} alinéa : « les démarches de densification seront encouragées et favorisées »

Dans l'encadré : critère 2, après « aménagement et gestion durable »

RAJOUTER « notamment pour la densification de la zone »

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015

28 ET 29 MAI

**Révision du Plan Régional en faveur
des Zones d'Activités et de l'immobilier
d'entreprises de Corse (PREZA 2.0)**

Rapport n° 2015/E1/087

AMENDEMENT N° 4

DEPOSE PAR : LE GROUPE FEMU A CORSICA

PROPOSITION D'AMENDEMENT

• **PAGE 41**

RAJOUTER à l'avant dernier alinéa : « *le Preza 2.0 encouragera et favorisera notamment les installations permettant l'autonomie énergétique des bâtiments (toits solaires) et l'utilisation de matériaux locaux (bois).* »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015

28 ET 29 MAI

Révision du Plan Régional en faveur
des Zones d'Activités et de l'immobilier
d'entreprises de Corse (PREZA 2.0)

Rapport n° 2015/E1/087

AMENDEMENT N° 5

DEPOSE PAR : LE GROUPE FEMU A CORSICA

PROPOSITION D'AMENDEMENT

• Page 59 fiche M4

Dans objectifs : **RAJOUTER** un 4^{ème} alinéa : « *favoriser l'autonomie énergétique de la zone (toits solaires) et la gestion sélective coordonnées des déchets* »

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015

28 ET 29 MAI

Révision du Plan Régional en faveur
des Zones d'Activités et de l'immobilier
d'entreprises de Corse (PREZA 2.0)

Rapport n° 2015/E1/087

AMENDEMENT N° 6

DEPOSE PAR : LE GROUPE FEMU A CORSICA

PROPOSITION D'AMENDEMENT

- Page 60 fiche M5

Dans objectifs : **RAJOUTER** un tiret : « *favoriser la densification de la zone par la surélévation ou l'extension des bâtiments existants* »

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015

28 ET 29 MAI

Révision du Plan Régional en faveur
des Zones d'Activités et de l'immobilier
d'entreprises de Corse (PREZA 2.0)

Rapport n° 2015/E1/087

AMENDEMENT N° 7

DEPOSE PAR : LE GROUPE FEMU A CORSICA

PROPOSITION D'AMENDEMENT

- Page 62 - « Réhabilitation »
 - Paragraphe « Intensité »

RAJOUTER : « + 10% pour les opérations de densification » et « +10% pour utilisation d'ENR sur les bâtiments »

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE
Ainsi sous-amendé*

* Sous-amendement de l'Exécutif :

Suppression du 2^{ème} membre de phrase : « +10% pour utilisation d'ENR sur les bâtiments »

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015

28 ET 29 MAI

Révision du Plan Régional en faveur
des Zones d'Activités et de l'immobilier
d'entreprises de Corse (PREZA 2.0)

Rapport n° 2015/E1/087

AMENDEMENT N° 8

DEPOSE PAR : LE GROUPE FEMU A CORSICA

PROPOSITION D'AMENDEMENT

- Page 75 - Article 6

RAJOUTER : « *en favorisant prioritairement la densification plutôt que l'extension spatiale* »

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE
(abstention : M-A SANTONI-BRUNELLI)

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015

28 ET 29 MAI

Révision du Plan Régional en faveur
des Zones d'Activités et de l'immobilier
d'entreprises de Corse (PREZA 2.0)

Rapport n° 2015/E1/087

AMENDEMENT N° 9

DEPOSE PAR : LE GROUPE FEMU A CORSICA

PROPOSITION D'AMENDEMENT

- Page 76 :
- Article 12

RAJOUTER : « éviter notamment l'artificialisation des sols (conception des parkings) et la rupture des continuités écologiques (clôtures) »

- Article 13

RAJOUTER : Après « limiter » « et gérer »

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE
(abstention : Groupe
RASSEMBLER POUR LA CORSE)

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015

28 ET 29 MAI

Révision du Plan Régional en faveur
des Zones d'Activités et de l'immobilier
d'entreprises de Corse (PREZA 2.0)

Rapport n° 2015/E1/087

AMENDEMENT N° 10

DEPOSE PAR : LE GROUPE FEMU A CORSICA

PROPOSITION D'AMENDEMENT

- Page 79 après le 1^{er} paragraphe

RAJOUTER : « éviter notamment l'artificialisation des sols (conception des parkings) et la rupture des continuités écologiques (clôtures) »

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE
(abstention : Groupe
RASSEMBLER POUR LA CORSE)

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015

28 ET 29 MAI

Révision du Plan Régional en faveur
des Zones d'Activités et de l'immobilier
d'entreprises de Corse (PREZA 2.0)

Rapport n° 2015/E1/087

AMENDEMENT N° 11

DEPOSE PAR : LE GROUPE FEMU A CORSICA

PROPOSITION D'AMENDEMENT

- Page 79 Dans le 3^{ème} paragraphe, 2^{ème} alinéa

Après « traitement » **RAJOUTER** « différencié (collecte sélective) »

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE
(abstention : Groupe
RASSEMBLER POUR LA CORSE)

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015

28 ET 29 MAI

Révision du Plan Régional en faveur
des Zones d'Activités et de l'immobilier
d'entreprises de Corse (PREZA 2.0)

Rapport n° 2015/E1/087

AMENDEMENT N° 12

DEPOSE PAR : LE GROUPE FEMU A CORSICA

PROPOSITION D'AMENDEMENT

- Page 81 paragraphe « composition harmonieuse », « espaces privés », dans « prescriptions architecturales »

RAJOUTER : « utilisation de matériaux locaux (bois) »

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE
A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015

28 ET 29 MAI

Révision du Plan Régional en faveur
des Zones d'Activités et de l'immobilier
d'entreprises de Corse (PREZA 2.0)

Rapport n° 2015/E1/087

AMENDEMENT N° 13

DEPOSE PAR : LE GROUPE FEMU A CORSICA

PROPOSITION D'AMENDEMENT

- Page 84 « Indicateur environnementaux »

RAJOUTER : « *gestion des déchets* »

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE
A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015

28 ET 29 MAI

Révision du Plan Régional en faveur
des Zones d'Activités et de l'immobilier
d'entreprises de Corse (PREZA 2.0)

Rapport n° 2015/E1/087

AMENDEMENT N° 14

DEPOSE PAR : LE GROUPE FEMU A CORSICA

PROPOSITION D'AMENDEMENT

- Page 124 au sein de la grille d'analyse

Dans topographie : **REPLACER** par :

« 0- pente supérieur à 20 % 1-pente inférieur à 20% » Poids 2

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

REJETE
POUR : Groupe FEMU A CORSICA

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015

28 ET 29 MAI

Révision du Plan Régional en faveur
des Zones d'Activités et de l'immobilier
d'entreprises de Corse (PREZA 2.0)

Rapport n° 2015/E1/087

AMENDEMENT N° 15

DEPOSE PAR : LE GROUPE FEMU A CORSICA

PROPOSITION D'AMENDEMENT

- Délibération - Article 4

RAJOUTER : « *favoriser le rééquilibrage au profit des zones les plus contraintes au sens du Plan Montagne du PADDUC* »

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE
CONTRE : Groupe
RASSEMBLER POUR LA CORSE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015

28 ET 29 MAI

Révision du Plan Régional en faveur
des Zones d'Activités et de l'immobilier
d'entreprises de Corse (PREZA 2.0)

Rapport n° 2015/E1/087

AMENDEMENT N° 16

DEPOSE PAR : LE GROUPE CORSE SOCIAL-DEMOCRATE

PROPOSITION D'AMENDEMENT

- Page 57 - Travaux d'aménagement de la zone d'activité

RAJOUTER un alinéa dans le paragraphe « Bonification de l'intensité de l'aide selon les dispositions suivantes » :

« + 20% pour les projets situés dans les zones les plus contraintes au sens du Plan Montagne du PADDUC ».

* **AVIS DE LA COMMISSION**

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE
Ainsi sous-amendé*
CONTRE : Groupe RASSEMBLER
POUR LA CORSE

* **Sous-amendement** : Lire « + 10 % » au lieu de « + 20 % »

RECUEIL DES MOTIONS

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015
28 ET 29 MAI 2015**

N° 2015/E1/018

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. François TATTI

- **OBJET** : **IMPLANTATION DE PRODUCTION D'ENERGIES
RENOUVELABLES ET DE TRAITEMENT DES DECHETS.**

CONSIDERANT que l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables et de traitement des déchets dans les communes littorales pose actuellement problème pour deux raisons combinées :

- incompatibilité avec le voisinage immédiat des zones habitées,
- installations généralement vues comme de l'urbanisation et comme toute extension de l'urbanisation sur le littoral, elles sont soumises à la règle de l'extension en continuité des agglomérations et villages existants ou sous forme de Hameau Nouveau Intégré à l'Environnement (HNIE),

CONSIDERANT que l'incompatibilité avec le voisinage des zones habitées empêche l'extension en continuité l'urbanisation et qu'il n'est pas non plus possible de recourir au HNIE pour ce type d'installations qui ne correspondent en rien à un hameau,

CONSIDERANT que, en Corse, les communes littorales représentent près de 43% de la superficie du territoire et accueillent près de 80% de la population régionale ; les besoins en matière d'énergie et de traitement des déchets y sont donc importants,

CONSIDERANT qu'il est donc nécessaire de doter la Corse de dispositions particulières concernant les installations liées à la production d'énergies renouvelables et

pour le traitement des déchets, identiques à celle prévue pour les installations liées aux activités agricoles ou forestières incompatibles avec le voisinage des zones habitées,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE au gouvernement que, par dérogation, les constructions ou installations liées à la production d'énergie renouvelable et au traitement des déchets qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées puissent être autorisées en Corse, en dehors des espaces proches du rivage, avec l'accord du Préfet, après avis du Conseil des Sites de Corse.

* * *

**ADOPTÉE par l'Assemblée de Corse le 29 Mai 2015
ainsi amendée :**

« **CONSIDERANT** que l'implantation d'installations de traitement des déchets dans les communes littorales pose actuellement problème pour deux raisons combinées :

- incompatibilité avec le voisinage immédiat des zones habitées,
- installations généralement vues comme de l'urbanisation et comme toute extension de l'urbanisation sur le littoral, elles sont soumises à la règle de l'extension en continuité des agglomérations et villages existants ou sous forme de Hameau Nouveau Intégré à l'Environnement (HNIE),

CONSIDERANT que l'incompatibilité avec le voisinage des zones habitées empêche l'extension en continuité de l'urbanisation et qu'il n'est pas non plus possible de recourir au HNIE pour ce type d'installations qui ne correspondent en rien à un hameau,

CONSIDERANT que, en Corse, les communes littorales représentent près de 43 % de la superficie du territoire et accueillent près de 80 % de la population régionale ; les besoins en matière de traitement des déchets y sont donc importants,

CONSIDERANT qu'il est donc nécessaire de doter la Corse de dispositions particulières concernant les installations liées au traitement des déchets, identiques à celles prévues pour les installations liées aux activités agricoles ou forestières incompatibles avec le voisinage des zones habitées,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE au gouvernement que, par dérogation, les constructions ou installations liées au traitement des déchets qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées puissent être autorisées en Corse, en dehors des espaces proches du rivage, avec l'accord du Préfet, après avis du Conseil des Sites de Corse ».

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****2EME SESSION ORDINAIRE DE 2014****REUNION DES 30 ET 31 OCTOBRE 2014****N° 2014/O2/029****MOTION**

- **DEPOSEE PAR** : Mme Valérie FRANCESCHI ET LES MEMBRES DU GROUPE « RASSEMBLER POUR LA CORSE ».
- **OBJET** : DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE CARNET SUR LE MODELE SARDE POUR LUTTER CONTRE LE CAMPING CARAVANING SAUVAGE EN CORSE.

CONSIDERANT que chaque été, on observe une recrudescence du camping caravanning sauvage au bord des routes, sur les plages et dans les espaces naturels de notre île,

CONSIDERANT que la législation française interdit le camping sauvage dans les réserves naturelles ou sites classés, routes et voies publiques ou en bord de mer,

CONSIDERANT que les arrêtés municipaux sont souvent frappés d'illégalité par une jurisprudence du Conseil d'Etat pour insuffisance de motivation,

CONSIDERANT que ce phénomène a un impact négatif sur l'environnement, et qu'il engendre également un manque à gagner pour les professionnels du tourisme ainsi que pour les collectivités locales qui ne perçoivent pas dans ce cas la taxe de séjour,

CONSIDERANT que la Sardaigne a trouvé un début de solution en demandant aux camping-cars de fournir un carnet dûment tamponné chaque soir dans un camping, sous peine d'amende au départ du bateau,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

PROPOSE de mettre en place un système de carnet sur le modèle Sarde.

MANDATE les services de l'Agence du Tourisme de Corse pour fixer les modalités de mise en place de ce dispositif.

* * *

Examinée le 20 mai par la commission du développement économique qui a émis un avis favorable

* * *

ADOPTÉE par l'Assemblée de Corse le 29 Mai 2015, ainsi amendée :

Remplacer « PROPOSE de mettre en place » par « PROPOSE d'étudier la mise en place »

* * *

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE**4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014****4 ET 5 DECEMBRE 2014****N° 2014/E4/042****MOTION**

- **DEPOSEE PAR** : Mmes et MM. Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI, Valérie FRANCESCHI, Stéphanie GRIMALDI, Diane BEDU-PASQUALAGGI, Anne-Marie NATALI, Nathalie RUGGERI, Camille de ROCCA SERRA, Etienne SUZZONI, Jean-Louis MILANI et Antoine SINDALI.
- **OBJET** : **RENOVATION DES LOGEMENTS EXISTANTS EN MODIFIANT LES CRITERES TECHNIQUES D'ELIGIBILITE AU CREDIT D'IMPOT POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE (C.I.T.E.)**

CONSIDERANT que l'Assemblée de Corse dispose des moyens juridiques pour adapter la Loi, au titre de l'alinéa 3 de l'article L. 4422-16 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que «*de sa propre initiative ou à la demande du Conseil Exécutif, l'Assemblée de Corse peut présenter des propositions tendant à modifier ou à adapter des dispositions législatives en vigueur ou en cours d'élaboration concernant les compétences, l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble des collectivités territoriales de Corse, ainsi que toutes dispositions législatives concernant le développement économique, social ou culturel de la Corse*»,

CONSIDERANT que les pouvoirs publics ont défini pour la Corse un objectif de 1,8% des résidences principales rénovées par an, soit 3 750 rénovations globales par an d'ici 2017 contre environ 400 aujourd'hui,

CONSIDERANT que pour atteindre cet objectif ambitieux, il est nécessaire d'inciter les propriétaires à engager des travaux de rénovation visant à garantir des économies d'énergie dans les logements existants,

CONSIDERANT qu'il existe plusieurs leviers incitatifs tels que la Prime Rénovation Energétique pour la réalisation d'un bouquet de travaux, le Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique (CITE), le programme Habiter Mieux de l'ANAH, etc...

CONSIDERANT que le Projet de Loi de Finances pour 2015 a mis en place le Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique au 1er septembre 2014, en remplacement du Crédit d'Impôt Développement Durable institué en 2005, avec un taux unique de réduction d'impôt de 30%,

CONSIDERANT que le CITE s'applique aux propriétaires réalisant dans leur habitation principale des travaux d'isolation thermique, d'installation de chaudières à condensation ou d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable,

CONSIDERANT que les niveaux de certains critères conditionnant l'éligibilité aux dispositifs d'incitation fiscale sont inadaptés à la situation climatique de la Corse, comme les données techniques pour l'isolation des murs, ou les niveaux trop laxistes retenus pour les chauffe-eau thermodynamiques,

CONSIDERANT également que d'autres éléments comme la chaudière à gaz basse température et la pompe à chaleur air/air, répondant pourtant à la problématique énergétique de l'île, sont exclus des conditions d'éligibilité aux dispositifs d'Etat,

CONSIDERANT que les réalités géographiques et climatiques de la Corse justifient que les critères d'éligibilité aux dispositifs d'incitation à la réalisation de travaux d'économie d'énergie soient adaptés en conséquence pour être pleinement efficaces et atteindre l'objectif poursuivi de tendre vers un parc immobilier insulaire à faible consommation d'énergie voire à énergie positive,

CONSIDERANT, au vu de la technicité requise pour formuler une demande d'adaptation précise et efficace, qu'il est nécessaire de consulter et d'associer les professionnels de l'énergie,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VALIDE le principe d'une modification des dispositions législatives relatives aux dispositifs d'Etat visant à favoriser la rénovation de logements existants dans le but de réaliser des économies d'énergie, notamment les critères techniques d'éligibilité au crédit d'impôt pour la transition énergétique.

PROPOSE, au titre de l'alinéa 3 de l'article L.4422-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux propositions d'adaptations législatives, que les textes de loi correspondants soient modifiés en conséquence.

MANDATE le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse pour élaborer dans un délai de trois mois, en partenariat avec les services compétents de la Direction de l'Energie, l'ADEME et EDF, des dispositions techniques adaptées à la Corse pour aménager de manière précise les dispositifs nationaux, notamment le Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique.

* * *

*Examinée le 20 mai par la commission du développement économique qui a émis
un avis favorable.*

* * *

ADOPTÉE par l'Assemblée de Corse le 29 Mai 2015, ainsi amendée :

***Remplacer « MANDATE le Président de l'office de l'environnement » par « MANDATE la Présidente de
l' AAUC ».***

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015
28 ET 29 MAI 2015

N° 2015/E1/011

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : Mme Josette RISTERUCCI AU NOM DU GROUPE « ELU(E)S COMMUNISTES ET CITOYENS DU FRONT DE GAUCHE ».
- **OBJET** : MAINTIEN DU CONSEIL DE L'ORDRE DES INFIRMIERS.

CONSIDERANT que le Conseil d'Etat avait enjoint le gouvernement à publier le décret édictant le code de déontologie des infirmiers,

CONSIDERANT que le conseil de l'ordre des infirmiers créé en 2006 qui a connu des difficultés de gestion et de communication, a depuis sa restructuration rempli pleinement ses missions,

CONSIDERANT que, comme toutes les professions paramédicales, les infirmiers sont en droit d'avoir une représentation ordinaire de leur profession,

CONSIDERANT que l'ordre des infirmiers concerne l'ensemble de tous les salariés du secteur privé ou public, ainsi que les libéraux,

CONSIDERANT que ses objectifs et missions sont à dissocier de ceux des organisations syndicales des salariés, et qu'en Corse l'entente a toujours été exemplaire et non concurrentielle entre ces deux entités,

CONSIDERANT que les représentants du conseil de l'ordre des infirmiers siègent dans les instances importantes participant à l'élaboration de l'offre de soins en Corse, et que leur expertise est justifiée et nécessaire,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE le maintien du Conseil de l'Ordre des Infirmiers, supprimé par l'amendement 517 dans le projet de loi de santé présenté par Madame la Ministre de la Santé.

* * *

ADOPTÉE par l'Assemblée de Corse le 29 Mai 2015.

* * *

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015
28 ET 29 MAI 2015****N° 2015/E1/013****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : Mmes Josette RISTERUCCI, Diane BEDU-PASQUALAGGI, Rosy FERRI-PISANI, Marie-Paule HOUEMER, Alexandra PAGNI, Marie-Jeanne FEDI, Valérie FRANCESCHI, Benoîte MARTELLI , membres de la commission du développement social et culturel.
- **OBJET** : **REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES POUR LA FORMATION DE STAGIAIRES D'AIDES-SOIGNANTS.**

CONSIDERANT la délibération N° 13/107 AC de l'Assemblée de Corse, du 6 Juin 2013, portant adoption des axes d'orientation des Assises de l'Emploi et de la Formation,

CONSIDERANT la délibération N° 14/087 AC de l'Assemblée de Corse, du 17 Juillet 2014, portant adoption du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales de Corse 2014/2019,

CONSIDERANT la délibération N°15/039 de l'Assemblée de Corse, du 13 Mars 2015, approuvant le financement des Instituts de Formation d'Aides-Soignants,

CONSIDERANT la délibération N° 15/069 AC de l'Assemblée de Corse, du 16 Avril 2015, approuvant la création d'un Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE au Conseil Exécutif, de verser dans les meilleurs délais à l'Hôpital de Bastia, la somme nécessaire au remboursement des frais de formation des cinq stagiaires en cursus partiel à l'Institut de Formation d'Aides- Soignants.

* * *

Examinée le 21 mai 2015 par la commission du développement social et culturel qui a émis un avis favorable.

* * *

ADOPTÉE par l'Assemblée de Corse le 29 Mai 2015.

* * *

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015
28 ET 29 MAI****N° 2015/E1/017****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : Mme Josette RISTERUCCI AU NOM DU GROUPE « Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche »
- **OBJET** : **SUPPRESSION DE POSTES BUDGETAIRES A L'HOPITAL DE BASTIA.**

CONSIDERANT que l'accès aux soins pour tous est une priorité de santé publique,

CONSIDERANT que notre Assemblée a voté à l'unanimité le Projet Régional de Santé,

CONSIDERANT que celui-ci a pour objectif de réduire les inégalités territoriales et régionales dans le domaine sanitaire et médico-social,

CONSIDERANT que notre région est en attente d'infrastructures et de plateaux techniques modernes afin de réduire le taux de « fuite » sur le continent,

CONSIDERANT que le Centre Hospitalier de Bastia voit son plan de modernisation reporté d'année en année depuis plus de 15 ans et que celui-ci aurait dû être terminé depuis longtemps au bénéfice des patients qu'il accueille quotidiennement,

CONSIDERANT que le dossier présenté il y a deux ans en COPERMO (comité de performance et de modernisation) exige la suppression de 46 postes budgétaires alors que l'activité est en constante augmentation,

CONSIDERANT que cette exigence, qui est un véritable chantage opposant les usagers au personnel hospitalier, ne repose sur aucune analyse objective,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de BASTIA, à Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de la Santé de Corse, à Madame la Ministre de la Santé de revenir sur cette décision et de prendre en compte les réels besoins humains et moyens financiers pour l'Hôpital de BASTIA.

* * *

ADOPTÉE par l'Assemblée de Corse le 29 Mai 2015.

* * *

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015
28 ET 29 MAI 2015****N° 2015/E1/016****MOTION**

- **DEPOSEE PAR** : M. Jean BIANCUCCI AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA»

- **OBJET** : **PRODUITS CORSES.**

CONSIDERANT la motion N° 2010/O2/036 déposée le 24 septembre 2010, ayant pour objet : "la fraude sur les produits corses",

CONSIDERANT la motion N° 2011/O1/015 portant sur la "stratégie de marque" adoptée par l'Assemblée de Corse le 1/04/2011 et sa mise en œuvre à travers le rapport N° 2014/O2/164 adopté le 14/12/2014 portant sur "l'Internationalisation du Territoire, Marque Territoriale, Promotion et Export",

CONSIDERANT la protection du consommateur et l'intérêt des populations,

CONSIDERANT la nécessité de rechercher la plus grande cohérence possible à travers la mise en œuvre de procédures d'accompagnement permettant une meilleure efficacité et une meilleure lisibilité de l'action politique,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

REAFFIRME la volonté d'accompagner le Développement Économique, de contribuer à la création d'entreprises et d'emplois en contribuant à la moralisation et à la clarification des règles du marché.

DEMANDE aux services de l'Etat d'appliquer les règlements en vigueur et notamment l'article L.217-A16 du Code de la Consommation.

DECIDE la mise en œuvre d'une commission de travail : composée d'élus territoriaux accompagnés par l'ADEC et l'ODARC et de représentants des services de l'Etat, chargée pendant une durée de 4 mois d'examiner tous les aspects de la problématique.

SE RESERVE éventuellement à l'issue des travaux de cette commission d'apprécier et d'envisager les possibles évolutions réglementaires.

* * *

ADOPTÉE par l'Assemblée de Corse le 29 Mai 2015.

* * *

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015
28 ET 29 MAI 2015

N° 2015/E1/014

MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

- **DEPOSEE PAR** : LE GROUPE « FEMU A CORSICA »

- **OBJET** : BACTERIE XYLELLA FASTIDIOSA.

CONSIDERANT la progression très rapide de la bactérie *Xylella fastidiosa* dans la région italienne de la Puglia (Salento) où des centaines de milliers d'oliviers sont maintenant touchés,

CONSIDERANT que la bactérie a notamment franchi « il cuscinetto » qui devait servir de « zone tampon »,

CONSIDERANT la présence de la bactérie au marché de gros de Rungis sur un plant de caféier en mars 2015,

CONSIDERANT que les plants en provenance du Salento continuent de circuler sans contrôles,

CONSIDERANT la délibération N° 14/173 AC de l'Assemblée de Corse actant la nécessité de suspendre l'entrée de plants végétaux en Corse tant que la bactérie *Xylella fastidiosa* ne sera pas éradiquée dans la zone contaminée du Sud de l'Italie,

CONSIDERANT la Motion du Conseil départemental de Haute-Corse en date du 23 avril 2015 demandant également la suspension de l'entrée de tous plants végétaux dans l'île,

CONSIDERANT l'Arrêté du Ministre de l'Agriculture en date du 2 avril 2015, relatif à la prévention de l'introduction de *Xylella fastidiosa* sur le territoire français,

CONSIDERANT la question écrite du député européen José Bové en décembre 2014 et ses démarches répétées d'alerte auprès du Parlement européen et de la Commission,

CONSIDERANT que l'Union européenne n'a pas jugé utile d'interdire l'exportation de plants végétaux élevés dans la zone contaminée (Mesures UE du 28 avril 2015),

CONSIDERANT que les mesures de lutte contre la bactérie décidées par la Commission européenne (arrachage et épandage d'insecticides) pour la zone tampon sont inappliquées et inapplicables en l'absence de compensation financière pour les producteurs,

CONSIDERANT l'Arrêté du Préfet de Corse en date 11 mai 2015 interdisant l'entrée des plants d'espèces sensibles à la *Xylella* en Corse avec des dérogations pour les professionnels,

CONSIDERANT que les contrôles prévus sont visuels et administratifs (PPE),

CONSIDERANT que la bactérie n'étant pas détectable à l'œil nu, les contrôles visuels ne servent à rien,

CONSIDERANT que le Passeport phytosanitaire ne garantit pas l'absence de la bactérie, qui ne peut être détectée que par des analyses systématiques sur tous les plants, et que ces analyses sont longues, coûteuses et leur fiabilité aléatoire,

CONSIDERANT que ce document, censé garantir l'absence de maladies ou de parasites sur les végétaux circulants en Europe n'a jamais suffi à protéger notre île, comme en témoignent la présence de *Metcalfa pruinosa*, du Cynips du châtaignier, DU CAPRICORNE ASIATIQUE, DU CHARANÇON DU PALMIER,

CONSIDERANT que l'arrêté s'applique à une liste précise de 200 plantes connues comme étant sensibles ou hôtes de la bactérie et que l'identification botanique de ces plantes est impossible pour les non-spécialistes,

CONSIDERANT en outre que cette liste de plantes est établie sur la base de la flore américaine déjà en contact avec la bactérie et que la sensibilité des végétaux méditerranéens est pour l'instant inconnue (ils peuvent être sensibles et ne pas être encore répertoriés comme tels),

CONSIDERANT que des insectes vecteurs contaminés (au moins 200 espèces potentiellement vectrices) peuvent être présents sur des plantes non sensibles, donc non interdites à l'entrée, et qu'un seul insecte peut contaminer des centaines de plantes,

CONSIDERANT que le contrôle des importations des particuliers (véhicules personnels, envois postaux des commandes VPV/Internet) est impossible à mettre en œuvre, et qu'il a été constaté régulièrement le passage de véhicules particuliers contenant des plants végétaux en provenance d'Italie qui n'ont fait l'objet d'aucun contrôle,

CONSIDERANT la vive inquiétude exprimée tant par les Organismes représentatifs des filières agricoles, arboricoles, maraîchère et forestière, relayée par le Cullettivu Xylella sur l'insuffisance de ces mesures pour la protection de notre île,

CONSIDERANT que les mesures prises dans cet Arrêté ne répondent pas à l'urgence de mesures réelles et efficaces de prévention,

CONSIDERANT la Question orale posée au Gouvernement par le Député Paul Giacobbi le 19 mai 2015, et la réponse du Ministre de l'Agriculture reconnaissant la nécessité de déclarer la Corse « zone protégée » en raison du risque particulier de l'île face à la bactérie,

CONSIDERANT par ailleurs la nécessité de mettre en place un Plan de recherches sur la bactérie Xylella à l'échelle européenne pour tenter d'apporter des réponses scientifiques à la crise environnementale et économique majeure qui s'annonce,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à Monsieur le Préfet de Région de prendre dans les plus brefs délais un arrêté substitutif suspendant l'entrée **en Corse de TOUS LES VEGETAUX sans exception**, avec une dérogation unique pour les plants à destination des plantations agricoles ou des pieds-mères à destination des horticulteurs (après tests systématiques et mise en quarantaine sous serre « insectproof » et déclaration des sites de plantation définitifs).

MANDATE le Conseil exécutif pour créer des partenariats à l'échelle européenne en vue de demander à la Communauté européenne la mise en place et le financement en urgence d'un programme scientifique global autour de la bactérie Xylella.

DEMANDE la mise à l'étude de mesures de soutien et/ou compensations aux professionnels (pépiniéristes, horticulteurs) et le renforcement des programmes de production de plants mis en place par la Pépinière territoriale de Castellucciu en partenariat avec les filières.

DEMANDE la constitution rapide d'une Cellule de crise co-pilotée par la CTC et les services de l'Etat associant les professionnels, tous les organismes concernés et les associations environnementales pour renforcer les moyens d'information et de prévention autour de la Xylella.

* * *

ADOPTÉE par l'Assemblée de Corse le 29 Mai 2015.

* * *

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015
28 ET 29 MAI 2015****N° 2015/E1/012****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. Michel STEFANI AU NOM DU GROUPE « ELU(E)S COMMUNISTES ET CITOYENS DU FRONT DE GAUCHE ».
- **OBJET** : S.N.C.M.
-

CONSIDERANT que le 7 avril le tribunal administratif (TA) de Bastia a prononcé la résiliation de la DSP attribuée au groupement CMN SNCM sur délibération de l'Assemblée de Corse pour une durée de 10 ans,

CONSIDERANT que la SNCM a connu un plan social l'année dernière avant d'être placée en redressement judiciaire,

CONSIDERANT que la lecture du jugement du TC de Marseille du 11 mai 2015 met en relief la machination mais aussi les raisons de la stopper sauf à vouloir promouvoir le monopole low-cost, de la compagnie italo suisse Corsica Ferries, en asphyxiant les délégataires sous pavillon français 1^{er} registre,

CONSIDERANT que la SNCM et la CMN sous ce pavillon offrent un débouché aux jeunes des écoles de marine notamment celle de Bastia bénéficiaire de la taxe d'apprentissage de la SNCM,

CONSIDERANT que près de 1000 emplois directs et induits sont concernés par l'avenir de ces compagnies menacées,

CONSIDERANT que plus d'une centaine de sous-traitants et de fournisseurs travaillent en Corse pour la seule SNCM,

CONSIDERANT que ces enjeux que la CTC ne peut se laisser dicter sa conduite alors qu'elle est autorité déléguante en la matière, au détriment de l'emploi, des usagers, particuliers et professionnels, de la sécurité, de l'environnement et au final de la Corse,

CONSIDERANT que la dernière lettre de la DG concurrence de la Commission européenne est aussi éloquente qu'ubuesque quand prise à son propre piège elle en appelle à la CMN,

CONSIDERANT que l'avis de la DG Concurrence de la Commission européenne, autorité exécutive sans capacité juridique pour prononcer le remboursement ou le non-paiement des compensations financières contractuelles de la CTC, ne peut être considéré comme une obligation sinon pour accepter la concurrence déloyale,

CONSIDERANT que le TA de Bastia en ordonnant la poursuite de la DSP avec la CMN et la SNCM, jusqu'au 1^{er} octobre 2016 pour des motifs d'intérêt général, a affirmé que la continuité du service public est un principe constitutionnel qu'aucune décision a fortiori un simple avis de la Commission Européenne ne saurait remettre en cause,

CONSIDERANT que l'annonce de ne plus payer le service effectué par la SNCM en invoquant la Jurisprudence Deggendorff serait d'autant plus dommageable que la trésorerie de la SNCM donnée positive jusqu'en septembre ne le serait plus si cette menace était appliquée...,

CONSIDERANT que l'enseignement incontestable qui peut être tiré de ces six mois de redressement judiciaire est que la SNCM est viable sur l'ensemble de ses activités avec un nouveau schéma d'exploitation découlant des efforts conséquents produits par les seuls salariés, pour peu que l'acharnement anti service public à l'encontre de cette compagnie cesse,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE dans l'intérêt général bien compris, c'est-à-dire du service public de continuité territoriale entre le continent et la Corse que :

- Le doute soit levé s'agissant des versements de la compensation financière due à la SNCM au titre de la DSP en cours par l'OTC et la CTC.
- L'appel de la décision du TA de Bastia du 7 avril soit introduit dans les délais impartis et avec toute la diligence afin de défendre les décisions souveraines de l'Assemblée de Corse.
- La procédure d'attribution de la DSP soit relancée sans changer le cahier des charges puisque l'arrêt du TA de Bastia reproche principalement à la CTC, d'avoir méconnu le principe d'égalité de traitement des candidats jusqu'au bout de la procédure, en suspendant, dans la dernière phase de négociation de gré à gré, les discussions avec Corsica Ferries en raison d'une offre ligne par ligne non détaillée.

* * *

ADOPTÉE par l'Assemblée de Corse le 29 Mai 2015.

* * *

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015
28 ET 29 MAI 2015****N° 2015/E1/019****MOTION**

- **DEPOSEE PAR** : LE GROUPE « FEMU A CORSICA »

- **OBJET** : MOTION DE SOUTIEN A M. DAVID GROSCLAUDE CONSEILLER REGIONAL D'AQUITAINE.

CONSIDERANT le vote majoritaire de l'Assemblée de Corse relatif à la coofficialité de la Langue Corse,

CONSIDERANT notre engagement en faveur de la sauvegarde et de la promotion de toutes les langues menacées, parties intégrantes du patrimoine de l'humanité,

CONSIDERANT la situation problématique de l'enseignement des langues sur le territoire français,

CONSIDERANT que les régions d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées ont délibéré dans les mêmes termes en juin 2014, par des votes unanimes, pour créer un Office Public de la Langue Occitane sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public,

CONSIDERANT que depuis bientôt un an qu'il en est saisi, le gouvernement n'a donné aucune suite à ces délibérations, et qu'il n'a pas publié au Journal Officiel le décret nécessaire à cette création,

CONSIDERANT que ce blocage est contraire à la Constitution qui reconnaît notamment l'occitan comme « patrimoine de la France »,

CONSIDERANT l'action de grève de la faim entamée par David GROSCLAUDE, Conseiller Régional d'Aquitaine, pour dénoncer ce blocage délibéré de l'administration et le mépris ainsi opposé à la langue occitane,

CONSIDERANT l'urgence d'apporter des moyens nouveaux pour assurer la survie des langues, parmi lesquelles l'occitan, qui sont menacées de disparition,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

APPORTE son soutien à l'action engagée par David GROSCLAUDE.

EXPRIME sa solidarité avec les autorités régionales d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées dans leurs démarches pour la sauvegarde de l'Occitan.

DEMANDE au gouvernement d'apporter une réponse positive immédiate et de promulguer enfin le décret qui permettra la création de l'Office Public de la Langue Occitane par l'initiative conjointe des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées.

* * *

ADOPTÉE par l'Assemblée de Corse le 29 Mai 2015.

* * *

CULLETTIVITA TERRITURIALE DI CORSICA**ASSEMBLEA DI CORSICA**

**1^{MA} SESSIONE STRAURDINARIA DI U 2015
28 E 29 DI MAGHJU DI U 2015**

N^U 2015/E1/019

MUZIONE

PURTATA DA : U GRUPPU « FEMU A CORSICA »

**UGETTU : SUSTEGNU A DAVID GROSCLAUDE CUNSIGLIERU REGIONALE
D'AQUITAINE INCARICATU DI E LINGUE REGIONALE IN A SO
AZZIONE DI PATIFAME (o : in greva di a fame).**

CUNSIDERENDU u votu magiuritariu di l'Assemblea di Corsica in quantu à a cuufficialità di a lingua corsa,

CUNSIDERENDU u nostru impegnu à prò di a salvezza è di a prumuzione di tutte e lingue in periculu, chì sò patrimoni di l'umanità,

CUNSIDERENDU a situazione critica di l'insignamentu di e lingue nantu à u territoriu francese,

CUNSIDERENDU chì e regione d'Aquitaine è di Midi-Pyrénées anu deliberatu in listessu modu di ghjugnu 2014, à l'unanimità, per creà un Uffiziu Publicu di a Lingua Uccitana da Gruppamentu d'Interessu Publicu,

CUNSIDERENDU chì da un annu ch'ellu hè toccu u governu ùn hà datu nisuna seguita à isse deliberazione è ch'ellu ùn hà ancu publicatu à u Ghjurnale Ufficiale u decretu chì ci vole per issa creazione,

CUNSIDERENDU chì issu bluccame hè cuntrariu à a Custituzione chì ricunnosce frà altru l'Uccitanu da patrimoni di a Francia,

CUNSIDERENDU chì l'azzione di patifame iniziata da David Groclaude, cunsiglièru reginale d'Aquitaine, per dinuncià issu bluccame voluntariu di l'amministrazione è u disprezzu cusì palisatu di pettu à a lingua uccitana,

CUNSIDERENDU l'urgenza di mette in ballu mezi novi per assicurà a perennità di e lingue, frà e quale l'Uccitanu, chì sò à malavia,

L'ASSEMBLEA DI CORSICA

PORTA u so sustegnu à l'azzione mossa da David Grosclaude.

DICE a so solidarità cù l'auturità regiunale d'Aquitaine è di Midi-Pyrénées in a so andatura per salvà l'Uccitanu.

DUMANDA à u governu di dà una risposta pusitiva subbitu è di publicà infine u decretu di creazione di l'Uffiziu Publicu di a Lingua Uccitana purtatu da l'iniziativa cumuna di e regione d'Aquitaine è di Midi-Pyrénées

* * *

ACCETTATA da l'Assemblea di Corsica u 29 di Maghju di u 2015.

* * *

5 COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1ère SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2015
 COMPTE RENDU IN EXTENSO
 REUNION DES 28 ET 29 MAI 2015

INDEX DES INTERVENTIONS

29 MAI 2015 - PAGE 1 à 98

NOMS DES INTERVENANTS	PAGES
ANGELINI Jean-Christophe	55 à 58
BENEDETTI Paul-Félix	61 à 63
BIANCUCCI Jean	10 à 14
BUCCHINI Dominique	1 19 32 33 34 35 36 70 71
CASTELLANI Pascaline	87 88 89 90 91 97 98
DOMINICI François	21 à 22 37 58 à 60

NOMS DES INTERVENANTS	PAGES
FRANCESCHI Valérie	75 86 87 88 89
GIORGI Antoine	81 à 82
GIOVANNINI Fabienne	96
GRIMALDI Stéphanie	9 à 10
NIVAGGIONI Nadine	80 à 81
ORSINI Antoine	7 à 9 14 à 19 30 79 à 80
POLI Jean-Marie	54 54 78 à 79
RISTERUCCI Josette	23 à 25 78 90 91 92
SANTONI-BRUNELLE Marie-Antoinette	19 à 21 32 37
SIMEONI Gilles	49 à 53
SINDALI Antoine	44 à 46

NOMS DES INTERVENANTS	PAGES
SIMONPIETRI Agnès	31 36 37 75 à 78 92 à 94
STEFANI Michel	46 à 49 95
TATTI François	9 72 à 74 82 à 84 86 à 87
VANNI Hyacinthe	55 80
TOMI Serge	71 72

CONSEIL EXECUTIF

GIACOBBI Paul	39 à 43 63 à 70
BARTOLI Paul-Marie	44
GUIDICELLI Maria	85 à 86 89 90 93 94 95 96 97 98
ZUCCARELLI Jean	1 à 7 25 à 29 29 30 34 38

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2015
 COMPTE RENDU IN EXTENSO
 REUNION DES 28 ET 29 MAI 2015

SOMMAIRE

SEANCE DU 29 MAI 2015

PAGE	INTITULE	DELIBERATION
1 à 38	ACTION ECONOMIQUE (SUITE)	
	Révision du plan régional en faveur des zones d'activités et de l'immobilier d'entreprises de Corse (PREZA 2.0)	N° 15/118/AC
1 à 7	Présentation du rapport par le Conseiller Exécutif, M. Jean ZUCCARELLI	
7 à 9	Présentation du rapport de la commission des finances par M. Antoine ORSINI	
9	Présentation du rapport de la commission du développement économique par M. François TATTI	
9 à 29	Interviennent MM. et Mmes Stéphanie GRIMALDI, Jean BIANCUCCI, Antoine ORSINI, Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI, François DOMINICI, Josette RISTERUCCI, Jean ZUCCARELLI	
29 à 38	Examen des amendements	

PAGE	INTITULE	DELIBERATION
39 à 70	TRANSPORTS	
	Adoption du principe d'une acceptation de la mise en œuvre d'une subdélégation pour la partie d'activité de service public de desserte maritime abandonnée par la SNCM	N° 15/119/AC
39 à 43	Présentation du rapport par le Président du Conseil Exécutif, M. Paul GIACOBBI	
44 à 70	Interviennent MM. Paul-Marie BARTOLI, Antoine SINDALI, Michel STEFANI, Gilles SIMEONI, Jean Marie POLI, Hyacinthe VANNI, Jean-Christophe ANGELINI, François DOMINICI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul GIACOBBI, Dominique BUCCHINI	
71 à 72	DESIGNATIONS DIVERSES	
	Désignation de M. Antoine GIORGI à divers organismes en remplacement de MM. Jean-Jacques PANUNZI et Jean Louis MILANI	N° 15/120/AC
	Modifications intervenues dans la composition de la commission de délégation de service public suite à la démission de M. Marc-Antoine NICOLAI	N° 15/121/AC
	Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au comité syndical du PNRC en remplacement de Yannick CASTELLI, Marc-Antoine NICOLAI et Benoite MARTELLI	N° 15/122/AC
	Désignation du Comité de pilotage du Paisolu d'Aitone et Conseil maritime de façade de Méditerranée	N° 15/133/AC
72 à 97	EXAMEN DES MOTIONS	
72 à 87	Motion n° 2015/01/018 avec demande d'examen prioritaire déposée par M. François TATTI : implantation de production d'énergies renouvelables et de traitement des déchets	N° 15/123/AC

PAGE	INTITULE	DELIBERATION
87 à 88	Motion n° 2014/02/029 déposée par Mme Valérie FRANCESCHI : demande de mise en place d'un système de carnet sur le modèle sarde pour lutter contre le camping caravaning sauvage en Corse	N° 15/124/AC
88 à 90	Motion n° 2014/EA/042 déposée par MM. Ange SANTINI et Marcel FRANCISCI au nom du groupe Rassembler pour la Corse : rénovation de logements existants en modifiant les critères techniques d'éligibilité au crédit d'impôt pour la transition énergétique (C.I.T.E.)	N° 15/125/AC
90 à 91	Motion n° 2015/E1/011 déposée par Mme Josette RISTERUCCI au nom du groupe « Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche » : maintien du conseil de l'ordre des infirmiers	N° 15/126/AC
91	Motion n° 2015/E1/013 déposée par Mmes Josette RISTERUCCI, Diane BEDU-PASQUALAGGI, Rosy FERRI-PISANI, Marie-Paule HOUEMER, Alexandra PAGNI, Marie-Jeanne FEDI, Valérie FRANCESCHI, Benoite MARTELLI, membres de la commission du développement social et culturel : remboursement des frais engagés pour la formation des stagiaires d'aides-soignantes	N° 15/127/AC
92	Motion n° 2015/E1/017 déposée par Mme Josette RISTERUCCI au nom du groupe « Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche » : suppression de postes budgétaires à l'hôpital de Bastia	N° 15/128/AC
92 à 93	Motion n° 2015/E1/016 déposée par M. Jean BIANCUCCI au nom du groupe « Femu a Corsica » : produits corses	N° 15/129/AC
93 à 94	Motion n° 2015/E1/014 déposée par le groupe « Femu a Corsica » : bactérie Xylella Fastidiosa	N° 15/130/AC
95 à 96	Motion n° 2015/E1/012 déposée par M. Michel STEFANI au nom du groupe « Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche » : SNCM	N° 15/131/AC
96 à 97	Motion n° 2015/E1/019 déposée par le groupe « Femu a Corsica » : motion de soutien à M. David GROSCLAUDE, conseiller régional d'Aquitaine	N° 15/132/AC

PAGE	INTITULE	DELIBERATION
97	DESIGNATIONS	
	Mme Alexandra PAGNI remplace M. Ange SANTONI au Conseil de l'énergie, de l'air et du climat	
	Désignation de Mme Fabienne GIOVANNINI et Marie Jeanne FEDI au Conseil maritime de façade de Méditerranée	
97 à 98	Information de Mme Maria GUIDICELLI concernant le Paesolu d'Aitone.	
99	Recueil des amendements (PREZA) Recueil des motions	